

NON À LA PÊCHE ILLÉGALE EN
AFRIQUE AUSTRALE



Édité par
«Non à la pêche illégale»,
Gaborone, Botswana,
Mai 2008

© Non à la pêche illégale/Stop Illegal Fishing

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou utilisée sous quelque forme que ce soit et par tout type de moyens, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, sans l'autorisation de Stop Illegal Fishing.

Cette publication doit être citée sous la forme suivante:
Stop Illegal Fishing, 2008. *Stop Illegal Fishing in Southern Africa*. Stop Illegal Fishing, Gaborone, Botswana.

Directrice de la rédaction: Sally Frankcom
Éditeurs: Linda Plotterhauer and Rama Arya
Mise en page et conception: Sarah Banks, Kolobe Botswana
Traduction Française: Xavier de Reviers
Traduction Portugaise: Ecosphere, Lda
Impression: Impression House, Gaborone, Botswana
Photographies: Per Erik Bergh and Sandy Davies, sauf si mention contraire
Profils des pays: Enviro-Fish Africa (Pty) Ltd

Coordination du programme «non à la pêche illégale»: NFFIS Africa

Avertissement:

Les images publiées sont présentées uniquement dans l'objectif d'illustrer les opérations de pêche et activités connexes et non de donner l'impression ou d'impliquer directement ou indirectement que des activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) se sont déroulées ou farent associées en quelque manière que ce soit avec les prises de vue.



Photo: Susan Schulman

Le programme « Non à la Pêche Illégale » soutient le processus politique destiné à stopper la pêche illicite, Non déclarée et Non réglementée (INN) en Afrique Australe.

« Non à la Pêche Illégale » se consacre à rendre disponible un large spectre d'opinions et de points de vue exprimés par divers partenaires sur la question des pêches illégales et sur les moyens d'y mettre fin. L'équipe du programme est reconnaissante vis-à-vis de tous ceux qui ont rédigé des articles pour cette publication. Les opinions ainsi exprimées sont celles de leurs auteurs et pas nécessairement celles du programme « Non à la Pêche Illégale ».

Nous voudrions également particulièrement remercier les personnes qui sulvent pour l'aide et le soutien qu'ils nous ont apporté: le Dr Abraham Iyambo, Ministre des Pêches et des Ressources Marines de Namibie, Mark Bensberg, Tim Bostock et John Linton.

Si vous désirez des tirages supplémentaires de cette publication, ou obtenir de plus amples informations sur le programme, veuillez prendre contact avec l'équipe de coordination du programme à: pct@stopillegalfishing.com. *Non à la Pêche Illégale en Afrique Australe* est également disponible en Anglais et en Portugais. Les versions PDF du document peuvent être téléchargées dans les trois langues; Anglais, Français et Portugais sur: www.stopillegalfishing.com.



NON À LA PÊCHE ILLÉGALE EN AFRIQUE AUSTRALE

Une publication produite par le
Programme de Non a la Peche Illégale.

Mai 2008



CONTENU



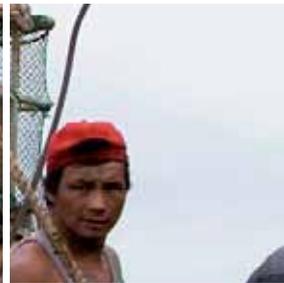
ETAT DES LIEUX

- iv Le Programme Non à la Pêche Illégale
- 02 La Pêche Illicite, Non Déclarée et Non Réglementée (INN)
- 06 Etude et Analyse de la Situation des Pêches INN dans la Région SADC
- 08 L'Impact de la Pêche Illégale: La Sierra Leone
- 12 Océans en Crise
- 16 Améliorer la Gouvernance pour Combattre la Pêche Illégale en Afrique



PROFILS DES PAYS

- 22 Angola
- 24 République Démocratique du Congo
- 26 Madagascar
- 28 Ile Maurice
- 30 Mozambique
- 32 Namibie
- 34 Afrique du Sud
- 36 Tanzanie



INTERVIEWS DES MINISTRES

- 40 Madagascar: Hon. Ministre Dr. Ratolojanahary
- 42 Ile Maurice: Hon. Ministre Dr. Boolell
- 44 Namibie: Hon. Ministre Dr. Iyambo
- 46 R-U: Hon. Ministre Gareth Thomas



THÈMES ET QUESTIONS

- 50 Pêches et Commerce International
- 54 La Certification des Pêcheries
- 58 Evaluer le IPOA-INN
- 62 Suivi, Contrôle et Surveillance: du Principe à l'Application
- 66 Hisser un Pavillon d'Alerte
- 70 De la Mer a la Cote
- 72 Mesures de l'Etat du Port
- 76 La High Seas Task Force: une Meilleure Pratique par la Coopération Internationale
- 78 Le Commerce Illégal de l'Ormeau (*Haliotis midae*) d'Afrique du Sud



REMARQUES FINALES

- 82 Que Doit-on Faire Maintenant?
- 84 Notes et Références



ACRONYME

ACP	Afrique, Caraïbes, Pacifique	IPOA-INN	Plan d'Action International pour Prévenir, Dissuader et Eliminer la Pêche Illicite, Non déclarée et Non réglementée
ANUP	Accord des Nations Unies sur les Stocks de Poisson	ISEAL	Réseau International d'Organismes gestionnaires de Systèmes d'Accréditation et de Labellisation Sociale et Environnementale
APE	Accord de Partenariat Économique	LOLE	Lois sur les Organes Locaux de l'Etat, Mozambique
ASCLME	Grand Écosystème Marin des Courants des Aiguilles et de Somalie	MAEP	Ministère de l'Agriculture et des Pêches, Madagascar
BCLME	Grand Écosystème Marin du Courant du Benguela	MEP	Membre du Parlement Européen
BENEFIT	Benguela Environment Fisheries Interaction and Training Programme	MLRA	Loi sur Les Ressources Marines Vivantes
CCAMLR	Commission pour la Conservation des Ressources Marines Vivantes de l'Antarctique	MRAG	Marine Resources Assessment Group
CCSBT	Commission pour la Conservation du thon Rouge du Sud	MSC	Marine Stewardship Council
CE	Communauté Européenne	NDT	Note Du Traducteur
CECAF	COPASE Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est	NFDS	Nordenfjeldske Development Services
CGPM	Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée	NOAA	National Oceanic and Atmospheric Administration
CICTA	Commission Internationale pour la Conservation des Thons de l'Atlantique (CICTA)	NORAD	Norwegian Agency for Development Cooperation
CITES	Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore en Danger	NU	Nation Unies
CNFC	China National Fisheries (Group) Corporation	OAA	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
CoC	Chaîne de Contrôle	OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques
COFI	Comité des Pêches de la FAO	OMC	Organisation Mondiale du Commerce
COI	Commission de l'Océan Indien	OMI	Organisation Maritime Internationale
COMESA	Marché Commun d'Afrique Orientale et Australe	ONG	Organisation Non Gouvernementale
CPANE	Commission des Pêches de l'Atlantique Nord-Est	OPASE	Organisation des Pêches de l'Atlantique Sud-Est
CSP	Centre de Surveillance des Pêches	ORGP	Organisation Régionale de Gestion des Pêches
CTOI	Commission des Thons de l'Océan Indien	ORP	Organes Régionaux des Pêches
DFID	Département pour le Développement International du Royaume-Uni	PFOI	Pêche et Froid Océan Indien
EJF	Fondation pour la Justice Environnementale	PIB	Produit Intérieur Brut
FFA	Forum Fishery Agency	PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
FONC	Pavillons Sous Normes ou de Complaisance	PONC	Ports Sous Normes ou de complaisance
FPA	Forum pour le Partenariat avec l'Afrique	RDC	République Démocratique du Congo
GAPCM	Groupement des Aquaculteurs et Pêcheurs de Crevettes de Madagascar	RU	Royaume-Uni
GCLME	Grand Écosystème Marin du Courant de Guinée	SADC	Communauté de Développement d'Afrique Australe
GPS	Global Positionning System	SCS	Suivi, Contrôle et Surveillance
GSP	SPG ou Système de Préférence Généralisée	SSN	Système de Suivi de Navires
HSTF	Groupe de Travail sur la Haute Mer	SWIOFC	Commission des Pêches pour le Sud-Ouest de l'Océan Indien
IDH du PNUD	Indice de Développement Humain	SWIOFP	Programme pour les Pêches du Sud-Ouest de l'Océan Indien
INN	Illicite, Non déclarée et Non réglementée	TAC	Capture Totale Admissible
IOC	Commission de l'Océan Indien	UE	Union Européenne
		UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
		UNCLOS	Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer
		WCPFC	Commission sur la Conservation et la Gestion des Stocks de Poissons Grands Migrateurs dans l'océan Pacifique Occidental et Central
		WWF	Fonds Mondial pour la Nature
		ZEE	Zone Economique Exclusive



Le Programme Non à la Pêche Illégale

Par Sandy Davies and Per Erik Bergh, de l'Équipe de Coordination du Programme Non à la Pêche Illégale

Tandis que les stocks de poissons diminuent et que la demande pour le poisson et les produits de la mer augmente, la pêche illégale et le commerce de poisson capturé illégalement devient une option de plus en plus attractive pour certains opérateurs. Dans le même temps, les gouvernements du monde entier travaillent de concert pour renforcer les contrôles sur les navires de pêche, les activités de pêche, le transport et le négoce du poisson dans une tentative de donner un coup d'arrêt à la pêche illégale et de mieux gérer leurs ressources.

Globalement nous sommes encore loin d'avoir abouti et il ne fait pas de doute que les activités de pêche illégale et leurs activités connexes se déroulent à chaque instant dans tous les océans du monde. Les conséquences potentielles de cette situation sont importantes, et elles sont bien décrites dans les différents articles rassemblés dans ce document. Les pertes en termes de revenus, de diversité des moyens d'existence, de sécurité alimentaire ainsi que les dommages causés à l'environnement sont quelques unes des répercussions de la pêche illégale. Des effets qui anihilent les succès du développement tandis que les objectifs fixés deviennent de plus en plus difficile à atteindre.

Le 23 mai 2002 le Ministre en charge des pêches d'Afrique du Sud, Mr Valli Moosa, exprimait une forte inquiétude à propos de la pêche illégale et du braconnage pratiqués aussi bien par les entreprises nationales que par les flottes battant pavillon de complaisance, y compris celles du monde développé. Avec ses collègues Ministres chargés des pêches dans la région ils s'accordèrent

et prirent l'engagement de coopérer avec les autres pays, afin de trouver en commun des solutions pour arrêter ces pratiques criminelles. Depuis ce jour, beaucoup de choses se sont passées, tant au plan national que régional. Les pays ont renforcé leurs systèmes nationaux de suivi, contrôle et surveillance; des navires ont été arraisonnés, consignés et condamnés à des amendes; des organisations régionales de gestion des pêches ont été créées; et des activités conjointes de surveillance ont été réalisées - mais la pêche illégale continue malgré tout.

Grâce au Docteur Abraham Iyambo, le Ministre des Pêches et des Ressources Marines de Namibie, à son engagement dans la High Seas Task Force et aux discussions qui suivirent avec le Gouvernement Britannique, une nouvelle coopération et un nouvel élan ont été lancés. Une coopération basée sur l'esprit de l'accord de la réunion de 2002, une coopération favorisant une politique plus structurée et un processus concret pour arrêter la pêche illégale en Afrique. Cette coopération ainsi que ce processus sont actuellement facilités par le programme « Non à la Pêche Illégale » qui a vu le jour en juillet 2007.

Le programme « Non à la Pêche Illégale », dans ce bref laps de temps, a organisé deux ateliers régionaux; l'un en coopération avec les pays de l'Océan Indien qui s'intéressaient aux problèmes liés à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et désiraient aller plus avant pour les résoudre; l'autre pour améliorer notre compréhension et connaissance sur l'état des lieux et les impacts potentiels de la pêche illégale ainsi que les impacts des pavillons et ports sous normes (ou de complaisance) de la région SADC. Une étude



particulièrement instructive sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Plan d'Action International pour prévenir, dissuader et éliminer la pêche Illícite, Non déclarée et Non réglementée (IPOA-INN) dans chaque pays d'Afrique australe a conduit à fournir une assistance à trois pays pour qu'ils avancent dans l'élaboration de leurs plans d'action nationaux en tant que moyen de créer une base solide pour la coopération régionale. Un site internet a également été mis en place pour devenir le point focal régional pour l'échange et la diffusion d'informations et créer une plus grande prise de conscience sur les problèmes touchant à la pêche illégale ainsi que sur le programme lui-même. (www.stopillegalfishing.com).

La pêche illégale dans la zone sub-saharienne a en effet été estimée à environ un milliard de dollars par an, un chiffre qui a mobilisé l'attention sur l'énormité du crime commis et qui a été à l'origine de la quête entreprise par des leaders de l'Afrique Australe pour regagner ce poisson.

Le programme « Non à la Pêche Illégale » a reçu un accueil enthousiaste de la part des gouvernements qui ont travaillé avec lui, indiquant la fermeté de leur engagement à traiter de la pêche illégale tant au niveau national que régional. Le programme « Non à la Pêche Illégale » continuera à apporter son soutien à cette détermination à « entrer dans l'histoire de la pêche illégale ». 🇵🇸



Il est estimé que la pêche illégale coûte 1 milliard de Dollars US à l'Afrique subsaharienne.

DEFINITIONS DE LA PECHE INN DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION INTERNATIONAL DE LUTTE CONTRE LA PECHE INN

PAR « PÊCHE ILLICITE », ON ENTEND DES ACTIVITÉS DE PÊCHE:

- Effectuées par des navires nationaux ou étrangers dans les eaux placées sous la juridiction d'un État, sans l'autorisation de celui-ci, ou contrevenant à ses lois et règlements;
- Effectuées par des navires battant pavillon d'États qui sont parties à une Organisation Régionale de Gestion des Pêches (ORGP) compétente, mais qui contreviennent aux mesures de conservation et de gestion adoptées par cette organisation et ayant un caractère contraignant pour les États ou aux dispositions pertinentes du droit international applicable; ou
- Contrevenant aux lois nationales ou aux obligations internationales, y compris celles contractées par les États coopérant avec une organisation régionale de gestion des pêches compétente.

PAR « PÊCHE NON DÉCLARÉE », ON ENTEND DES ACTIVITÉS DE PÊCHE:

- Qui n'ont pas été déclarées, ou l'ont été de façon fallacieuse, à l'autorité nationale compétente, contrevenant ainsi aux lois et règlements nationaux; ou
- Entreprises dans la zone de compétence d'une organisation régionale de gestion des pêches compétente, qui n'ont pas été déclarées ou l'ont été de façon fallacieuse, contrevenant ainsi aux procédures de déclaration de cette organisation.

PAR « PÊCHE NON RÉGLEMENTÉE », ON ENTEND DES ACTIVITÉS DE PÊCHE:

- Qui sont menées dans la zone de compétence d'une ORGP compétente par des navires sans nationalité, ou par des navires battant pavillon d'un État non partie à cette organisation, ou par une entité de pêche, d'une façon non conforme ou contraire aux mesures de conservation et de gestion de cette organisation; ou
- Qui sont menées dans des zones, ou visent des stocks pour lesquels il n'existe pas de mesures applicables de conservation ou de gestion, et d'une façon non conforme aux responsabilités de l'État en matière de conservation des ressources biologiques marines en droit international.





ETAT DES LIEUX

CONTENU

- 02 La Pêche Illicite,
Non Déclarée et Non
Réglementée (INN)
- 06 Etude et Analyse
de la Situation des
Pêches INN dans la
Région SADC
- 08 L'Impact de la Pêche
Illégale: La Sierra
Leone
- 12 Océans en Crise
- 16 Améliorer la
Gouvernance pour
Combattre la Pêche
Illégale en Afrique

Qu'est-ce que la pêche INN et quelles sont les mesures que l'on peut prendre pour l'arrêter?



La Pêche Illicite, Non Déclarée et Non Réglementée (INN)

On croit souvent, à tort, que toute la pêche Illicite, Non déclarée et Non réglementée (INN) est illégale. De même la pêche INN est souvent considérée comme de la piraterie. Du point de vue du droit, aucun de ces points de vue n'est techniquement correct.

Au cours de la première moitié des années 90, un nombre croissant d'instruments du droit international ont été négociés sous les auspices de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS)². Ces accords « durs » (légalement contraignants) et « doux » (non contraignants) ébauchaient des clauses pour lutter contre les pratiques de pêche non soutenables, et promouvoir la conservation des ressources halieutiques. Les exemples les plus remarquables parmi les « instruments durs » de l'époque sont l'accord de 1993 sur le respect des mesures par les navires pêchant en haute mer (dit accord de conformité)³, et l'accord de 1995 sur les stocks de poisson⁴. L'« instrument doux » le plus connu est le Code de conduite pour une pêche responsable publié par la FAO⁵ en 1995.

Pour prendre en compte ses propres problèmes, ainsi que les soucis croissant de la communauté internationale, la Commission pour la Conservation des Ressources Marines Vivantes de l'Antarctique (CCAMLR) qui regroupe 25 pays, fut en 1997 la première Organisation Régionale de Gestion des Pêches (ORGP) à s'intéresser officiellement à la pêche INN dans son programme⁶. Cependant, le terme pêche INN ne fut pas défini explicitement avant 2001, date de la publication par la FAO du Plan d'Action International pour prévenir, dissuader et éliminer la pêche Illicite, Non déclarée et Non réglementée (IPOA- INN)⁷.

Les définitions de la pêche INN du Plan d'action international (voir encadré vi) mettent en évidence que toute la pêche INN n'est pas nécessairement illégale du fait que la pêche non réglementée peut être pratiquée sans contrevenir à un droit particulier ou au droit international.

De même, décrire la pêche INN comme un acte de piraterie est intenable en droit du fait que ce terme recouvre une réalité juridique très précise dans l'article 101 de l'UNCLOS. Pour l'essentiel, la piraterie est limitée aux actes illégaux de violence ou

de détention, ou tout acte de dégradation commis pour des raisons privées contre un autre navire, aéronef, personne ou propriété en haute mer ou hors de la juridiction de tout Etat. Cependant, il existe des parallèles entre les deux cas les activités INN peuvent être considérées comme déprédatives dans la mesure où elles réduisent l'efficacité des mesures de gestion des pêches, aboutissent à des manques à gagner pour les pêcheurs légitimes et fragilisent la sécurité alimentaire. De ce point de vue l'acronyme INN pourrait être interprété comme « insidieuse, non équitable et non soutenable ».

Comme pour d'autres formes de pêche non soutenable ou « irresponsable » les activités INN reviennent à sacrifier le capital biologique de long terme au profit de gains économiques ou sociaux de court terme. Le danger est que ce type d'activité se déroule généralement sans contrainte et en dehors de toute forme de contrôle, de transparence ou de responsabilité financière – un danger reconnu par plusieurs déclarations ministérielles de haut niveau et par l'Assemblée générale des Nations Unies elle même. De fait l'Assemblée a demandé aux Etats de prendre toutes les mesures en accord avec le droit international pour prévenir, dissuader et éliminer la pêche INN⁸.

Où la pêche INN se déroule-t-elle?

Contrairement à une idée répandue, les activités INN ne sont pas simplement l'effet des flottes hauturières

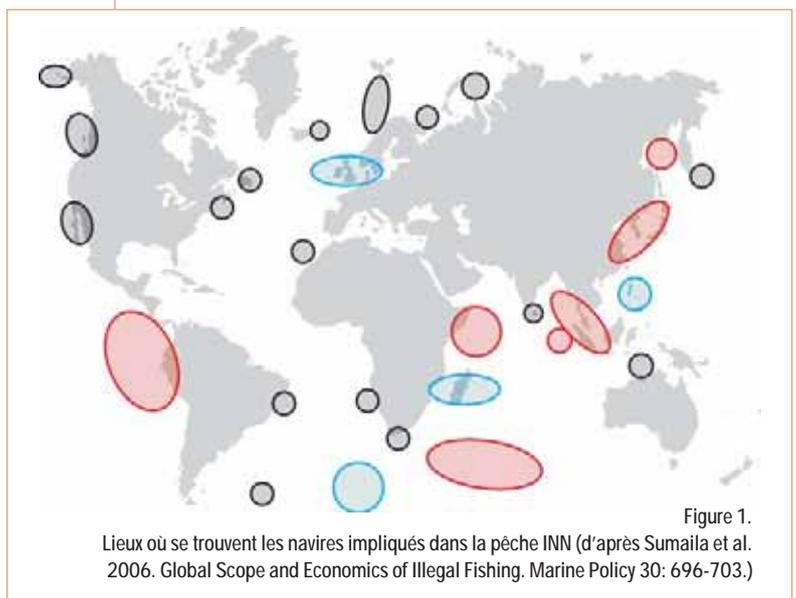


Figure 1. Lieux où se trouvent les navires impliqués dans la pêche INN (d'après Sumaila et al. 2006. Global Scope and Economics of Illegal Fishing. Marine Policy 30: 696-703.)

étrangères sophistiquées cherchant les moyens de circonvenir les réglementations ou les contrôles au large. C'est un phénomène mondial (voir figure 1) qui affecte les pêcheries sous juridiction d'un Etat côtier autant que celles qui se déroulent en haute mer et sont gérées par les ORGP, ou ne sont pas gérées du tout⁹.

Parmi les exemples marquants on citera:

- La pêche de légine dans la zone CCAMLR et dans les Zones Économiques Exclusives (ZEE) adjacentes;
- La pêche de plusieurs espèces de thons dans les zones de compétence de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA) et dans le Pacifique en général;
- Les pêches réalisées au mépris des mesures promulguées par la Commission des Pêches de l'Atlantique Nord-Est (NEAFC/CPANE); et
- La pêche dans les ZEE d'un certain nombre de pays en développement dans le monde entier, en particulier au large des côtes de l'Afrique de l'Ouest et de l'est.

Pourquoi les pêches INN sont elles pratiquées?

Il ne fait aucun doute que les causes sous-jacentes de la pêche INN sont complexes. Selon la cause qui prévaut et les combinaisons possibles, les résultats des activités INN sont extrêmement difficiles à caractériser.

Dans bien des cas ce n'est pas l'activité de pêche elle-même qui est à l'origine du problème INN. Les raisons peuvent en effet être aussi diverses que la nécessité de survie face à la famine, des tentatives de réduction de la pauvreté pour des communautés

précédemment marginalisées et enfin la pure avidité économique qui vise à tirer avantage des lacunes potentielles des réglementations pour le bénéfice financier d'un groupe d'individus¹⁰.

Pour que les activités INN prédominent elles doivent être résistantes aux mesures de régulation. Un pré-requis essentiel pour la pêche INN est donc d'éviter d'être repérée et éventuellement sanctionnée. L'activité INN est souvent associée au crime ou s'entrelace avec lui d'une certaine manière. La tournure d'esprit qui motive le crime n'est pas si différente de celle qui aboutit aux activités INN. La recherche d'avantages personnels au détriment des autres est la motivation fondamentale pour de nombreux opérateurs des pêches INN et l'acceptation des risques associés est considéré comme le prix à payer pour faire ce métier.

Comment pouvons nous stopper la pêche INN?

Les activités INN sont résistantes aux mesures réglementaires, et particulièrement celles prise à un niveau international. Les opérateurs INN disposent d'une grande flexibilité opérationnelle du fait qu'ils ont accès aux pavillons qui sont, quelqu'en soient les raisons, sous-normes (i.e. Pavillons de complaisance). Les mesures visant à arrêter la pêche INN qui se concentrent sur les activités en mer sont donc limitées dans leurs effets car elles ne couvrent pas l'ensemble des éléments INN les plus importants que sont l'immatriculation des navires et le débarquement des captures au port.

Les mesures efficaces de lutte contre les activités INN doivent s'intéresser à ce qui est essentiellement un paradigme coût/bénéfice. Les mesures ne doivent donc pas se focaliser uniquement sur les éléments décrits plus haut, elles doivent également intégrer



Les activités INN sacrifient le capital biologique sur le long terme au profit de bénéfices de court terme, économiques ou sociaux.

Photo: Susan Shulman



La pauvreté est une cause fréquente de pêche illégale.

des éléments transversaux essentiels là où ils promeuvent « une approche globale et intégrée »¹¹. Une telle approche admet que les motivations offertes par les activités INN sont contrebalancées par le risque de se faire repérer et les peines qui peuvent en découler¹². Les opérateurs INN, de leur côté, évaluent les risques liés à cette probabilité en termes de coûts opérationnels et de gains attendus. Cela les amène naturellement à des tactiques d'évitement (i.e. transbordements en mer) pour éviter les risques de se faire repérer et finalement de se voir infliger une sanction.

Tout comme l'opérateur INN, le régulateur est obligé d'évaluer l'efficacité économique des activités de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS), en fonction des bénéfices qui pourraient résulter d'une lutte efficace contre les activités INN.

La nature mondiale des activités INN a tendance à menacer la gouvernance des pêches dans les zones qui peuvent le moins l'assurer, du fait que ces activités affaiblissent les mesures de gestion et compromettent la durabilité de la pêche autorisée. Lutter contre la pêche INN exige un véritable engagement de ressources précieuses et souvent limitées – un problème qui prend tout son sens pour les Etats en développement et les ORGP concernées¹³ (voir plus bas). Le fait que les activités INN peuvent aggraver les incertitudes liées à la gestion jusqu'à des niveaux intolérables, renforcent encore la priorité et l'urgence de faire face.

Les principales actions pour combattre les pêches INN sont:

Le refus d'accès: cela implique une initiative réglementaire pour interdire l'accès des pêches INN

aux zones de pêche ou aux stocks, particulièrement lorsque ces derniers sont déjà surexploités. Ces mesures incluent:

- Un régime de licence et un contrôle effectif des navires autorisés à pêcher par les Etats du pavillon;
- Une déclaration continue des positions des navires licenciés via un système de suivi des navires (SSN);
- La surveillance et l'interception des pêcheurs irresponsables par des patrouilles en mer;
- La promotion d'un contrôle effectif par l'Etat du pavillon dans un contexte plus large via la mise en oeuvre des mesures des ORGP, comme les listes positives ou les listes noires qui permettent d'identifier les « mauvais joueurs ».

Suivi et application des réglementations: les opérations de pêche et le commerce des produits de la pêche doivent être suivis pour fournir les informations essentielles et réguler les activités associées (comme les débarquements, etc.). Les mesures efficaces de collecte de données incluent:

- Le déploiement d'observateurs scientifiques embarqués pour collecter des informations à la mer;
- L'application des mesures de l'Etat du port pour assurer le suivi des débarquements des captures;
- La mise en oeuvre de systèmes de déclarations de captures ou de certification pour rassembler les informations liées au commerce.

Les inspections au port et la possibilité de refuser l'accès au port ou d'empêcher la délivrance de produits ont été des éléments de dissuasion efficaces contre la pêche INN. De telles actions ont été utilisées pour déclencher des mesures non-liées au pavillon (à distance) du type « Lacey Act » (reconnaissant illégale dans un Etat, et susceptible de poursuites, une action illégale commise dans un autre Etat - NDT). Cela a également permis d'identifier les « bénéficiaires » qui sont les individus qui tirent le profit final des activités INN¹⁴.

Légitimer la pêche responsable: La mise en oeuvre effective du devoir universel de coopérer dans la conservation des ressources marines vivantes est nécessaire. Cela requiert une action coordonnée des Etats et des ORGP pour s'assurer que les clauses des articles 63, 64, 117 et 118 de l'UNCLOS soient mises en avant et respectées pour l'essentiel¹⁵. Il doit également exister une reconnaissance mondiale de la nécessité du respect des termes et conditions des mesures de conservation mises en place par les Etats côtiers dans les eaux sous leur juridiction tel que prévu par l'article 62 de l'UNCLOS.

La coopération entre les Etats et les ORGP est primordiale, comme l'est la coopération entre les ORGP elles-mêmes. Afin que celle-ci soit efficace il est nécessaire qu'une information objective et vérifiable

sur les activités INN soit échangée. Pour développer une stratégie cohérente et universelle de lutte contre les activités INN, une compréhension politique commune de l'action requise ainsi que le soutien à cette dernière sont essentiels. Une attente évidente de nombreux Etats est que l'équation coût/bénéfice de lutte contre les activités INN aille en faveur de l'élimination de ces dernières.

Afin de s'assurer que les bénéfices attendus de la lutte contre la pêche INN excèdent les coûts associés il faut:

- Une reconnaissance spécifique de la légitimité de telles actions;
- Admettre que les capacités de régulation ne sont pas forcément équivalentes dans tous les Etats ou les ORGP;
- Admettre qu'une réglementation solide peut aller au-delà de la seule régulation de la pêche INN.

Certains Etats choisissent de ne prendre aucune mesure de lutte contre les activités INN et peuvent en fait les encourager en tant que moyen de tirer des bénéfices économiques sur le court terme, comme en percevant des revenus de licences de pêche en haute mer. On en déduit que de tels Etats ne veulent, ou ne peuvent pas rester fermes sur les devoirs d'un Etat du pavillon.

Les articles 24 à 26 de l'accord des Nations Unies sur les stocks de poisson (UNFSA) ont été élaborés à partir des articles 61.3, 62.2, 62.3 et 119.1.a de l'UNCLOS pour reconnaître clairement que les Etats en développement peuvent avoir besoin d'une

assistance directe pour jouir de leurs droits au plan international, pour la pêche durable des ressources marines vivantes en haute mer en particulier, et assurer le respect et la mise en exécution, des mesures de conservation correspondantes.

Selon l'UNFSA, l'assistance aux Etats en développement peut être fournie directement ou via les ORGP compétentes. L'objectif est de renforcer la participation de tels Etats aux pêches en haute mer et d'améliorer la conservation et la gestion des stocks de poisson hautement migrateurs et chevauchants. Cela inclut la fourniture de l'assistance technique nécessaire à la mise en application de la réglementation et du SCS. Dans ce cadre, la formation aux mesures d'exécution et les transferts de technologie sont des éléments particulièrement importants.

Il n'y a probablement aucune « balle d'argent » (formule magique) qui permette d'éliminer complètement les activités INN. Cependant les pêches responsables doivent être encouragées en assurant une légitimité de long terme pour la pêche sous licence accompagnée d'une garantie de durabilité des stocks cibles exploités. Les instruments pratiques comme le Code de conduite pour une pêche responsable et le Protocole sur les pêches de la SADC¹⁶ portent de grands espoirs pour une meilleure mise en oeuvre des accords de pêche nationaux et régionaux. L'impulsion que de tels instruments donne à la volonté politique fournit un encouragement clair pour une coordination mondiale et la standardisation des clauses du droit national et international¹⁷ pour traiter les activités INN. 🌐

Photo: Australian Fisheries Management Authority (AFMA)



Fin du voyage pour un navire de pêche illégale arraisonné.

Pour les notes de bas de page, voir page 84.

Quel est le niveau et la sévérité de la pêche INN et son impact sur les économies, les stocks de poisson et la population de la région?



Etude et Analyse de la Situation des Pêches INN dans la Région SADC

Il est difficile d'obtenir des chiffres fiables sur les activités de pêche illégale, précisément parce qu'elles sont illicites et échappent donc aux mesures établies de contrôle et aux systèmes de suivi. Cependant sur la base d'informations collectées auprès de diverses sources, dont les autorités en charge de la gestion des pêches, les registres d'infraction, les autorités portuaires, les représentants de l'industrie, les initiatives régionales de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS), la couverture par les médias et diverses personnes ressource, les estimations sur les niveaux, la typologie et les impacts des activités INN dans diverses pêcheries ont pu être établies.

La pêche INN est une combinaison complexe et en évolution permanente de comportements, elle va, dans la région SADC, de la sous déclaration ou des fausses déclarations de captures par les opérateurs autorisés, à des modèles sophistiqués de « blanchissement » du poisson afin de circonvenir les mesures du commerce international, des éléments du crime organisé de même que des violations flagrantes des Zones Économiques Exclusives (ZEE) des Etats côtiers, et des conflits entre des navires étrangers ne disposant pas de licences et les pêcheurs artisans locaux.

Parmi les études de cas de pêche INN données dans le rapport:

1. Fausses déclarations de captures par les pangriers:

Au cours de l'année 2007 plus de 600 escales ont été effectuées dans les ports de la SADC donnant sur l'Océan Indien par de petits pangriers non licenciés (d'une longueur inférieure à 30 mètres) battant le plus souvent les pavillons de Taïwan, de l'Indonésie, de la Thaïlande, de la Malaisie et

de la République Populaire de Chine. La taille réelle des flottes n'est pas connue mais ces navires utilisent essentiellement des palangres avec des avançons en acier. Ils effectuent des marées d'environ deux à trois semaines avec une capacité de port de 40 à 60 tonnes et visent essentiellement le thon et les requins. Il n'existe pas actuellement d'exigence de déclaration de cette flotte aux Etats côtiers concernés par les Systèmes de Suivi des Navires (SSN), mais des observations directes et l'autonomie qu'ils ont suggèrent qu'ils ne pêchent pas exclusivement en dehors des ZEE de la SADC.

Un problème majeur est que nombre de ces navires ne satisfont pas aux normes dictées par la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI), l'organisation responsable de la gestion des thons et des espèces associées dans l'Océan Indien. Par exemple, ils sont nombreux à ne pas être enregistrés auprès de la CTOI, n'ont pas de livres de bord et ne déclarent pas les captures d'une manière correcte à leurs Etats du pavillon. De plus les marques des navires sont

souvent non réglementaires voire totalement absentes. Des navires sont également connus pour avoir changé de nom au cours des escales ce qui rend très difficile leur suivi.

2. Langoustes de roche débarquées dans la région SADC et exportées vers l'Europe

La pêcherie de langouste de roche de Tristan da Cunha, dans l'Atlantique, est menacée par des navires étrangers battant pavillon de complaisance, utilisant les ports des Etats membres de la SADC pour débarquer leurs captures qui sont alors exportées, essentiellement sur l'Europe.

L'espèce de langouste de roche rencontrée à Tristan n'existe que dans un seul autre endroit – le Mont

LE PUTRA JAYA

Le Putra Jaya n° 33, un navire de pêche battant pavillon Indonésien fut arraisonné par les gardes côtes Mauriciens (NCG) en Janvier 2008 alors qu'il pêchait illégalement dans la ZEE Mauricienne à environ 132 milles nautiques au Sud-Est de l'île.

Le patron du navire, Tsai Chi Yuan, fut incapable de confirmer l'origine des trente tonnes de thon trouvées dans les cales du navire. Ce dernier ne disposait pas d'une licence valable pour pêcher dans les eaux Mauriciennes. Aucun livre des captures, livre de bord, ou livre des communications radio n'était tenu à bord. Le seul document disponible était un cahier de note en Chinois.

« Pendant l'inspection qui s'est déroulée selon les procédures prévues par la loi, le patron du navire n'a pas pu établir l'origine des captures. Les enregistrements n'étaient pas exacts » soulignait l'un des agents du Ministère des Pêches Mauricien.

L'arraisonnement fut réalisé par l'une des premières missions à la mer conjointes NCG/Ministère des Pêches. Le navire avec ses 12 membres d'équipage fut escorté jusqu'à Port Louis par le navire garde côtes Guardian, l'affaire est en jugement.

sous marin Vema, situé en haute mer, là où les navires déclaraient avoir effectué leurs captures. Des tentatives ont été faites, avec l'appui des autorités Sud-Africaines, pour établir l'origine d'une partie des captures par le biais d'analyses génétiques et déterminer si elles provenaient de Vema comme déclaré ou capturée illégalement dans la ZEE de Tristan. Bien que des différences existent entre les deux populations de langoustes, les résultats ne permettent pas de conclure. Les études continuent et on espère qu'avec des échantillons de plus grande taille en provenance de Vema les autorités seront capables dans le futur de vérifier et prouver l'origine des langoustes lorsqu'elles sont débarquées au port.

3. Actions Prioritaires

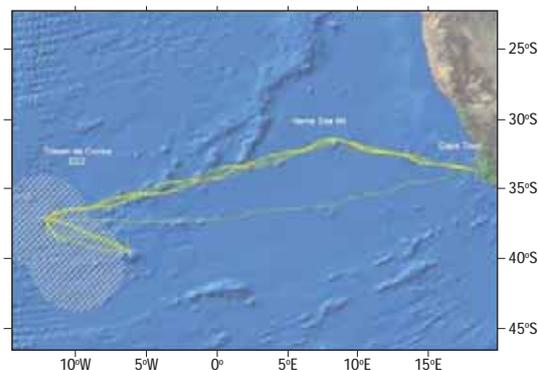
Des initiatives comme les mesures de conservation adoptées par l'OPASE (Organisation des Pêches de l'Atlantique Sud-Est), où une liste des navires INN et des limites de captures de légine ont été établies; des évaluations juridiques; les technologies satellitaires pour évaluer les niveaux d'activité INN, les formations pour les inspections au port et en mer et la mise en place de systèmes d'échange d'information par le projet pilote de Suivi, contrôle et surveillance de la COI (Commission de l'Océan Indien), indiquent tous qu'il existe bien un effort concerté pour traiter des problèmes de la pêche INN dans la région.

Cependant, l'étude met en évidence des différences importantes et de sérieux problèmes quant à la capacité de certains Etats membres de la SADC à faire appliquer les réglementations, soit parce qu'elles n'existent pas dans la loi nationale ou s'elles existent, à cause d'un manque d'équipements de base (tels des véhicules et des jumelles pour faire des patrouilles côtières) ainsi qu' un manque criant de personnel et de ressources pour les faire respecter.

La pêche INN est un problème régional et ce n'est que par le biais d'une coopération régionale

THE FV ESPADARTE

L'Espardarte a pu bénéficier de plusieurs licences de pêche à la palangre dans la ZEE de Tristan da Cunha. Cependant il était suspecté de rechercher des langoustes de roche dans la zone lorsqu'il était sans licence. Un certain nombre d'autres navires battant pavillon étranger et débarquant leurs captures à Cape Town pour les exporter vers l'Europe étaient également impliqués.



Trace SSN montrant les déplacements sans licence de l'Espardarte avec les incursions dans la ZEE de Tristan. Bien que l'enquête n'a pas abouti à un arraisonnement, le fait que leurs activités furent repérées ont conduit ces opérateurs à aller continuer leurs opérations de pêche ailleurs.

renforcée, l'échange de moyens et d'informations et l'assistance technique que les pêches INN pourront être éliminées dans la région.

Les pêcheries d'Afrique australe souffrent d'un éventail de pratiques de pêche INN (illicites, non déclarées et non réglementées) qui ont une série d'impacts économiques, sociaux et biologiques sur les pays de la SADC. Le rapport qui suit a été commandé par le programme « Non à la Pêche Illégale », « Etude et Analyse de la Situation des Pêches INN dans la Région SADC et Estimation de leurs impacts Économiques Sociaux et Biologiques » sera disponible sur www.stopillegalfishing.com aussitôt qu'il devient disponible. 🇧🇷

Photos: Martin Purves



En haut à gauche: L'image du « Cape Finisterre » illustre un transbordement illégal de légine entre le reefer « Cape Finisterre » et le Black Moon (Red Moon). En bas à gauche: le 'zodiac' illustre un transbordement illégal de captures entre le Black Moon (devenu plus tard Ina Maka), un fileyeur pêchant la légine qui fut arraisonné à Durban et le Chilbo San. Photo principale: Le Chilbo-San 33, un palangrier INN pêchant la légine, faisait régulièrement escale à Durban, même après qu'il ait été inscrit sur la liste noire de la CCAMLR.

Sur la base de photographies et d'entretiens est exposé ici le monde caché sous-jacent au cercle vicieux de la survie.



L'Impact de la Pêche Illégale: La Sierra Leone

Cinq ans après la fin officielle de la guerre longue et brutale qui sévit en Sierra Leone, le pays continue de lutter. La richesse de ses ressources devenues légendaires continue à échapper à sa population appauvrie et majoritairement sans travail. Et maintenant, alors que la pêche illégale menace de plus en plus les vies et les moyens d'existence de ceux, nombreux, qui sont totalement dépendants de la pêche artisanale, son impact sur l'environnement pourrait bien aboutir à une dévastation permanente.



AMADU SEAPORT KAMARA,
TOMBO, MAÎTRE PÊCHEUR

« J'ai toujours été un pêcheur. Mon père l'était également – il avait été formé par son père, comme mon père m'a formé et j'ai formé mes enfants. Lorsque j'étais petit garçon, et lorsque mes enfants étaient encore petits c'était toujours la même chose, à l'époque, comme aujourd'hui, les épouses vendaient le poisson que nous apportions chaque jour. C'était du gros poisson. Plus gros que maintenant. Nous utilisons des filets plus grands et les poissons étaient gros comme ça. Mais maintenant les choses ont changé. Nous gagnions alors bien notre vie avec la pêche. On avait un bon niveau de vie: de la nourriture variée, avec des légumes et des fruits que nous pouvions acheter sans problèmes pour notre famille.

« Maintenant c'est une autre histoire. Les captures ont fortement diminué. Nous ne sommes plus en mesure de pêcher efficacement – plus capables de le faire comme avant. Par exemple nous venons d'utiliser environ 25 gallons d'essence et n'avons capturé que six douzaines de poissons – et six douzaines de poisson ne permette même pas de payer un gallon d'essence. Dans ces conditions il vaut mieux rester à la maison et renoncer à la pêche qu'y aller et gaspiller une telle quantité de carburant sans que cela nous apporte quoi que ce soit de positif pour vivre.

Le maître pêcheur Tombo, chez lui en Sierra Leone.

« Les chalutiers sont un gros problème. Ils viennent directement dans nos zones de pêche, ils surpêchent, ils capturent de grandes quantités de poissons avec leurs chaluts et ensuite rejettent à la mer le poisson dont ils n'ont pas envie. On voit tout le temps du poisson mort flotter sur l'eau. Et lorsque les chalutiers viennent, ils passent sur nos filets, les coupent, les emportent et il y a même quelques accidents où les chalutiers ont blessé les navires et les pêcheurs. C'est comme ça tout le temps, et pas seulement près de Tombo, mais aussi autour des autres villages à Bonthe et Connakreedy et dans d'autres villages de pêche.

« Il y a eu beaucoup de choses signalées – et les pêcheurs déposent des dossiers de réclamation auprès des autorités pour essayer d'obtenir réparation. Il y a même eu un incident ici, où le chalutier est passé sur le bateau et les marins passés par dessus bord furent forcés de nager pour sauver leurs vies. Heureusement ils n'ont pas subi de blessures graves, mais ce n'est pas un incident isolé. Et du fait que le poisson devient rare, les gens utilisent des filets au maillage de plus en plus petit et cela a pour effet de diminuer encore l'abondance du poisson car, les petits filets attrapent les juvéniles, du coup les stocks ne peuvent plus grandir comme ils devraient le faire. C'est une très mauvaise situation.

« Vous pouvez le constater par vous même si vous jeter un coup d'oeil au quai. Avant ces problèmes avec

les pêches illégales c'était un endroit très vivant avec beaucoup de débarquements de poisson – avec les gens démaillant leurs poissons, les vendant aux femmes mareyeuses etc. - mais comme vous pouvez le voir, c'est calme. Cette faible activité montre bien l'impact de la pêche illégale. Ce village compte environ 15 000 habitants - le peu de monde présent au quai s'explique parce que cet endroit n'est fréquenté que pour acheter du poisson – certains dépendent de leurs activités d'achat et de revente quotidiennes pour gagner leur vie – mais comme vous pouvez le voir sur l'eau, il y a peu de gens comparé au nombre d'habitants. C'est un village de pêche ici, ça l'a toujours été. La pêche est toute notre vie. Le manque d'activité montre la gravité de tout cela.

« Et les conséquences sont fortement ressenties ici. Un des gros problèmes est que les gens ne sont plus capables de payer les frais scolaires. Leurs revenus étaient dépendants de la pêche et maintenant qu'ils ne peuvent plus prendre de poisson ils ne peuvent plus payer les frais de scolarité et sont en train de retirer les enfants de l'école. C'est pareil pour les frais de médecin. Maintenant que les gens ne peuvent plus aller chez le médecin, beaucoup de gens, les enfants aussi, meurent car ils ne peuvent les emmener chez le docteur. Beaucoup également, spécialement les enfants, tombent malades plus souvent qu'avant, alors qu'ils étaient encore capables de mieux les nourrir, de manière équilibrée. C'est ça problème. C'est très grave.» 🇸🇱



Pêcheurs et villageois à Manua examinant leurs dernières captures.

BONTHE, ÎLE SHERBA

A l'extrême sud de la Sierra Leone, Bonthe est un village où la population qui est, et a toujours été pratiquement entièrement dépendante de la pêche, a été particulièrement touchée par les incursions de la pêche illégale et ses effets sur la raréfaction du poisson. Les Coréens et Chinois en particulier sont attirés dans ces eaux par le gwangua considéré par eux comme un met de choix. Bonthe est également l'endroit où les premiers esclaves libérés touchèrent terre: Amistad.

TOMMY TUA, 45 ANS, DU VILLAGE DE MANIA, ÎLE SHERBA, BONTHE

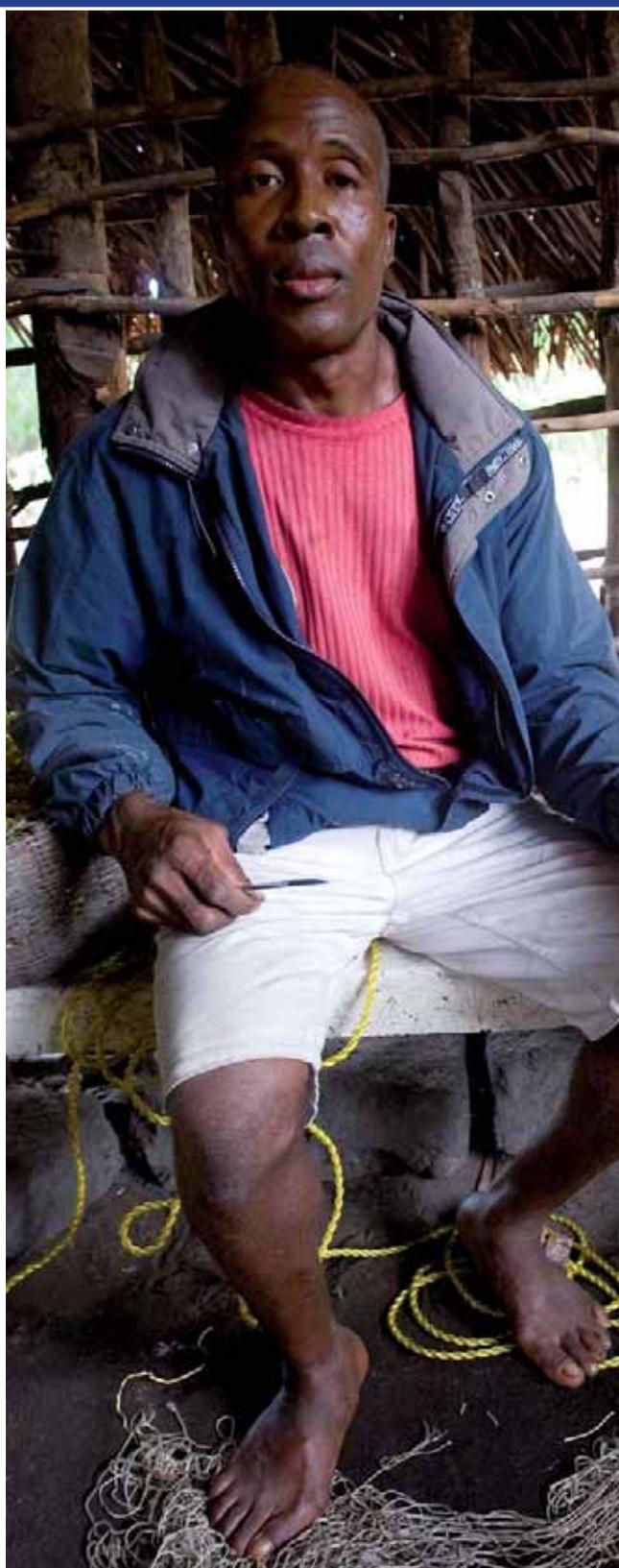
« J'ai toujours été un pêcheur. Son père était pêcheur. Son père était pêcheur. Mon père m'a enseigné la pêche, comme son père l'avait fait et comme nous le faisons pour nos fils. C'est une île ici. C'est simplement naturel. Seulement quand j'étais un petit garçon les choses étaient différentes. Nous avions la belle vie. Il y avait plein de poisson. Nous avons toujours eu assez pour manger et nous avons beaucoup de poisson à vendre, nous pouvions nous offrir ce que nous n'avions pas et on avait également une bonne nourriture et variée. Pas comme aujourd'hui, avoir faim -comme cela nous arrive parfois - cela ne nous arrivait jamais, nous n'avions jamais eu faim.

Lorsque j'étais petit, on utilisait des filets avec des mailles plus grandes que maintenant, le poisson était plus gros. On a pêché beaucoup de beaux poissons à cette époque: du poisson chat, du « Espagnol » des barracudas et d'autres espèces.

« Les choses ont changé au début de la guerre des rebelles. Tous les chalutiers sont arrivés au ras de la plage – surtout des Coréens et des Chinois pour autant qu'on sache. Ça a démarré comme ça et ils ont continué à venir. Ils se tiennent maintenant juste à l'entrée de l'estuaire de la Sherba, juste à côté du village, à l'entrée de ce que nous appelons le chenal de navigation qui va à la Sherba. Ils prennent des quantités de poissons et empêchent le poisson d'entrer. Le problème avec ces chalutiers est si grave que je ne prendrai pas le risque d'aller pêcher en mer. Ces chalutiers prennent nos engins de pêche, filets, hameçons, bouées. Et s'ils ne les emportent pas, les filets sont déchirés en lambeaux. On avait pour coutume de pêcher la moitié du temps en mer et l'autre en estuaire, pour nous ne pas pouvoir aller en mer est une grande menace pour nos vies.

« Et le problème est de pire en pire parce que les chalutiers viennent de plus en plus près. Ils ne tiennent aucun compte de la loi. La surveillance ne sert à rien. Les Coréens en particulier aiment venir ici pour pêcher le gwangua (pseudotolithes) qui est très apprécié chez eux.

Je – nous - avons peur. Lorsque les chalutiers nous voient pêcher ils viennent directement pour nous en empêcher. Ils passent sur nos filets. Normalement, s'il y a un abordage – si nous sommes chanceux, nous nous retrouvons avec un demi filet et une bouée – mais la plupart du temps nous



Tommy Tua préparant ses filets pour la prochaine sortie de pêche.

n'avons pas cette chance et ils prennent tout. Les filets coûtent 300 000 leones par nappe. Or nous avons besoin d'au moins trois pour travailler. Nous allons rarement pêcher là maintenant. Le problème est devenu si aigu que l'on doit tout acheter à crédit – et alors les gens viennent pour se faire payer – mais quand les filets ont été emportés ou déchirés, il n'y a pas moyen de payer. Beaucoup de gens ont retiré leurs enfants des écoles et nous avons peur d'aller chez le docteur.

« Mais ce qui rend tout cela encore pire c'est le fait qu'il n'y a pas de poisson comme avant. Les chalutiers surpêchent et ils rejettent tout ce dont ils ne veulent pas – mort – c'est mort lorsqu'il rejettent ça à l'eau. Ce qui arrive donc c'est que, même dans l'estuaire, il n'y a plus autant de poisson. Et les gens en arrivent à utiliser des filets de plus en plus petits, désespérant de capturer quelque chose, mais ça c'est mauvais aussi car ils prennent les juvéniles et il n'en reste plus assez pour la reproduction. » 🇬🇵



Village de Mania, Bonthe.

TOMMY GASSIMO, 25 ANS, VILLAGE DE MANIA

« Comme d'habitude j'ai posé mes filets en mer dans la soirée. Le jour d'après j'ai été les relever. Nous étions trois à bord – vous avez vu nos bateaux de pêche – ils sont petits, très fragiles, juste des troncs évidés. Quoiqu'il en soit, nous nous tenions debout sur le bateau comme on le fait normalement lorsqu'il s'agit de haler les longueurs de filet, quand j'ai remarqué qu'un chalutier venait directement sur nous. Il faisait grand jour. Il était impossible qu'il ne nous voie pas. J'ai commencé à lui faire des signes avec les bras – on s'y est tous mis – les agitant frénétiquement – mais ils ont continué à approcher – en plein jour – une belle journée ensoleillée – et ils nous sont rentrés dedans – coupant la pirogue en deux, éparpillant nos filets, nous projetant tous à l'eau. Nous avons nagé de toutes nos forces pour nous écarter et ne pas être pris dans leurs filets – et par chance nous avons réussi. Le chalutier ne s'est même pas arrêté. Il a continué sa route. Nous avons été



Sont aujourd'hui fréquentes pour les pêcheurs de Mania.

secourus par les autres pirogues qui se trouvaient dans le coin. Nous avons eu de la chance de nous en tirer mais je me retrouve sans rien, sans aucun espoir. Je ne peux plus aller pêcher, je n'ai plus rien – pas de bateau, pas de bouées. Rien. » 🇬🇵

La surpêche, les changements climatiques et la pollution ont gravement endommagés les océans de la planète. Un réseau international de réserves marines est un élément essentiel de la solution à cette crise.



Océans en Crise

Les océans couvrent plus des deux tiers de notre planète. Une de nos respirations sur deux puise dans l'oxygène qu'ils produisent. Ces trésors communs hébergent 80% de la vie sur Terre, du plancton microscopique jusqu'à la plus grande des baleines.

Entre un demi-million et dix millions d'espèces vivent dans les eaux profondes, la plupart d'entre elles restant à découvrir. Moins de un pour cent des monts sous marins a été exploré.

Nous ne savons généralement pas que la montagne la plus haute du monde n'est pas l'Everest mais le Mauna Kea, mont sous marin qui mesure 32 000 pieds (près de 10 km, NDT) du fond de l'océan jusqu'à son sommet. La dorsale médio-océanique court sur 31 000 km, soit quatre fois les Andes, les Rocheuses et l'Himalaya combinés.

Mais les océans du monde sont en crise. Le journal *Américain Science* publiait récemment que plus de 40% des océans sont fortement dégradés. Les trois quarts des stocks de poisson sont soit surpêchés soit gravement réduits. Les risques d'origine humaine qui pèsent sur les océans sont entre autres le changement climatique, la pollution et la surpêche.

Le changement climatique est à l'origine de la fonte des glaciers, du réchauffement des océans, de l'élévation du niveau des mers et il risque de modifier les courants océaniques. Il met également en danger l'avenir des sources alimentaires fournies par le plancton marin, dont le krill.

Les plastiques jetés à la mer peuvent mettre des milliers d'années à se déliter et sont souvent retrouvés emprisonnant des oiseaux, des poissons ou des mammifères marins, ou encore dans leurs estomacs après qu'ils aient été pris pour de la nourriture.

La surpêche détruit nos océans. Pendant des siècles, les mers ont été considérées comme une ressource inépuisable où l'on pouvait puiser tant qu'on voulait. Aujourd'hui, du fait de l'accroissement de la pêche industrielle au cours des 50 dernières années, les stocks de poisson disparaissent rapidement. La crise est exacerbée par une intense pêche pirate.

En 2006 et 2007, l'Esperanza, navire de Greenpeace, réalisa une expédition sur 15 mois baptisée « défendre nos océans ». Celle-ci montra la beauté de nos océans et les menaces qui pèsent sur eux.

De la confrontation avec la pêche baleinière dans l'Océan austral, jusqu'à la lutte contre la pêche pirate en Afrique de l'Ouest et dans le Pacifique, et la démonstration des effets de la pollution par le plastique dans le Golfe du Mexique et dans le Pacifique, l'expédition mit en évidence le besoin d'un réseau mondial de réserves marines intégrales qui couvrirait 40% des océans.

Les réserves marines sont principalement des parcs nationaux maritimes. Ce sont des zones fermées à toute forme d'extraction, comme la pêche ou l'exploitation minière. Un corpus croissant de résultats scientifiques démontre que l'établissement de réseaux de réserves à grande échelle est non seulement un besoin urgent pour protéger les espèces marines et leurs habitats mais pourrait également être crucial pour inverser la tendance à la baisse des pêches mondiales.

Les capacités de pêche dépassent de loin la capacité de reconstitution de la nature

L'industrie des pêches pèse des milliards de dollars. En 2004, le commerce mondial du poisson et des produits de la pêche atteignait 71 milliards de Dollars – plus de trois fois le montant du commerce mondial de la viande de bœuf pour la même période (18,3 milliards). Une des principales raisons de la surpêche et de la pêche pirate est la demande croissante pour les produits de la mer dans l'Union Européenne, en Asie et d'autres grands marchés.

D'après Charles Clover, auteur de *The End of the Line (Le Bout de la Ligne)* « la flotte de pêche mondiale serait deux fois et demi plus importante que ce dont on aurait besoin pour capturer ce que l'océan peut produire durablement ».

Pourtant les gouvernements et les Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP) ont été lents à écouter les scientifiques ou à tirer des leçons de l'effondrement spectaculaire de certaines pêcheries comme celle du cabillaud en Atlantique. Malgré les appels répétés pour une réduction générale des capacités de pêche, le nombre de navires de pêche de grande taille (dépassant 100 tonnes de jauge brute) est demeuré stable avec environ 24 000 unités – et plusieurs pays continuent à construire (et subventionner) de nouveaux navires industriels.

L'UE et la Commission Internationale pour la Conservation des Thons de l'Atlantique (CICTA) par exemple, n'ont systématiquement pas tenu compte des avis de leurs propres comités scientifiques. Pendant sept années consécutives, les scientifiques de l'UE ont identifiés le cabillaud de la Mer du Nord comme étant tellement en danger qu'il devait être décrété un quota nul, c'est à dire que pas un seul poisson ne doit être pêché. En décembre 2007, l'UE, en dépit de ces avis, augmenta le quota de 11%.

En 2006, les scientifiques de la CICTA recommandèrent que le quota du thon rouge de la Méditerranée soit limité à 15 000 tonnes. La CICTA faillit une fois de plus à sa dénomination, doublant pratiquement le quota alloué à 29 500 tonnes.

Il n'y a tout simplement pas assez de poisson pour que ceci soit viable.

Les pays riches pratiquant la pêche envahissent les eaux des pays plus pauvres

Après avoir épuisé leurs propres ressources, les pays riches se tournent de plus en plus vers les eaux des pays les plus pauvres qui sont souvent incapables de protéger efficacement leurs zones de pêche.

De nombreux pays industrialisés négocient des « affaires amicales » pour leurs flottes hauturières. Certains offrent de l'argent aux pays croulant sous les

dettes afin qu'ils ouvrent leurs eaux à l'impitoyable efficacité des flottes de pêche industrielles.

Les Nations Unies estiment que l'UE est impliquée dans une douzaine d'accords sur 100 connue dans le monde. Le Japon est partie à environ 40 accords souvent présentés à tort comme « une aide au développement outre-mer ».

Les pêches modernes utilisent des navires géants équipés d'équipements dernier cri qui peuvent repérer rapidement les bancs de poisson de manière très précise. Ce sont des sortes d'usines flottantes qui ne se contentent pas de capturer le poisson mais le transforment, l'emballent et le congèlent également. Ils sont dotés d'une forte motorisation pour traîner de gigantesques engins de pêche à travers l'océan.

Le poisson n'a aucune chance de s'en échapper.

Les pêches destructives ont raison d'écosystèmes complets

La surpêche affecte des écosystèmes entiers. Les scientifiques préviennent que les océans souffriront en conséquence de changements écologiques radicaux. Une étude récente suggère que les méduses pourraient bientôt dominer quelques uns des écosystèmes soumis à une forte surpêche. Les pratiques destructives comme le chalutage de fond peuvent détruire des habitats anciens en quelques minutes.



La flotte de pêche mondiale serait deux fois et demi plus importante que ce qui est nécessaire pour capturer ce que l'océan peut produire durablement.



La surpêche et les activités de pêche pirates sont stimulées par la demande croissante de produits de la mer dans le monde.

Le gaspillage des pêcheries modernes est épouvantable. Ce n'est pas moins d'un quart de toutes les créatures marines capturées par les pêches mondiales qui sont rejetées – jetées par dessus bord mortes ou mourantes – parce qu'elles ne font pas partie des espèces cibles. Ces victimes innocentes des méthodes de pêche destructives sont connues dans l'industrie sous l'appellation « prises accessoires ». Elles sont également connues sous le nom de poissons, baleines, dauphins, marsouins, phoques, albatros et tortues, sans citer les créatures moins connues qui sont décimées de cette manière.

Cent millions de requins et environ 300 000 cétacés (baleines, dauphins et marsouins) sont rejetés chaque année. Les pêcheries de crevette sont particulièrement destructives. Les chalutiers crevettiers du Golfe du Mexique rejettent à eux seuls environ 480 000 tonnes de captures accessoires tous les ans – plus que les débarquements totaux déclarés au Sénégal.

Les captures rejetées incluent souvent des poissons juvéniles qui sont vitaux pour la future croissance du stock. Les flottes de senneurs pêchant le listao par exemple capturent également sans discrimination des juvéniles d'albacore qui sont menacés. De surcroît, alors que ce type de poisson n'est pas très valorisé sur le marché il pourrait constituer une source d'alimentation et de revenus pour les populations de pays comme la Tanzanie, la Somalie, la Papouasie, Nouvelle Guinée et Tuvalu, dont les eaux sont systématiquement pillées par les flottes hauturières.

La pêche pirate aggrave la crise

La surpêche et la pêche destructive sont aggravées par la pêche illégale, incluant les pêches non déclarées et non réglementées, collectivement connues dans les milieux de la pêche comme les pêches INN.

La High Seas Task Force (Groupe de Travail sur la Haute Mer) estime que la pêche pirate générerait un chiffre d'affaires de 9 milliards de Dollars US. La Somalie perd 300 millions de dollars par an à cause des pirates; la Guinée perdrait 100 millions par an.

Dans le Pacifique occidental et central, les pirates volent du poisson pour une valeur quatre fois supérieure à ce que la région gagne en délivrant des licences de pêche.

La destruction de l'environnement va main dans la main avec la pêche illégale. Du fait que les pirates opèrent littéralement hors de portée radar de tout système de surveillance, les techniques de pêche qu'ils utilisent détruisent la vie marine.

En 2001 Greenpeace estimait qu'il y avait au moins 1300 navires de pêche pirate de taille industrielle en activité en mer. Les pays les plus pauvres en paient le prix le plus élevé, de par la diminution des ressources et la perte de captures potentielles.

Comme si la pêche illégale ne suffisait pas, les flottes dûment licenciées ont leurs propres pratiques pirate en payant aux pays en développement des droits de pêche lamentablement bas pour obtenir les licences d'accès à leurs eaux. Les îles du Pacifique, par exemple, ne touchent qu'environ 5% des 3 milliards de Dollars annuels que vaut leur thon.

Le manque de fonds fait que ces pays sont dans l'impossibilité de contrôler effectivement leurs propres eaux. Kiribati par exemple dispose d'une ZEE de plus de 3 millions de miles carrés. Or le gouvernement ne dispose en tout et pour tout que d'un patrouilleur-don de l'Australie – qui tombe fréquemment en panne.

Fermer l'accès aux eaux internationales entre les ZEE est essentiel dans le combat contre la pêche pirate et la surpêche. Ces zones éloignées des terres et difficiles à contrôler sont trop souvent des lieux de captures faciles pour la pêche illégale.

Les pirates pêchent souvent dans les eaux sous juridiction nationale et déclarent alors que les captures proviennent des eaux internationales. Ils utilisent également ces zones pour transborder leurs captures et avitailler en mer. Ceci rend beaucoup plus facile l'évitement des réglementations sur les tonnages capturés ou le temps passé en mer.

Le navire de Greenpeace « l'Esperanza » se trouve actuellement dans le Pacifique occidental et central

pour suivre la surpêche des thons et mettre en évidence l'urgence de créer des réserves marines dans trois zones de haute mer – connues sous le nom de Pacific Commons (communs du Pacifique).

Les réserves marines sont une partie de la solution

Les réserves marines fonctionnent. Dans les zones océaniques qui ont été mises sous protection, les espèces menacées reviennent et on constate un accroissement général de leur variété. Le nombre de poissons augmente et les individus vivent plus longtemps, deviennent plus gros et développent un plus fort potentiel reproducteur. Si elles sont correctement conçues pour protéger les aires de reproduction et les frayères les réserves marines peuvent également fonctionner pour les espèces hautement migratrices comme le thon.

Les réserves marines ne concernent pas que la surpêche, elles sont de plus en plus perçues comme un outil global essentiel pour protéger l'environnement marin d'un ensemble d'autres activités humaines.

Elles pourraient se révéler essentielles dans la lutte pour aider les systèmes marins à s'adapter aux impacts du changement climatique et garantir une future sécurité alimentaire. Dans un monde qui se réchauffe, le maintien des écosystèmes océaniques dans un état le plus naturel possible les rend plus résistants aux changements.

On estime à 12 milliards par an le coût de création d'un réseau de réserves marines. Cela peut paraître un montant élevé, mais il est simplement équivalent au montant dépensé dans les parfums en Europe et aux Etats Unis chaque année.

Bien sûr les réserves marines sont seulement une partie du combat pour sauver nos mers. Greenpeace milite pour les pêches durables et la fin des pêches destructives. Nous avons développé des stratégies adaptées pour combattre la pêche pirate. Elles incluent un appel pour la mise en place de réglementations pour arrêter le blanchiment de poisson illégal dans les ports, pour le contrôle intégral des navires de pêche par leurs gouvernements d'accueil et pour une interdiction des transbordements en mer. Nous mettons les distributeurs à l'épreuve pour s'assurer qu'ils ne vendent que du poisson capturé légalement dans des pêcheries durables.

Greenpeace appelle à des accords d'accès équitable pour les pays en développement et pour une aide et une assistance internationale pour que ces pays puissent protéger leurs zones de pêche.

La création de réserves marines contribuera beaucoup à rendre ces objectifs atteignables. Il n'est pas trop tard pour sauver nos océans – pour faire pencher la balance des impacts humains de la destruction et des nuisances vers la protection et la conservation.

Mais nous devons agir rapidement. Si nous voulons pêcher demain, nous avons besoin de réserves marines aujourd'hui. 🌊



Photo: Susan Shulman

Les pays les plus pauvres paient le prix fort, avec des ressources en diminution et la perte de captures potentielles.

La pêche illégale semble prospérer dans les pays où n'existe pas une gouvernance ouverte et responsable et où la société civile, en conséquence, peut rester muette.



Améliorer la Gouvernance pour Combattre la Pêche Illégale en Afrique

Les pays Africains sont souvent décrits comme les seuls vulnérables à la pêche illégale. Cela mérite débat du fait que ce problème est toujours endémique dans de nombreux pays développés, et en particulier dans l'Union Européenne. Cependant, il y a de bonnes raisons de suspecter que la pêche illégale serait en croissance dans de nombreux pays Africains et les difficultés pour la combattre sont immenses, quoique pas insurmontables.

Bien que nous ne disposions que de très peu de données fiables sur l'échelle à laquelle la pêche illégale est pratiquée, nous savons qu'elle est devenue une caractéristique bien ancrée dans les pêches mondiales. Pour dire les choses crûment, la flotte mondiale est trop grande, le poisson devient plus rare et plus cher et le coût de la pêche commerciale s'accroît. Que de nombreux bateaux ne respectent plus la loi afin de continuer à fournir les marchés de consommation et en tirer profit paraît alors pratiquement inévitable.

La probabilité que les pays Africains connaissent une croissance de la pêche illégale reflète certainement l'importance croissante de l'Afrique dans le commerce mondial du poisson. Globalement, la disparition des populations de poisson a commencé dans le Nord, là où la plus grande partie du poisson de haute valeur est consommé. Cela a induit un effet de déplacement, où la fourniture de poisson aux marchés les plus importants en Europe et en

Extrême Orient a été progressivement trouvée dans les eaux riches et pour la plupart sous exploitées des nations en développement. De fait, la tendance de ces dernières décennies a été à l'intensification de la pêche dans de nombreux pays Africains par des navires étrangers et une exportation croissante du poisson loin du continent. Daniel Pauly, l'un des biologistes marin les plus en vue, compare ce processus à un trou laissé par une flamme sur un papier, « au fur et à mesure que le trou s'étend la pêche se concentre sur la bordure jusqu'au moment où il n'y a plus rien où l'on puisse aller ». Bien que la plupart de cette pêche étrangère soit réglementée par des accords formels, un grand nombre de navires semblent pêcher sans licences dans les eaux Africaines, tandis que beaucoup de ceux qui les acquittent effectivement ignorent délibérément les règles qui limitent l'intensité de la pêche, conservent l'écosystème marin et génèrent des revenus pour les gouvernements d'accueil - l'usage d'engins de pêche interdits, la pêche dans des zones protégées ou hors saison et la déclaration fallacieuse des captures sont en effet reconnus comme des problèmes courants. En Afrique du Sud par exemple, des navires sans licences, utilisant des filets maillants très destructeurs ont capturé environ 32 000 tonnes de légine durant la fin des années 90, alors que le TAC (capture totale admissible) est actuellement fixé à 450 tonnes par an.

Là également, il est important de réaliser que les navires étrangers ne sont pas la seule cause



Le poisson devient plus rare et plus cher.



La croissance de la pêche illégale reflète sans doute l'importance croissante de l'Afrique dans le commerce mondial du poisson.

de pression sur les stocks de poisson dans les eaux Africaines. Nous avons également assisté à une croissance largement incontrôlée de la pêche artisanale dans de nombreux pays Africains. Malheureusement, dès que le poisson devient moins abondant, la tendance des pêcheurs locaux dans certains pays est d'utiliser des moyens plus destructifs et désespérés pour maintenir le niveau des captures, comme l'usage de très petites mailles voire de la dynamite. Une compétition accrue sur des ressources qui vont diminuant, tant par des bateaux industriels qu'artisans, semble encourager une mentalité de course où chaque navire tend à capturer autant de poisson qu'il le peut. Cette compétition peut à son tour aider les armateurs à rationaliser les mauvaises pratiques. Une pêche toujours plus efficace et nuisible est devenue à la fois la cause et l'effet de la diminution des ressources.

Les difficultés que rencontrent les Etats pour lutter contre la pêche illégale

Contrecarrer ces pratiques variées de pêche illégale est un défi décourageant. Il existe un fort consensus international concernant les bonnes pratiques dans le suivi et l'inspection des navires de pêche commerciale afin de limiter les opportunités délictueuses. Cependant la réalité est que de nombreux pays n'ont purement et simplement pas les capacités et les savoirs faire pour atteindre le niveau nécessaire d'application de la loi - beaucoup de pays ne disposent pas de patrouilleurs, et s'ils en

ont, ils ne sont pas en mesure de financer le carburant. De même, quand les agents de maintien de l'ordre sont peu payés ils peuvent facilement « regarder ailleurs » pour un modeste pot de vin. Des agents officiels Kenyans ont ainsi décidé de ne pas exécuter un programme d'observateurs embarqués dans la pêche industrielle de crevettes du fait d'allégations persistantes que les armateurs offraient des boîtes de crevettes aux observateurs. De même, des ONG locales ont assuré que certains agents officiels chargés de patrouiller en mer contre la pêche illégale en Tanzanie vendaient du carburant de leurs propres navires aux braconniers. On peut rencontrer de telles accusations dans la plupart des pays.

La situation est rendue encore plus difficile par la nature transnationale de certaines activités illégales. Le poisson capturé peut être transbordé au large ou être « blanchi » dans des ports étrangers. Plusieurs de ces ports, dits de complaisance, existaient en Afrique là où les navires de pêche illégale tendent à se rassembler. Il est donc devenu vital pour les pays de travailler ensemble pour lutter contre la pêche illégale. Malheureusement les opérations de police et les enquêtes transnationales peuvent être laborieuses et contrariées par les mauvais moyens de communication, la corruption et une bureaucratie étouffante. De plus il existe un sentiment général que, pour certains pays, ne pas s'attaquer à la pêche illégale peut être intéressant, en particulier lorsque les principaux contrevenants sont de grandes sociétés de pêches nationales qui fournissent les usines de transformation et les marchés finaux



Les opérations transnationales de police et d'enquête sont entravées par de mauvaises communications, la corruption et une bureaucratie étouffante.

et sont financées par des institutions financières politiquement importantes. De fait, il y a bien longtemps que des critiques ont été adressées aux autorités Espagnoles sur le point qu'ils n'en faisaient pas assez dans l'inspection et la déclaration des captures d'origine Ouest Africaine et débarquées dans leur pays. De nombreux pays d'Extrême Orient semblent souffrir de la même apathie, les arraisonnements et la poursuite judiciaires sont repérées, les peines et sanctions soient d'une sévérité suffisante et reçoivent une large diffusion dans les médias. C'est un moyen de dissuasion qui aide également à dénoncer la pêche illégale, non seulement localement mais aussi au plan international. Un bon exemple est celui de la Hout Bay Fishing Company en Afrique du Sud qui a nécessité des enquêtes conjointes entre les agences de maintien de l'ordre Sud-Africaines et Américaines. La compagnie, qui avait été trouvée responsable d'un braconnage massif de langouste de roche et de merlu et exportait ses produits aux USA, non seulement fut condamnée à une amende record, mais s'est vue également confisquer ses navires tandis que les directeurs étaient mis en prison. De surcroît,

plusieurs inspecteurs locaux furent incarcérés pour avoir accepté des pots de vin.

De tels exemples sont malheureusement exceptionnels. Bien qu'il n'existe pas d'étude exhaustive sur la question, il apparaît que peu de cas de pêche illégale en Afrique aboutissent devant la justice, et que lorsque c'est le cas, les peines infligées paraissent trop légères. Cela reflète probablement le bas degré d'importance accordé à la pêche illégale par les juges et le système pénal. Il en résulte que la pêche illégale peut être une activité relativement « sans risques ». On rencontre le même problème partout, ce n'est pas simplement une spécificité Africaine. Un rapport de la cour des comptes Européenne publié en 2007 met en avant que les niveaux de pénalités appliqués aux navires pêchant dans les Etats membres étaient si bas que l'industrie des pêches ne les considéraient guère plus que comme des coûts d'exploitation potentiels.

plusieurs inspecteurs locaux furent incarcérés pour avoir accepté des pots de vin.

De tels exemples sont malheureusement exceptionnels. Bien qu'il n'existe pas d'étude exhaustive sur la question, il apparaît que peu de cas de pêche illégale en Afrique aboutissent devant la justice, et que lorsque c'est le cas, les peines infligées paraissent trop légères. Cela reflète probablement le bas degré d'importance accordé à la pêche illégale par les juges et le système pénal. Il en résulte que la pêche illégale peut être une activité relativement « sans risques ». On rencontre le même problème partout, ce n'est pas simplement une spécificité Africaine. Un rapport de la cour des comptes Européenne publié en 2007 met en avant que les niveaux de pénalités appliqués aux navires pêchant dans les Etats membres étaient si bas que l'industrie des pêches ne les considéraient guère plus que comme des coûts d'exploitation potentiels.

L'importance de la transparence et de la responsabilité

Il est facile de se sentir déprimé face à la pêche illégale du fait de ses causes structurelles ainsi que des difficultés inhérentes au suivi, à l'inspection et la poursuite des contrevenants. Il n'en demeure pas moins que si la volonté politique nécessaire est là on peut avec une quasi-certitude obtenir de bien meilleurs résultats.

Stimuler la volonté politique dans et entre les Etats Africains pour lutter contre la pêche illégale demeure

une tâche cruciale de la société civile locale et il y a là également un rôle à jouer pour les sociétés de pêche les plus responsables. En Tanzanie par exemple, un groupe d'ONG, d'entreprises et de conservationnistes engagés ont mis en place le « Réseau Tanzanien de Suivi des Pêches à la Dynamite ». Ce dernier enregistre les cas de pêche à la dynamite, développe une prise de conscience et aide à faire pression sur les autorités compétentes pour qu'elles agissent.

Au Mozambique, un groupe comparable, « Les Yeux sur l'Horizon » a aidé à une prise de conscience sur les formes diverses de la pêche illégale, dont le braconnage des requins pour le commerce des ailerons par des entreprises Asiatiques. Ajoutons à ces exemples le travail mené par le programme « Non à la Pêche Illégale » basé au Botswana, ainsi que l'« Alliance Marine Africaine », un réseau régional de la société civile destiné à développer une prise de conscience sur la pêche non soutenable et qui fut lancée au Kenya en 2007. Il existe probablement beaucoup d'autres exemples d'organisations à la base, innovantes et actives dans la lutte contre la pêche non soutenable et illégale en Afrique, et de telles initiatives pourraient se développer dans le futur.

Malheureusement, la pêche illégale semble prospérer dans les pays où une gouvernance ouverte et responsable fait défaut et là où les voix de la société civile sont étouffées. Ce fut la conclusion d'un rapport publié en 2005 par le MRAG (Marine Resources Assessment Group, société Britannique de consultance). Cette étude faisait ressortir que les taux de pêche illégale semblaient corrélés avec les mandataires de la bonne gouvernance, comme l'accès à l'information, la censure des médias et les niveaux de perception de la corruption. Il est probable qu'une partie du problème est liée aux conflits d'intérêt, là où les politiciens et les hauts fonctionnaires peuvent avoir des intérêts directs dans les entreprises de pêche commerciale, certains d'entre elles pouvant bénéficier de régimes inéquitable. L'auteur du rapport du MRAG soutient qu'un effort et des financements accrus dans le suivi et l'inspection des pêches peuvent être réduits à peu de chose si l'on ne prête pas assez attention à l'amélioration des normes de gouvernance. Le rôle de la corruption dans l'exacerbation de la pêche non soutenable est vraiment en train d'obtenir une reconnaissance internationale - l'UICN en collaboration avec la Banque mondiale a récemment tenu une conférence, la première du genre, sur ce thème à Washington. Ce type de travail est sans aucun doute inspiré par les campagnes anti corruption de haute volée qui ont été lancées dans d'autres secteurs comme l'Extractive Industry Transparency Initiative (Initiative pour la transparence dans les industries extractives) et la campagne « Publish What You Pay » (déclarez ce que vous payez), qui ont toutes deux joué un rôle important dans la réforme des industries minière et pétrolière en Afrique comme en Asie.

Comme le montre l'expérience acquise dans ces autres secteurs, la première étape dans l'amélioration de la gouvernance sera une gestion plus ouverte et transparente des pêcheries commerciales. Publier l'information sur les licences de pêche et les contrats, mettre en place des systèmes de protection des dénonciateurs, réaliser des audits indépendants sur les administrations des pêches et encourager des groupes actifs de la société civile sont tout simplement quelques unes des activités que les gouvernements Africains doivent mener à bien. De fait, une initiative régionale pour promouvoir la transparence dans les pêches, inspirée par l'Extractive Industries Transparency Initiative, pourrait être efficace. Il est hautement probable que de tels efforts puissent être soutenus par les bailleurs de fonds, en particulier Européens et Nord-Américains pour qui la « bonne gouvernance » est devenue une priorité pour le développement.

La pêche illégale prospère toujours dans un environnement opaque, là où les fonctionnaires corrompus, les intérêts personnels puissants et diverses formes de mauvaise gestion peuvent se développer loin des regards des autres. Créer un environnement moins propice à la corruption n'est certainement pas la panacée pour les océans Africains, mais c'est peut être une condition vitale pour assurer que la pêche contribue au développement des plus pauvres, à de meilleures rentrées financières pour les gouvernements et enfin à la conservation de nos remarquables, mais si vulnérables, écosystèmes marins. 🌊



La flotte mondiale est trop grande.





PROFILS DES PAYS

CONTENU

- 22 Angola
- 24 République
Démocratique du Congo
- 26 Madagascar
- 28 Ile Maurice
- 30 Mozambique
- 32 Namibie
- 34 Afrique du Sud
- 36 Tanzanie

Angola

PÊCHES MARITIMES

Les côtes Angolaises s'étendent sur environ 1900 km et deux courants divergents (Courants d'Angola et du Benguela) créent un puissant système d'upwelling qui assure une forte production primaire bénéficiant aux ressources marines. Cependant, la surpêche et les changements des conditions hydroclimatiques ont fortement réduit le potentiel des pêches qui est maintenant de l'ordre de 360 000 tonnes par an, dont 285 000 tonnes de petits pélagiques comme le chinchard et les sardinelles et 55 000 tonnes d'espèces démersales diverses dont 7 000 tonnes de crevettes profondes.

La zone allant de Lobito à l'embouchure de la Cunene est de loin la plus productive, avec des chinchards, sardines et thons en abondance et un éventail d'espèces démersales.

La zone Nord s'étend de Luanda à l'embouchure du Congo et la zone centrale va de Luanda à Benguela.

TYPES DE PÊCHERIES

L'Angola dispose d'une combinaison de flottes de pêches industrielles et de pêches artisanales.

La plupart des pêcheurs sont engagés dans la pêche artisanale qui compte plus de 4 600 embarcations (jusqu'à 14 m de long) et 35 000 pêcheurs artisans ainsi que 85 000 personnes engagées directement ou indirectement dans les activités du secteur. Seulement 20% des embarcations artisanales sont motorisées et leurs activités sont donc limitées aux zones les plus côtières (jusqu'à 3 milles nautiques).

Les pêcheurs artisans capturent des espèces démersales comme les mérours, lutjans, daurades et langoustes ainsi que d'autres espèces de moindre valeur. Les pêcheurs industriels et semi-industriels

visent essentiellement les espèces pélagiques (chinchard, sardinelle, thon) ainsi que les crevettes et les crabes profonds.

ETAT DES PÊCHERIES

La surpêche et les changements des conditions hydroclimatiques ont fortement réduit le potentiel de contribution des pêches à l'économie nationale.

DONNÉES ÉCONOMIQUES

Les pêches Angolaises génèrent un montant estimé à 178 millions de Dollars US. Des revenus directs sont tirés de la délivrance de licences de pêche et des allocations de quotas aux navires et des amendes liées aux infractions (dépassement des captures accessoires autorisées, zones de pêche, taille des poissons, etc.).

Un tiers des protéines animales disponibles provient du poisson. La plupart du poisson pêché (plus de 90%) est vendu sur le marché national car la demande est forte et n'est pas totalement satisfaite.

Le secteur des pêches est un secteur important pour l'emploi. En 2000 environ 41 000 personnes étaient employées directement dans le secteur et 85 000 autres personnes intervenaient dans des activités liées à la pêche.

PORTS DE PÊCHE

Toute la pêche industrielle et semi-industrielle est basée dans les quatre principaux ports: Namibe, Benguela, Porto Amboim et Luanda.

Les activités de pêche artisanale sont dispersées le long de la côte, avec environ 102 points de



débarquement réguliers identifiés. Les provinces de Benguela et Luanda concentrent les principales zones d'activité des pêche artisanales.

MESURES DE GESTION

Le gouvernement Angolais a commencé à réguler activement son industrie des pêches au cours des années 90. Une analyse du système juridique Angolais et de l'ensemble du cadre réglementaire indique que pratiquement tous les aspects de l'industrie sont encadrés par la loi. Pour autant les tribunaux n'interviennent pas beaucoup sur le secteur, il est en fait régulé et dirigé par le Ministère des Pêches.

Le Ministre des Pêches a toute compétence pour réglementer les activités de pêche, comme la fixation de la taille minimale des mailles, les zones de pêche et engins autorisés.

Les droits de pêche peuvent être hérités et individuellement transférables sous réserves d'une autorisation par le Ministre en charge du secteur,

avec certaines limitations. Chaque quota de pêche est transféré avec les droits de pêche.

Dans certaines circonstances, le Ministre peut autoriser le transfert partiel ou temporaire d'un quota de pêche. Sous réserves d'une autorisation ministérielle un quota de pêche peut être utilisé en garantie pour obtenir un crédit.

Les activités de suivi, contrôle et surveillance sont limitées, mais incluent des contrôleurs des pêches et un SSN. Cependant, il est prévu que les activités de SCS augmentent grâce à l'acquisition récente de nouveaux patrouilleurs.

PRINCIPALES ACTIVITÉS INN

Les principales activités de pêche INN concernent la pêche dans les zones fermées, les méthodes de pêche illégales, des tailles de mailles non conformes et la pêche sans licences. Parmi les autres activités connues on retiendra l'intrusion de navires industriels dans les zones de pêche artisanale et la présence dans les eaux Angolaises de navires étrangers ne disposant pas de licences. 🚫

Résumé pays	
Référence juridique sur les pêches	Loi sur les Ressources Biologiques Aquatiques (2004)
Valeur des pêches (2003)	178,7 millions de Dollars US
Contribution des pêches au PIB (2003)	3%
ZEE	610 500 km ²
Longueur des côtes	1 900 kms
Moyens de Suivi, contrôle et surveillance	Contrôleurs des pêches et SSN
Mesures de l'Etat du Port	Limitées
Plan d'action national contre la pêche INN	Pas encore finalisé
Tonnage capturé (2005)	240 000 tonnes
Coopération régionale	BCLME, BENEFIT, GCLME, PNUD, SEAFO, CICTA, CECAF

République Démocratique du Congo

PÊCHES MARITIMES

La République Démocratique du Congo (RDC) ne dispose que d'une côte très courte donnant sur l'Atlantique; la production marine est modeste et ne compterait que pour 2% des captures nationales. De surcroît une partie de la côte est réservée pour l'extraction pétrolière. Environ 6 000 tonnes de petits pélagiques furent capturées en 2000 dans les eaux de la RDC par une flotte de chalutiers, pour la plupart battant pavillon étranger.

TYPES DE PÊCHERIES

Pratiquement toute la production marine provient d'unités artisanales, pirogues et sennes de plage. L'essentiel de l'activité de pêche de la RDC est continentale, en particulier dans les grands lacs.

ETAT DES PÊCHERIES

Pas connu, mais probablement surexploitées, en particulier par des navires étrangers.

DONNÉES ÉCONOMIQUES

L'essentiel des captures maritimes est vendu en frais ou congelé sur les marchés de Kinshasa. Les captures continentales sont vendues une fois transformées, que ce soit sous forme fumée, séchée ou salée-séchée, à part dans les marchés qui se trouvent à proximité immédiate des sites de débarquement où l'on trouve des produits frais.

Une transformation industrielle existe à Kalemie, sur le lac Tanganyika (usine de congélation) mais son état actuel est inconnu. Le transport par voie fluviale ou lacustre joue un rôle déterminant dans la

distribution du poisson tout au long des lacs du Rift et sur le bassin du fleuve Congo.

Le poisson est un aliment très apprécié dans la plupart des régions et la demande est très forte. Cependant l'isolement de nombreux lacs et des infrastructures inexistantes ou très fortement dégradées limitent considérablement la distribution et la vente des produits.

Faute de données récentes, il n'est pas possible de donner un état de la contribution actuelle des pêches à l'économie nationale. Il est cependant assez clair que tant le secteur maritime que continental ont connu un déclin significatif du fait des conditions politiques et économiques très instables qui ont prévalu au cours de la dernière décennie.

Dans le passé, les pêches maritimes dépendaient d'accords avec les pays voisins pour aller pêcher dans leurs eaux, le domaine national étant trop restreint. Pour ce qu'on en sait, il n'a pas été possible de les maintenir en l'état. De plus, l'état général de l'économie a conduit à une dégradation de la flotte par manque d'entretien, de pièces de rechange, de carburant, etc.

PORTS DE PÊCHE

Faute d'activité d'une flotte industrielle et du caractère très artisanal de la pêcherie (pirogues et sennes de plages) il n'y a pas de port spécialisé dans les pêches.

MESURES DE GESTION

La politique des pêches de la RDC met en avant la nécessité d'accroître la production de poisson pour fournir des protéines animales à la population et ainsi assurer la sécurité alimentaire.

La législation fondamentale sur les pêches demeure le décret de 1937 sur la pêche et la chasse (amendé



Photo: Susan Schulman

pour ce qui concerne la pêche par un décret du 17 janvier 1957, une ordonnance n° 52/273 du 24 juin 1958 et un décret du 27 juin 1960). Ce décret fut appliqué dans toute la zone alors administrée par la Belgique (Rwanda- Burundi et Congo belge).

Le décret de 1932 sur les droits de pêche exclusifs (également en application au Burundi) permet aux autorités compétentes d'accorder des droits exclusifs de pêche à toute personne dans une zone donnée. Les termes et conditions de l'accord et les droits et obligations de chaque partie contractantes sont détaillés dans le décret.

Là où l'existence de droits de pêche traditionnels ont été clairement établis, les droits de pêche exclusifs peuvent être remis en cause ou adaptés pour tenir compte du droit traditionnel.

L'ordonnance n° 432/Agri. Du 26 décembre 1947 (avec ses amendements de 1952 et 1954) détaille le statut et les pouvoirs des contrôleurs des pêches.

Un règlement de 1981 interdit la pêche avec les engins électriques, les explosifs et substances toxiques sur l'ensemble du « territoire Zairois » et prévoit la saisie par les autorités des engins utilisés et des captures qu'ils ont permis.

L'ordonnance de 1979 (amendée par un règlement de 1983) décrit les montants des permis de pêche et détermine les différentes autorités chargées de les délivrer. Il existe quatre types de permis.

L'autorisation de pêcher est un prérequis pour tout type d'opérations de pêche et sujette au paiement d'un droit. Les conditions du permis incluent l'interdiction de rejeter tout poisson ou partie de ce dernier.

Les permis de pêche industrielle sont émis par le Gouverneur de la Province suite à l'avis d'une commission consultative. Enfin, la pêche industrielle est interdite dans la zone allant de la côte à 5 kilomètres au large.

PRINCIPALES ACTIVITÉS INN

Très peu de données sont disponibles sur les pêches INN pouvant exister dans les eaux de la RDC. Cependant, il est probable que des navires étrangers pêchent sans licences dans la ZEE. De plus, la pêche artisanale n'est pas régulée et ne déclarerait pas ses captures. 🐟



Résumé pays

Référence juridique sur les pêches	Décret de 1937 sur la pêche et la chasse (amendé en 1957/58/ et 1960)
Valeur des pêches	Inconnu
Contribution des pêches au PIB	Inconnu
ZEE	13 690 km ²
Longueur des côtes	37 kms
Moyens de Suivi, contrôle et surveillance	Très limités
Mesures de l'Etat du Port	Non
Plan d'action national contre la pêche INN	Pas encore finalisé
Tonnage capturé (2005)	221 000 tonnes (en incluant les pêches continentales)
Coopération régionale	GCLME, CICTA, OPASE

Madagascar

PÊCHES MARITIMES

Madagascar dispose de la plus grande ZEE de tous les Etats côtiers de la SADC. Sur la côte est du pays la pêche est essentiellement limitée aux baies et lagons côtiers. Dans le Nord-Ouest des sardines et des thons sont principalement capturés. Parmi les autres espèces citons les langoustes, les crevettes et les poulpes.

TYPES DE PÊCHERIES

Le secteur des pêches maritimes est structuré en trois segments: pêches traditionnelles, pêches artisanales et pêches industrielles. La pêche traditionnelle est pratiquée à pied ou en pirogue tandis que la pêche artisanale arme des embarcations motorisées n'exédant pas 50 CV. La flotte industrielle inclut tous les navires mororisés de plus de 50 CV.

ETAT DES PÊCHERIES

Les récifs coralliens du pays sont atteints de blanchiment, phénomène probablement dû à une élévation de la température de l'eau. Dans les régions les plus au sud de la côte Ouest les pêcheries récifales sont surexploitées et ont un besoin sérieux de gestion.

L'état des pêches hauturières, y compris le thon, n'est pas connu.

DONNÉES ÉCONOMIQUES

Les pêches Malgaches génèrent un montant estimé à 160 millions de Dollars US.

Les pêcheurs traditionnels, qui seraient 55 000, produisent 95% du poisson destiné au marché local. Ils contribuent de manière importante à l'alimentation de la population.

Ces pêcheurs utilisent tout un éventail d'embarcations non-motorisées, à voile ou à pagaies. Mais la pêche traditionnelle est essentiellement pratiquée à pied avec un rayon d'action relativement limité. Les techniques pratiquées sont variées et incluent l'utilisation de filets, de casiers, de «moustiquaires» et du harpon, en plongée ou non.

La pêche Malgache offre d'intéressante opportunités pour les marchés à l'export et la production des pêches industrielles et artisanale leur est principalement destinée. En 2001 la production de la pêche et de l'aquaculture était la première ressource en devises de l'économie nationale.

Selon la FAO, l'industrie de la pêche emploierait environ 83 310 personnes.

PORTS DE PÊCHE

Les principaux ports Malgaches sont Antsiranana, Antsohimbondrona, Mahajanga, Toamasina, et Toliara. La pêche artisanale est active tout au long de la côte.

MESURES DE GESTION

Le Ministère de l'Agriculture et des Pêches (MAEP) est en charge de la gestion des pêches, déléguée à la Direction des pêches et des ressources halieutiques. La mise en application des réglementations et la surveillance sont sous la responsabilité du Centre de Surveillance des Pêches (CSP) qui est lui-même sous l'autorité du MAEP.

Alors que la législation des pêches de Madagascar relève principalement du droit pénal, il existe également un système de peines administratives conçues pour améliorer la mise en application des règlements concernant l'industrie de pêche crevette.

La gestion des pêches est bien établie et basée sur un système de licences fixé en 1999 délimitant des zones, des redevances pour les licences et une



Photo: Gilles Hosch

période d'arrêt biologique où la pêche est suspendue chaque année. Les licences de pêche ont été établies sur la durée, transparentes et concurrentielles.

La pêche profonde n'a été autorisée qu'en 2001, elle est gérée sous un régime de licences et redevances. Les zones de pêche sont réglementées (deux milles nautiques sur la côte Ouest et 8 milles sur la côte est), les mailles doivent être d'au moins 45 mm de côté et les armateurs doivent fournir les statistiques nécessaires au Ministère des Pêches. Ce secteur est en expansion à Madagascar avec des débarquements atteignant 4 157 tonnes en 2002.

Pour ce qui est de l'aquaculture de crevettes, le Groupement des Aquaculteurs et Pêcheurs de Crevettes de Madagascar (GAPCM) partage la responsabilité de la gestion dans un cadre d'auto-contrôle de ses membres. Le GAPCM a également un rôle consultatif important car il a contribué à la mise en place d'un Observatoire Économique du secteur des pêches crevettières, une organisation indépendante en charge de l'analyse des performances de l'industrie. L'Observatoire suit également l'exploitation des stocks.

Le haut niveau des captures accessoires associé aux pêches crevettières industrielles est traité par la législation mise en place en 2003 qui oblige les entreprises de pêche à installer des systèmes de réduction de captures accessoires ainsi que des systèmes d'exclusion des tortues.

Les stocks d'holoturies et de requins sont surexploités, ces productions étant moins importantes, en tonnage et en valeur à l'exportation, que les crevettes, n'ont pas bénéficié de mesures de gestion particulières qui pourraient en réduire ou contrecarrer l'impact.

Les pêches traditionnelles sont régulées comme la pêche individuelle, avec une interdiction d'utiliser des substances toxiques, les explosifs et les systèmes électriques pour étourdir le poisson, ainsi que tout équipement qui pourrait prolonger le temps de plongée au delà de ce qui peut être réalisé en apnée.

Le système SCS a été développé depuis 2002 avec la mise en place du SSN et du Centre de surveillance des pêches (CSP). Tous les navires artisans et industriels sont équipés d'un GPS et doivent transmettre leurs positions toutes les heures au CSP. Enfin des observateurs spécialement formés, et payés par les armateurs, sont embarqués sur chaque bateau.

PRINCIPALES ACTIVITÉS INN

Le fort SCS appliqué aux pêches industrielles conduit à de hauts niveaux de conformité avec la réglementation. Les pêches traditionnelles sont intrinsèquement plus difficiles à suivre et leur gestion reste un défi important à relever. 🐼

Résumé pays	
Référence juridique sur les pêches	Politique des pêches (2000). Pas de référence juridique connue
Valeur des pêches (2001)	160 millions de Dollars US
Contribution des pêches au PIB (2005)	8%
ZEE	1 786 360 km ²
Longueur des côtes	5 580 kms
Moyens de Suivi, contrôle et surveillance	Pas d'information
Mesures de l'Etat du Port	Déclaration à l'avance des entrées et inspections portuaires
Plan d'action national contre la pêche INN	Pas encore finalisé
Tonnage capturé (2005)	142 000 tonnes
Coopération régionale	WIOMSA, CICTA, SWIOFC, CCSBT, ASCLME, CTOI

Ile Maurice

PÊCHES MARITIMES

L'Ile Maurice dispose d'une ZEE de 1,2 millions de kilomètres carrés et de stocks assez importants d'espèces démersales et pélagiques. Les ressources sont exploitées par la flotte artisanale des îles, la flotte démersale hauturière et la flotte thonière dans l'Ouest de l'Océan Indien.

La pêcherie thonière, la plus importante de l'Ile Maurice, exploite les ressources dans le Sud-Ouest de l'Océan Indien. Les transbordements au port sont une activité importante, ainsi, 14 255 tonnes de thons et espèces associées ont été débarquées ou transbordées à Port Louis par les palangriers en 2004.

Les bancs du plateau des Mascareignes situés à environ 500 km au Nord de l'Ile Maurice sont une source de poisson congelé pour le marché national. Les captures sont effectuées dans des profondeurs de 30 à 60 mètres sur les bancs coralliens et sableux de Saint Brandon, Saya de Malha, Nazareth et Albatros. Les pêcheurs utilisent des doris qui sont transportés par des bateaux-mères. La principale espèce pêchée est le « Berri » (*Lethrinus mahsena*).

Les pêches artisanales visent les espèces récifales, comme les siganidés, mullidés, mullets, empereurs, chirurgiens et poulpes. Ils utilisent des pirogues et des canots de moins de dix mètres de long et une panoplie d'engins de pêche allant du harpon aux casiers en passant par différents types de filets.

TYPES DE PÊCHERIES

L'Ile Maurice dispose d'une combinaison de pêcheries industrielles, semi-industrielles et artisanales. La pêcherie thonière est la plus industrialisée.

ETAT DES PÊCHERIES

Certaines ressources sont surpêchées, et on a de sérieuses inquiétudes quant à la préservation de

l'écosystème récifal. Une rivalité existe entre les pêcheurs et les entreprises de pêche. Il ya une compétition entre les pêcheurs et les sociétés de pêche. Des conflits potentiels persistent sur l'île principale du fait de la pression démographique, l'extraction de sable, le développement du tourisme, les industries textiles et sucrières, la culture de la canne à sucre qui ont tous des effets nocifs sur les écosystèmes du lagon. L'état des pêcheries du large, dont les pêches thonières, n'est pas connu.

DONNÉES ÉCONOMIQUES

Les pêches Mauriciennes génèrent un chiffre d'affaire d'environ 307 millions de dollars. L'industrie des pêche emploie directement ou indirectement environ 11 900 personnes.

Le poisson est une source importante de protéines et la consommation par habitant est de l'ordre de 20 kg par an (soit un quart des protéines animales consommées). Le secteur des pêches, comme tous les autres a connu des changements fondamentaux et des développements technologiques et innovants.

Le marché national consomme toute la production artisanale et 90% des pêches sur les bancs, tandis que les pêcheries industrielles exportent leurs captures sur le marché Européen. Le poisson est généralement consommé frais, la distribution aux points de vente étant rapide à partir des 61 sites de débarquement.

Les captures des bancs est stockée dans des chambres froides avant d'être distribuée dans le commerce de détail dans les zones urbaines et les villages équipés de moyens de stockage en froid. Du poisson salé est produit à Saint Brandon à destination du marché national.

PORTS DE PÊCHE

Le poisson frais est débarqué dans les 61 sites de débarquement de la pêche artisanale.

Les transbordements sont un activité importante dans le cadre des pêches thonières et en 2004 les palangriers ont effectué 256 escales. Le germon est la principale espèce transbordée.



MESURES DE GESTION

Pour les espèces hautement migratrices comme le thon, des accords de pêche dans la ZEE ont été négociés avec l'UE, les Seychelles (sur un principe de réciprocité) et le Japon. Tous les navires étrangers doivent disposer d'une licence pour pêcher dans les eaux Mauriciennes. L'investissement local et les joint ventures sont encouragés dans le secteur thonier.

L'effort de pêche doit être fortement réduit dans le secteur traditionnel pour assurer la durabilité des ressources. Les pêcheurs sont donc formés pour être intégrés dans les pêches hauturières, notamment pour leur permettre de trouver des embarquements sur les senneurs et palangriers étrangers en activité dans la ZEE. Ce sont environ 1000 pêcheurs qu'il faut ainsi former pour satisfaire les besoins de l'industrie dans la prochaine décennie.

Une embarcation ou un navire national doit obtenir une licence pour pêcher dans les eaux Mauriciennes, ou sur le plateau continental, quelque soient les pêcheries, en haute mer comme dans les zones de

pêche d'un Etat étranger. Le Service de Protection des Pêches et les Gardes côtes assurent le respect de la Loi sur les Pêches et les Ressources Marines.

Les quotas de capture pour la pêche sur les bancs ont été imposés depuis 1994; et le nombre de navire opérant sur les bancs les plus petits est contingenté via un système de licences. Le Service de Protection des Pêches qui compte environ 264 agents est en charge de faire respecter l'ensemble des lois et règlements.

Un système de suivi des navires existe et tous les navire licenciés embarquent des balises. Le Ministère des Agro-Industries et des Pêches a récemment négocié un protocole pour le suivi par satellite des navires UE dans la ZEE.

PRINCIPALES ACTIVITÉS INN

Les activités INN dans les eaux Mauriciennes sont le braconnage qui peut être réalisé par des navires étrangers ne disposant pas de licences et le transbordement de thon en mer pour masquer l'origine des captures. 🚫

Résumé pays	
Référence juridique sur les pêches	Loi sur les Pêches et les Ressources Marines de 1998
Valeur des pêches (2004)	307 millions de Dollars US
Contribution des pêches au PIB (2004)	4.9%
ZEE	1 274 638 km ²
Longueur des côtes	3 800 kms
Moyens de Suivi, contrôle et surveillance	Pas d'information mais un SSN est en place
Mesures de l'Etat du Port	Pas d'information
Plan d'action national contre la pêche INN	Pas encore finalisé
Tonnage capturé (2005)	20 000 tonnes
Coopération régionale	SWIOFC, CTOI, CCAMLR, COMESA, ASCLME

Mozambique



PÊCHES MARITIMES

La zone de pêche principale pour la flotte nationale est le banc de Sofala où est concentré l'essentiel des navires industriels et semi-industriels équipés en congélateurs. Le banc Sofala est la zone la plus importante pour la pêche des crevettes côtières. Au Sud de Sofala, sur le banc Boa Paz, ce sont la pêche de la gamba (crevette profonde) et la pêche à la palangrotte qui dominent.

La baie de Maputo, dans le sud du Mozambique, est une autre zone de pêche importante, exploitée par la flotte de pêche semi-industrielle.

D'une manière générale, les pêcheries artisanales s'étendent tout au long de la frange côtière, mais sont particulièrement concentrées dans les provinces de Napula, Zambézia, Sofala, Inhambane et Maputo.

Les captures totales dépassent les 100 000 tonnes dont 70% pêchées par les pêcheurs artisans. Les stocks les plus importants sur le plan commercial (crevettes et poissons démersaux) sont estimés comme hautement ou pleinement exploités, alors que les ressources pélagiques semblent n'être que légèrement ou pas exploitées du tout.

Seulement 40 000 tonnes de petits pélagiques sont capturés par an; et le thon (albacore, patudo et germon) est sous-exploité. Environ 25 000 tonnes de poissons démersaux sont débarqués par an (mérus, lutjans, empereur, daurades).

La pêcherie de crevettes profondes (2 à 300 mètres de profondeur) se développe, avec 20 navires en activité et 2 500 tonnes capturées sur un TAC (capture totale autorisée) de 5 000 tonnes. Environ 220 tonnes de langoustes et 2 500 tonnes de crabes sont capturés annuellement, avec un vrai potentiel de développement pour le crabe de mangrove.

La pêcherie des grands pélagiques attire environ 150 à 160 navires étrangers par an dans la ZEE mozambicaine.

TYPES DE PÊCHERIES

Le secteur des pêches maritimes du Mozambique est dominé par la pêche industrielle et semi-industrielle avec plus de 70% de la flotte active engagée dans la pêche crevette. La pêche artisanale s'est

développée grâce à un substantiel investissement dans le secteur. La pêche de loisir ou sportive est également un secteur important au Mozambique en particulier pour l'éco-tourisme.

ETAT DES PÊCHERIES

Les zones côtières ont été gravement surexploitées. Seuls 25% des stocks de poisson de la région sont sous-exploités et dans les zones côtières la plupart des espèces sont considérées comme complètement ou sur-exploitées. Selon la FAO, les chiffres les plus récents montrent que l'exploitation actuelle des poissons démersaux, des crevettes côtières, du poisson de ligne et de la langouste profonde est très forte.

DONNÉES ÉCONOMIQUES

Les pêches Mozambicaines génèrent un montant estimé à 30 millions de Dollars US. Les marchés finaux dépendent de la valeur commerciale et de la qualité des produits. Les crevettes, gambas et langoustes, par exemple, sont exportées préférentiellement; les autres produits ont tendance à être vendus localement, bien que de petites quantités puissent être également exportées.

Le marché international offert aux produits du Mozambique est vaste, il inclut l'Afrique (RDC, Malawi, Afrique du Sud, Zambie et Zimbabwe), l'Asie (Hong-Kong et Japon) et l'Europe (Italie, Portugal, Espagne et Royaume-Uni).

Les espèces pélagiques capturées par les pêches semi-industrielles sont consommées localement, principalement dans la zone côtière. Les habitudes alimentaires de la population à l'intérieur des terres ainsi qu'un manque d'infrastructures limitent la distribution du poisson à l'intérieur du pays. Les captures artisanales tant maritimes que continentales sont consommées fraîches, fumées ou séchées en utilisant les méthodes traditionnelles.

L'emploi généré par les activités de pêche l'est généralement dans la distribution des produits de la pêche et la vente au détail. Cela procure des revenus pour un grand nombre de femmes qui interviennent des sites de débarquement jusqu'aux marchés finaux. On compte environ 1 550 personnes travaillant dans



les pêches industrielles et semi-industrielles et environ 50 000 dans le secteur artisanal.

PORTS DE PÊCHE

Les principaux ports Mozambicains sont Quelimane, Beira and Maputo. La pêche artisanale est active et débarque tout au long de la côte.

MESURES DE GESTION

Le Gouvernement adhère au système de quotas de pêche basés sur une capture totale admissible (TAC) pour chaque pêcherie.

Dans le cadre de la nouvelle LOLE (loi sur la régionalisation), les communautés de pêche locales participent à la gestion des ressources. De fait les communautés de pêche artisanales ont mis en place des associations de pêcheurs qui sont engagées dans la co-gestion en collaboration avec les institutions gouvernementales.

Le Ministère des Pêches assure les inspections portuaires des navires de pêche disposant de licences, organise l'embarquement d'observateurs scientifiques à bord des navires et exige des rapports de captures et d'effort de pêche de la part des patrons. Le contrôle des pêcheries artisanales industrielles est réalisé via les initiatives de co-gestion qui sont suivies par les bureaux provinciaux des pêches.

Le Mozambique a développé au cours de ces deux dernières années de nouveaux systèmes

pour accroître sa capacité de suivi, contrôle et surveillance et combattre les pêches INN. Il existe maintenant une meilleure communication et une collaboration avec les ORGP pour collationner l'historique des navires en tant que pièce constitutive pour la délivrance de licences et supprimer de fait le risque d'autoriser l'exploitation d'un navire pratiquant la pêche INN.

Des procédures d'inspection renforcées au port et en mer ont permis d'intégrer les recommandations de la FAO en matière de mesures de contrôle de l'Etat du port. Le pays a commencé l'exploitation d'un patrouilleur, afin de créer une présence dissuasive en mer.

Le Mozambique développe un réseau informel de suivi, contrôle et surveillance afin que les responsables des opérations pour les pays de la SADC et du Sud Ouest de l'Océan Indien collaborent plus étroitement dans la lutte contre les pêches INN. Il collabore également avec les ORGP pour le développement d'une base de données intégrée, afin de faciliter l'échange rapide, et plus complet, d'informations sous une forme standardisée entre les pays voisins.

PRINCIPALES ACTIVITÉS INN

Les pêches INN les plus remarquables dans les eaux Mozambicaines incluent le braconnage et probablement les sous déclarations de captures de thon et de crevettes, en particulier par les flottes étrangères. Il est de notoriété publique que des transbordements hors contrôle seraient également régulièrement pratiqués. 📍



Résumé pays

Référence juridique sur les pêches	Loi sur les pêches 1990
Valeur des pêches (2001)	30 millions de Dollars US (captures recensées)
Contribution des pêches au PIB (2006)	2%
ZEE	999 000 km ²
Longueur des côtes	2 799 kms
Moyens de Suivi, contrôle et surveillance	Patrouilleur, contrôleurs des pêches
Mesures de l'Etat du Port	Oui, mais limitées
Plan d'action national contre la pêche INN	Pas encore finalisé
Tonnage capturé (2005)	Environ 100 000 tonnes
Coopération régionale	SWIOFC, CICTA, COMESA, ASCLME, SWIOFP

Namibie

PÊCHES MARITIMES

La Namibie bénéficie d'une des zones de pêche les plus productives au monde. Ceci est dû essentiellement au système du courant du Benguela, l'un des quatre grands systèmes d'upwellings mondiaux, dont les eaux particulièrement riches en nutriments accueillent des populations de poissons variées et à forte dynamique de croissance.

La Zone Economique Exclusive (ZEE) Namibienne dispose d'une vingtaine d'espèces différentes d'intérêt commercial, dominées par les petits pélagiques (sardines, anchois, chinchards et maquereaux), ainsi que les langoustes dans les eaux les plus côtières du plateau continental, tandis que, plus au large, d'autres pélagiques (maquereaux adultes) et des démersaux comme le merlu, la baudroie, la sole et le crabe sont particulièrement recherchés.

TYPES DE PÊCHERIES

Les pêcheries Namubiennes sont pratiquement toutes industrielles, il existe également quelques pêches sportives. Il n'y a pas de pêche artisanale en Namibie.

ETAT DES PÊCHERIES

Les deux principales pêcheries Namubiennes sur le plan économique rencontrent de sérieux problèmes. La pêcherie des petits pélagiques s'est vue attribuer un TAC de 0 tonnes en 2002; et les années suivantes il fut limité entre 20 et 25 000 tonnes.

Le TAC de merlu a été continuellement et systématiquement réduit. En octobre 2007, et pour la première fois, un arrêt biologique d'un mois fut décrété, afin de protéger les juvéniles et réduire l'effort de pêche sur les stocks de merlus. Cependant, d'autres stocks, comme celui des langoustes ou des chinchards demeurent relativement stables.

DONNÉES ÉCONOMIQUES

L'industrie des pêches Namibienne génère des revenus estimés à 389 millions de Dollars US.

Les poissons et produits de la mer exportés sur les marchés internationaux incluent: merlus, chinchards, crabes, langoustes, thons, soles, baudroies, king clip, empereur, huîtres, sardines, algues, anchois, red-eye, snoek, panga, Saint Pierre, poisson-ange, requins, marlins, kob, barbeau, calamars, cardinaux, Cape guarnard, grenadier, Jacopever, chub mackerel, poulpe, mulets et alfonsinos.

Les ressources les plus abondantes pour l'export sont le chinchard et le merlu. Le premier est dominant en termes de volume. Les produits dérivés du merlu sont de bonne qualité et de plus en plus recherchés sur le marché Européen et les autres marchés internationaux, tant pour la restauration collective que le marché de détail.

Plus de 90% de la production nationale est exportée, principalement vers l'Union Européenne, les Etats Unis, l'Extrême Orient et l'Afrique.

Le ratio emploi direct/captures totales est relativement bas comparé aux autres pays de la SADC, en effet 14 000 emplois directs sont recensés dans l'industrie des pêches pour plus de 500 000 tonnes de captures. Ceci est probablement dû au fort taux d'industrialisation du secteur.

PORTS DE PÊCHE

Les seuls points de débarquement sont Walvis Bay et Lüderitz. La plupart des usines de transformation et des entrepôts frigorifiques sont basés à Walvis Bay.

MESURES DE GESTION

Des captures totales admissibles (TACs) sont déterminées pour toutes les principales espèces. Des licences de pêche sont émises par l'administration et sont un pré-requis pour pêcher commercialement dans les eaux Namubiennes. Des licences spécifiques doivent également être obtenues par les navires de pêche désirant battre pavillon Namibien en dehors de la ZEE Namibienne quelque soient les ressources pêchées et les eaux concernées.

Le système de Suivi, contrôle et surveillance est devenu particulièrement performant selon les experts internationaux. Le SCS comprend ainsi un programme intégré d'inspections et de patrouilles en



mer, à terre et dans les airs, afin d'assurer un respect continu de la législation des pêches Namibiennes.

Chaque navire quittant le port de Walvis Bay ou de Lüderitz pour des opérations de pêche commerciale doit, selon la loi, avoir à son bord un observateur embarqué. Cette mesure permet à la fois un respect de la législation et une capacité pour le navire de collecter des données scientifiques. Une Agence d'Observateurs des Pêches (FOA) a été mise en place en conformité avec le Marine Resources Act (MRA, 2000), elle permet une plus grande capacité nationale d'action dans le cadre de l'exploitation durable des ressources marines dans la ZEE Namibienne comme à l'extérieur de celle-ci.

Des patrouilles maritimes sont effectuées systématiquement, elles visent essentiellement au respect de la réglementation des pêches par les navires disposant de licences par des inspections régulières en mer. Les patrouilles aériennes détectent et dissuadent les navires ne disposant pas de licences et permettent de suivre les mouvements et les opérations des flottes dûment licenciées. Les patrouilles côtières permettent de faire respecter la réglementation concernant les ressources côtières tant par les pêcheurs professionnels que sportifs. Le Ministère des Pêches et des Ressources Marines dispose de deux patrouilleurs et d'un avion de surveillance.

Les inspecteurs à terre assurent le suivi intégral de tous les débarquements effectués dans les deux ports de Walvis Bay et de Lüderitz. Ceci permet de s'assurer que les limites des quotas et les paiements de droits de pêche sont respectés. Tous les navires

sont censés fournir des rapports d'entrée et de sortie de la ZEE, ainsi que des captures journalières par radio et sur les journaux de bord.

La mise en place d'un Système de suivi des navires par satellite (SSN) est un développement plus récent. Il renforce la gestion des pêches par l'amélioration du suivi des mouvements et des activités des navires en temps réel et en dissuadant les activités de pêche INN.

Le SSN Namibien permettra également au pays de se conformer aux exigences des organisations internationales de gestion des pêches dont il est membre.

PRINCIPALES ACTIVITÉS INN

Les principaux problèmes de pêche INN relèvent de la violation des zones interdites de la frange côtière et de la piraterie, tant par des navires licenciés que non-licenciés. La déclaration des captures réelles et des rejets peut également constituer un problème sérieux dans la mesure où des navires dûment licenciés – tant nationaux qu'étrangers – contreviennent à d'autres réglementations.

Les menaces proviennent des maures pirates sans licences, pirates ne disposant pas de licences et effectuant des incursions transfrontalières, en venant des ZEE voisines ou de la haute mer. D'autres menaces de pêche INN relèvent des infractions courantes. Globalement, on considère que la Namibie a réduit les menaces INN et leurs incidences à un minimum. 📍

 Résumé pays	
Référence juridique sur les pêches	Marine Resources Act (n°27 de 2000)
Valeur des pêches (2005)	372,2 millions de Dollars US
Contribution des pêches au PIB (2005)	5.9%
ZEE	581 641 km ²
Longueur des côtes	1 800 kms
Moyens de Suivi, contrôle et surveillance	Patrouilleurs, surveillance aérienne, SSN, inspecteurs des pêches et observateurs
Mesures de l'Etat du Port	Oui
Plan d'action national contre la pêche INN	Déposé auprès de la FAO
Tonnage capturé (2005)	552 164 tonnes
Coopération régionale	BCLME, BENEFIT, CCAMLR, CICTA, SEAFO/OPASE, PNUE



Afrique du Sud

PÊCHES MARITIMES

Les captures totales d'Afrique du Sud varient selon la disponibilité en petits pélagiques et méso-pélagiques. Les principales espèces pélagiques sont l'anchois, la sardine, la sardinelle et le chinchard dont l'abondance varie fortement d'une année sur l'autre.

Le merlu est la principale espèce capturée; parmi les autres espèces bien représentées on citera le snoek, la lotte, la ceinture, le maquereau chub et les langoustes. Un des problèmes importants du secteur est la distinction difficile à faire entre la part professionnelle et celle relevant des loisirs, ou à temps partiel. Les deux ensembles sont très bien équipés avec le même type de navire rapides (ski boats), disposant de sondeurs et de moyens de navigation sophistiqués.

D'autres espèces comme les ormeaux et les langoustes de rochers de la côte Ouest font l'objet d'un braconnage important et leur exploitation actuelle n'est pas soutenable.

Les ressources profondes et celles de l'Antarctique (légine et empereur) sont également exploitées. Quant au thon, il est capturé par la flotte nationale, mais des palangriers étrangers (Japonais ou Taiwanais) sont également actifs dans les eaux Sud-Africaines.

On relèvera également l'existence de plusieurs petites pêcheries de fileyeurs côtiers, l'exploitation des huîtres sauvages et une petite flotte de chalutiers active sur la côte du Kwazulu Natal.

TYPES DE PÊCHERIES

La plupart des pêcheries industrielles sont cantonnées sur la côte Ouest, la côte Est est plutôt exploitée par des pêcheurs artisans ou de subsistance. Les pêches de loisir concernent en revanche l'ensemble des zones côtières nationales.

ETAT DES PÊCHERIES

Un certain nombre d'espèces sont actuellement surexploitées, en particulier les espèces cibles de la pêcherie de ligneurs (kob, bars, steenbras, etc.) et des mesures draconiennes doivent être prises pour réduire l'effort de pêche à un niveau acceptable dans ce secteur en rapide expansion. Les stocks de sardines et de merlus semblent sur le déclin.

La plupart des pêcheries d'Afrique du Sud sont pleinement exploitées, laissant peu de place à de futurs développements.

DONNÉES ÉCONOMIQUES

La valeur globale des pêcheries Sud-Africaines atteint 520 millions de Dollars US par an. Le secteur emploie, directement ou indirectement, environ 43 000 personnes.

Comparée aux autres nations pratiquant la pêche, la consommation per capita de produits de la pêche est relativement basse en Afrique du Sud. La production de la pêcherie de petits pélagiques, qui est de loin la plus importante en volume, constitue l'essentiel du poisson consommé localement. Les sardines en boîtes sont une source de protéines appréciée et la farine de poisson est consommée par le secteur agricole (et exportée lors des bonnes années).

Le secteur des pêches Sud-Africain est également caractérisé par son niveau important de négoce international qui a pour effet une contribution positive à la balance commerciale (essentiellement les exportations de merlu vers l'Espagne). Les exportations de produits de la pêche d'Afrique du Sud excèdent les importations et contribuent significativement au commerce international de poisson blanc. Les exportations de langoustes vivantes vers l'Extrême-Orient pèsent également dans la balance.



PORTS DE PÊCHE

Les principaux ports de pêche sont Saldanha, Cape Town, Mossel Bay, Port Elizabeth et Durban.

MESURES DE GESTION

Les pêches Sud-Africaines relèvent du Marine Living Resources Act (MLRA) 18 de 1998 qui vise à « contribuer à la conservation de l'écosystème marin, l'utilisation soutenable sur le long terme des ressources vivantes marines et l'organisation méthodique de l'accès à l'exploitation... » Le MLRA est la pierre d'angle de la législation des pêches Sud-Africaines. Les droits de pêche et les quotas sont alloués sur cette base.

Selon cette législation, seuls des ressortissants Sud-Africains peuvent détenir un « droit de pêche commerciale » délivré selon les termes de la Section 18. Les non-ressortissants peuvent détenir un « permis de pêche commerciale étranger » ou un permis de pêche sportive. Cependant, depuis janvier 2003, aucun permis de pêche étranger n'a été accordé dans les eaux Sud-Africaines.

Bien que selon la réglementation des pêches Sud-Africaine les étrangers ne puissent pas disposer de droits de pêche, des navires de pêche battant pavillon étranger sont autorisés dans certaines pêcheries, sous réserves qu'ils soient exploités pour le compte d'un ressortissant Sud-Africain disposant d'un tel droit.

L'Afrique du Sud dispose de quatre patrouilleurs dédiés, qui surveillent les pêcheries et contrôlent les navires. Un avion de surveillance est opérationnel à partir de Cape Town. Les inspecteurs des pêches sont présents dans les ports où ils inspectent les captures et suivent les débarquements.

PRINCIPALES ACTIVITÉS INN

Quelques pêcheries remarquables et de grande valeur commerciale ont été littéralement assaillies par la pêche INN. En particulier, les pêcheries d'abalones et de merlus qui ont été récemment fermées. En tant que membre de la CCAMLR, l'Afrique du Sud a réussi à réduire le pillage à grande échelle de ses ressources de léguine.

Les autres activités INN incluent la sous-évaluation et la non-déclaration des captures. 🐟

Résumé pays	
Référence juridique sur les pêches	Marine Living Resources Act 18 de 1998
Valeur des pêches (2007)	520 millions de Dollars US
Contribution des pêches au PIB (2005)	Moins de 1%
ZEE	1 387 870 km ²
Longueur des côtes	4 300 kms
Moyens de Suivi, contrôle et surveillance	Patrouilleurs, SSN et inspecteurs des pêches
Mesures de l'Etat du Port	Oui, mais limitées
Plan d'action national contre la pêche INN	Pas encore finalisé
Tonnage capturé (2007)	550 000 tonnes
Coopération régionale	BCLME, BENEFIT, CCAMLR, CCSBT, CICTA, CTOI, SEAFO/OPASE, SWIOFC, ASCLME, SWIOFP



Tanzanie

PÊCHES MARITIMES

Le plateau continental le long de la côte Tanzanienne est étroit et abrupt. L'essentiel des pêches maritimes est réalisé dans la frange côtière et autour des îles de Zanzibar, Pemba et Mafia. Des pêcheurs artisans travaillent depuis les plages bordant la capitale, mais la plupart des opérations de pêche tant pour la pêche artisanale qu'industrielle sont réalisées en dehors de Dar-es-Salaam sur la côte centrale, Lindi-Mtwara sur la côte Sud, Tanga-Pangani sur la côte Nord et la ville de Zanzibar.

Les captures sont composées d'une grande variété d'espèces dont des lutjanidés, des maquereaux-bonites, des requins, des raies, des crevettes, des sardines et des holoturies. Une petite flotte de chalutiers, en bois et en acier est dédiée à la pêche crevettière.

Le thon et autres espèces hautement migratrices sont capturées sur une base saisonnière par des flottes étrangères, comme c'est le cas pour l'ensemble de l'Ouest de l'Océan Indien.

TYPES DE PÊCHERIES

Les embarcations de pêche sont pour la plupart des pirogues à balancier ou de petits dhows avec des bordés et sont généralement propulsés à la voile. Une petite flotte de chalutiers et de senneurs, en acier et en bois est également active.

ETAT DES PÊCHERIES

La surpêche, l'extraction du corail et la collecte de coquillages, couplés avec la pollution au cours des dernières décennies ont contribué à la dégradation de l'écosystème et de la productivité des eaux de la frange côtière, qui est la principale aire de pêche

des pêcheurs artisans. La pêche à la dynamite serait à l'origine de graves dommages au récif.

Selon la FAO, la pêche crevettière qui est la principale source de revenus dans le domaine maritime est considérée comme pleinement exploitée, tout développement de cette dernière n'est donc pas recommandable.

DONNÉES ÉCONOMIQUES

L'industrie des pêches Tanzanienne génère des revenus estimés entre 10 et 14 millions de Dollars US.

Selon diverses estimations, le nombre de pêcheurs à plein temps dans la zone côtière serait de l'ordre de 10 à 15 000, ces derniers mettant en oeuvre 4 à 5 000 pirogues.

Le poisson est extrêmement apprécié par la population en Tanzanie et l'essentiel des captures nationales est absorbé par le marché national. Les activités de pêche sont vitales pour les communautés dans plus de la moitié des régions du pays.

Le secteur fournit environ 30% des apports en protéines animales. Pour les tranches de population aux revenus les plus bas, le poisson est la source de protéines la plus consommée car le prix des produits de la pêche comme le dagaa séché est inférieur à celui de la viande et de la volaille. Dans les zones bordant les grands lacs et les rivières, le poisson est un élément essentiel de la sécurité alimentaire pour les populations locales.

Le chalutage des crevettes et la pêche à la senne des sardines se sont développés rapidement à la fin des années 80 et au début des années 90, lorsque les ajustements structurels et la libéralisation économique ont commencé leurs effets. On estime qu'au milieu des années 90 la pêche crevettière (active essentiellement autour du delta du Rufiji à 200 km au sud de Dar-es-Salaam et dans des zones proches de Bagamoyo, à 100 km au Nord) produisait entre 1000 et 1300 tonnes par an.



PORTS DE PÊCHE

Des pêcheurs artisans travaillent depuis les plages bordant la capitale mais la plupart des opérations de pêche tant pour la pêche artisanale qu'industrielle sont réalisées en dehors de Dar-es-Salaam sur la côte centrale, Lindi-Mtwara sur la côte Sud, Tanga-Pangani sur la côte Nord et Zanzibar.

MESURES DE GESTION

Du fait de l'importance relative du secteur des pêches continentales, l'essentiel des efforts, de sa Division des Pêches, est consacré au domaine des eaux douces. De surcroît, une particularité de la gestion des pêches est la séparation des juridictions entre la partie continentale du pays et Zanzibar (îles Unguja et Pemba). Dans ce dernier, c'est le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et des Ressources Naturelles qui est en charge du secteur des pêches.

La gestion des pêches est axée sur la réduction de l'effort tant dans le domaine industriel qu'artisanal. Les méthodes de pêche considérées comme nocives pour l'environnement (comme les sennes de plage et la pêche à la dynamite) sont interdites,

mais le respect de la loi est difficile à obtenir. Des aires protégées, réserves marines et parcs privés, ont été mises en place.

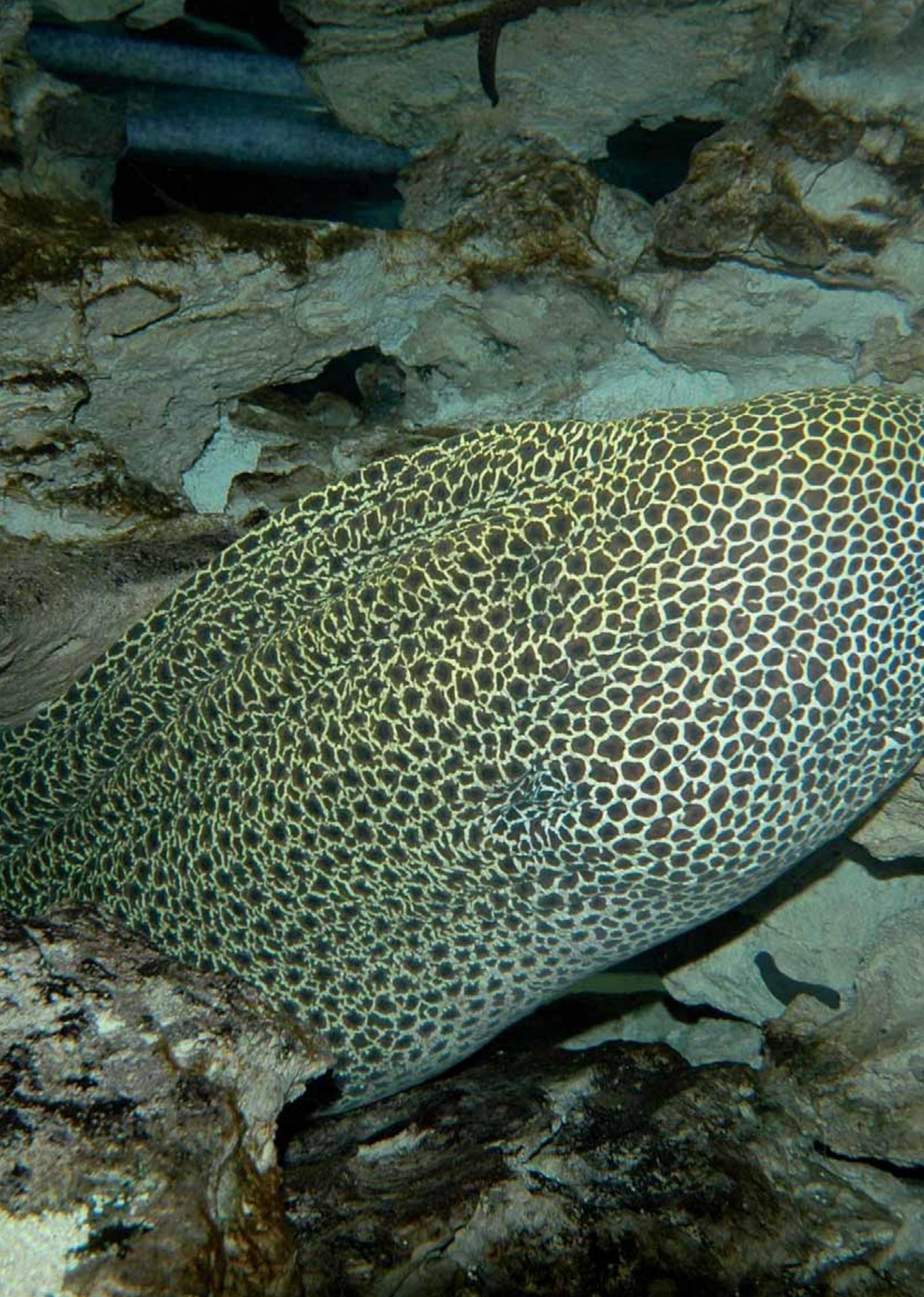
Les sites de transformation de produits de la mer sont peu nombreux, il y a quelques unités de traitement à terre à Dar-es-Salaam (crevettes et poulpe) et une usine flottante (barge) est ancrée près de l'île Mafia. La dernière entreprise basée à Zanzibar a fait faillite.

Les organisations professionnelles sont assez puissantes, dont l'association des armateurs de chalutiers et celle des transformateurs de poisson. L'appartenance à une association est obligatoire pour obtenir une licence de pêche.

PRINCIPALES ACTIVITÉS INN

La pêche INN est un problème tant dans les pêcheries marines que continentales de Tanzanie. Pour la partie maritime, la pêche à la dynamite et l'extraction de corail créent des problèmes dans la pêche artisanale, tandis que des incursions dans la ZEE Tanzanienne de flottes thonières Asiatiques et Européennes ne disposant pas de licences ont été rapportées dans le passé. Pour la pêche continentale l'utilisation de matériel de pêche illégal et les incursions de « sauteurs de frontières » sont des problèmes récurrents. 🚫

Résumé pays	
Référence juridique sur les pêches	Fisheries Act 1970
Valeur des pêches (2005)	10 à 14 millions de Dollars US
Contribution des pêches au PIB (2005)	2.9%
ZEE	526 880 km ²
Longueur des côtes	1 645 kms (incluant les îles)
Moyens de Suivi, contrôle et surveillance	Inspecteurs des pêches
Mesures de l'Etat du Port	Oui, mais limitées
Plan d'action national contre la pêche INN	Pas encore finalisé
Tonnage capturé (2005)	300 000 tonnes environ, dont 50 000 tonnes pour le domaine maritime
Coopération régionale	ASCLME, PNUD, CTOI, SWIOFC





INTERVIEWS DES MINISTRES

CONTENU

- 40 Madagascar
Interview du Dr Marius
Ratolojanahary, Ministre de
l'Agriculture, de l'Élevage et de la
Pêche
- 42 Ile Maurice
Interview du Dr Arvin Boolell,
Ministre de l'Agro-Industrie et des
Pêches
- 44 Namibie
Interview du Dr Abraham Iyambo
Ministre des Pêches et des
Ressources Marines
- 46 Royaume-Uni
Interview de Mr Gareth Thomas,
Sous Secrétaire d'Etat pour le
Développement International
au Département pour le
Développement International (DFID)



Interview du Dr Marius Ratolojanahary, Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche.

Madagascar

Madagascar fut autrefois un refuge pour les pirates. Le Ministre explique à Gilles Hosch, du programme « Non à la Pêche Illégale » comment Madagascar en est venu à exceller dans le domaine du suivi, contrôle et surveillance.

Madagascar dispose d'une côte de plus de 5000 kilomètres et d'une ZEE de près de 1,8 millions de kilomètres carrés. « De plus Madagascar est une île, ce qui signifie que la pêche a une place très importante dans l'économie nationale ». La pêche est également une source vitale de devises; en 2005 le secteur a contribué pour 8% au PIB national.

La pêche traditionnelle est un mode de vie qui toucherait 100 000 personnes, vivant et travaillant au sein des 1250 communautés côtières du pays. Cette population croît du fait que dans le Sud de l'île il n'y a pratiquement pas d'agriculture et que la pêche est un moyen de survie. Le Ministre rapporte que « Les pirogues sont encore largement utilisées par les familles ou groupes de familles. La pirogue fournit le moyen à ces familles de s'assurer un revenu, parfois le seul dans certaines zones côtières. Parmi les populations de pêcheurs du Sud, par exemple, on recontre les *Vezos*, un groupe ethnique spécialisé dans la pêche. La pêche a une place importante à Madagascar, au plan social et en termes de sécurité alimentaire ».

La pêcherie de crevette, sur la côte Ouest, est la plus importante du secteur des pêches commerciales. La production de crevettes a atteint 11 200 tonnes en 2004 et les exportations ont représenté 78% de la valeur totale des exportations de poisson et de produits de la mer du pays.

La pêche thonière est centrée sur le port d'Antsiranana au Nord du pays. Les pêches industrielles se sont particulièrement développées au cours des 20 dernières années. « Madagascar a signé divers accords de pêche que ce soit avec l'UE ou d'autres pays ou même avec des sociétés privées. Ceci vaut pour la pêche thonière, et nous développons par ailleurs d'autres industries de pêche ».

L'accord de partenariat pour les pêches de l'UE a été signé pour 6 ans, de 2007 à fin 2012. D'un coût pour l'UE de 1,2 millions d'Euros, il permet à des navires battant pavillons Espagnol, Portugais, Italien et Français de pêcher dans les eaux de Madagascar,

il fait partie du réseau d'accords de pêche thonière en vigueur dans l'Océan Indien.

Les pêches thonières sont dominées par les navires étrangers, essentiellement les senneurs Européens, dont certains utilisent Antsiranana comme base de débarquement, l'essentiel du tonnage débarqué est destinés à Pêche et Froid Océan Indien (PFOI), une usine de transformation située à proximité du port. On notera également des transbordements effectués par les palangriers Asiatiques et ceux des flottes semi-industrielles basées à La Réunion.

Des interrogations se sont fait jour concernant la relation entre le montant payé pour les licences de pêche et/ou les accords d'accès et les revenus d'exploitation qui pourraient être en principe réalisés par les senneurs et palangriers pêchant dans les eaux de Madagascar. Il ressort qu'étant donné le nombre de thoniers pêchant dans les eaux du pays, une grande part de la valeur ajoutée – stockage, droits et taxes portuaires et dépenses des navires – est captée par d'autres ports de la région, ainsi que par la transformation à terre ou à bord de thon de haute qualité par les navires Asiatiques à destination de leur propre marché.

A propos de la pêche illégale

Le Ministre souligne que « la pêche illégale est un problème mondial qui affecte en premier lieu les pays en développement. A Madagascar, nous connaissons également ce problème; il fait beaucoup de tort à notre économie nationale. Beaucoup de ressources sont perdues, ainsi que des revenus, sans compter les manques à gagner en matière de taxes sur les pêches, à cause de cette pêche illégale ».

Madagascar ne rencontre pas que des problèmes dans les zones de pêches hauturières qui sont difficiles à contrôler, mais également dans ses pêcheries traditionnelles car, des niveaux excessifs d'effort de pêche combinés à l'accès libre des pêches artisanales sont à l'origine de problèmes sérieux sur les ressources et l'économie. La compétition intense pour les ressources entre les pêcheurs artisans et entre pêcheurs industriels et artisans

aboutit à une diminution des captures par unité d'effort, des opérations de pêche moins rentables et une surexploitation des ressources. Le besoin pour beaucoup de pêcheurs de capturer du poisson pour gagner leur vie, et simplement survivre, entraîne nombre d'entre eux à pratiquer des pêches illégales. Ces dernières seraient en augmentation à un rythme inquiétant, avec pour corollaire des impacts négatifs graves sur les ressources et sur les écosystèmes dont elles dépendent.

Plan d'Action National pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illícite, Non déclarée et Non réglementée (NPOA-INN)

Madagascar a été très impliqué dans le suivi, contrôle et surveillance des pêches depuis la fin des années 90. En fait, c'est un pays leader de la région dans ce domaine. Cette année, Madagascar a décidé de répondre à l'appel de la FAO et de développer son propre Plan d'Action National INN.

Le Ministre le déclare clairement « en développant notre plan d'action national, nous montrons au monde que nous mettons la priorité sur la protection de nos ressources halieutiques, et que nous voulons améliorer cette protection car, elle sont très importantes non seulement pour notre économie nationale mais également pour le peuple Malgache d'aujourd'hui et les générations futures. Nous espérons que ce plan d'action national aura des effets positifs et améliorera de nombreux aspects de notre système de protection des pêches ».

Madagascar est entré en 2007 dans un processus de mise à jour et d'harmonisation de son cadre juridique avec ses pays voisins de l'Océan Indien. Le Ministre reconnaît le besoin d'une coopération étroite au plan régional: « Je pense que lorsqu'on est une île et que les moyens disponibles sont insuffisants, on a le devoir de coordonner ses actions avec les pays voisins et ainsi de maximiser les bénéfices accessibles ».

Le Ministre est également désireux de voir aboutir l'harmonisation des cadres juridiques. « Prenez l'exemple des infractions et des amendes. Ces dernières devraient être équivalentes dans les différents pays. Il y a un sérieux problème lorsqu'un pays applique des peines inférieures aux autres et qu'elles n'ont pas d'effet sur les infractions commises par les armateurs. L'harmonisation dans ce domaine est très importante. Nous pensons que cela aboutira à une amélioration et un renforcement dans la lutte contre la pêche INN dans la région ».

Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) et coopération régionale

Le Ministre explique que « Madagascar a mis en route le Centre de Surveillance des Pêches dans les années 90, ainsi que d'autres moyens SCS avec l'aide des partenaires techniques et financiers du pays, en premier lieu l'UE et l'Agence Française pour le Développement (AFD).

La Commission de l'Océan Indien, dont Madagascar est membre, héberge deux projets SCS. L'un d' eux est actif dans le domaine du développement des capacités dans les pays de la COI, l'autre constitue un centre de coordination de la surveillance aérienne et maritime pour ces mêmes pays.

Le Ministre croit que « la démarche régionale est certainement un moyen de mettre la pression dans la lutte contre la pêche INN dans la région Océan Indien. Tout le monde a conscience de la gravité de la pêche INN dans l'Océan Indien; de plus les membres de la COI sont conscients que pris individuellement ils n'ont pas les moyens suffisants pour lutter contre cette pêche INN. Nous devons donc travailler de concert, en utilisant tous les moyens disponibles. Tous les participants ont pu tirer profit de cette importante coordination régionale.

Pour ce qui concerne la pêche du thon, celui-ci est une espèce migratrice, on ne peut donc dire si nous en sommes les propriétaires ou non. Aujourd'hui il peut être nôtre parce qu'il passe dans nos eaux, mais demain matin il pourrait appartenir à nos voisins. Seule une coordination régionale, un service de protection des pêches régional, pourrait lutter efficacement contre la pêche INN. Je voudrais saisir cette opportunité pour dire que cette coordination pourrait également avoir un impact dans le combat contre la piraterie maritime.

Nous devons continuer à échanger les informations sur la pêche illégale. Et il est très important de mon point de vue que nous fassions cela dans le cadre de la lutte contre la pêche INN. »

En débattant sur le meilleur moyen d'intervention de la communauté internationale pour soutenir l'Afrique Australe et l'Océan Indien dans leurs futurs efforts pour lutter contre la pêche INN, le Ministre fait part de son opinion qu' « il est très important que la pêche INN soit reconnue comme une contrainte majeure pour la région. Il est également vital que les Etats membres de la SADC soient conscients de la gravité de la perte de ces ressources pour la région. Faire en sorte que la communauté internationale soit consciente de ces problèmes devrait être traité avec le plus grand sérieux ». 🌍



Interview du Dr Arvin Boolell, Ministre de l'Agro-Industrie et des Pêches.

Ile Maurice

L'Ile Maurice a récemment entrepris une mutation, passant d'une activité de pêche artisanale à la gestion d'une flotte hauturière de bonne taille, tandis que Port Louis est devenu un centre important de transformation du poisson. Le Ministre des Pêches explique à Gilles Hosh, du programme « Non à la Pêche Illégale » quels sont les projets pour l'avenir de l'Ile Maurice en tant que « Hub régional des produits de la mer » et la priorité accordée à la lutte contre la pêche illégale.

Le Ministre explique ainsi que « la pêche est un secteur très important pour l'économie Mauricienne.

C'est un secteur en plein développement qui est en train de devenir un colosse économique et qui attire beaucoup d'investissements dans le pays. Il emploie directement et indirectement environ 12000 personnes ».

La pêche hauturière de l'Ile Maurice est basée sur le thon et les thonidés présents partout dans la Zone Économique Exclusive (ZEE) Mauricienne et dans les eaux adjacentes qui relèvent de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI). Outre le fait qu'elle est une source considérable de nourriture pour les îliens, la valeur de cette pêcherie repose sur deux domaines - premièrement la délivrance de licences aux navires étrangers qui viennent pêcher dans la ZEE et deuxièmement l'usage de Port Louis comme une base pour les navires hauturiers et l'activité de l'industrie connexe dans la transformation et les services à terre.

215 navires étrangers ont bénéficié de licences pour la palangre, la senne ou la ligne à main dans la ZEE Mauricienne en 2005. Cette activité est gérée dans le cadre d'accords de pêche (soit 92 navires en 2005) comme ceux en vigueur avec l'Union Européenne, le Japon et les Seychelles, ou via des accords privés avec des navires de pêche ou des entreprises d'autres nationalités (123 navires en 2005).

La plupart des licences sont délivrées aux palangriers, battant généralement pavillon Asiatique, la deuxième catégorie la plus importante est celle des senneurs, sous pavillon Européen pour la plupart. Le montant des licences délivrées à la flotte Européenne pour 2005 atteignait près de 1 million d'euros. Les navires Mauriciens ne pêchent plus guère de thon, la flotte se limitant à deux palangriers licenciés en 2005, cependant, le Ministre indique que l'Ile Maurice verrait d'un bon oeil une extension de sa flotte nationale.

Bien que la production des pêcheries thonières nationales soit actuellement négligeable, le secteur pris dans son ensemble génère une balance commerciale positive, qui est essentiellement due à la production et l'exportation de conserves de thon à partir de matière première importée. Cette activité contribue pour environ 1% au PIB national. Cependant, une étude économique récente des

retombées pour l'Ile Maurice de l'activité de pêche étrangère met en évidence que les revenus tirés des services, et à un moindre degré, des licences délivrées, s'élèvent selon les estimations à 200 ou 250 millions d'Euros par an - soit plus d'un tiers des revenus tirés de la culture de la canne. Cela suggère qu'il existe un vrai potentiel des pêches hauturières pour qu'elles deviennent un jour un contributeur majeur à l'économie Mauricienne.

Le « Hub des produits de la mer » et le développement du marché

Le gouvernement Mauricien s'est engagé pleinement fin 2003 à transformer le pays en « Hub des produits de la mer ». Ce hub peut être défini comme « un environnement efficace et attractif pour la fourniture de valeur ajoutée et de services relatifs à la fourniture et au négoce de produits de la mer ». L'objectif est de créer un hub de négoce, de stockage, de transformation, de distribution et de réexportation de produits de la mer frais, glacés, congelés ou élaborés.

Les palangriers étrangers ont transbordé 64 235 tonnes de thon à Port Louis en 2005 et on a recensé pas moins de 707 escales de navires étrangers venant transborder et/ou s'avitailier la même année. Ces chiffres vont croissant avec le développement du port et des capacités de transformation. Cela crée des emplois dans le secteur et apporte des devises aux îles.

Le Hub des produits de la mer est promu conjointement par les secteurs public et privé. Des entreprises du Royaume-Uni, de Malaisie, d'Espagne et des Etats Unis ont fait part de leur intérêt pour investir dans le secteur thonier. L'investissement du secteur privé dans la transformation du thon est déjà considérable, avec la création de nouveaux produits, et de nouvelles unités de stockage et de transformation.

Les composantes de base du Hub étant désormais en place, le secteur privé réfléchit actuellement aux possibilités de diversification des produits. Les ambitions affichées pour ce Hub des produits de la mer sont l'un des éléments qui vont contribuer à la transformation du secteur des pêches en l'un des piliers essentiels de la croissance économique Mauricienne.

Le Ministre indique que « de nombreux pays veulent profiter de nos infrastructures grâce à notre réactivité, nos ressources humaines et des coûts de production tout à fait raisonnables. Ceux qui viennent ici pour bénéficier de nos services ont le sentiment que nous avons du répondant et que nous tenons nos engagements sur les objectifs fixés ».

Une partie du concept du Hub des produits de la mer repose sur un guichet unique mis en place par le Gouvernement au sein de l'Autorité Portuaire (Mauritius Port Authority). Ce service vise à faciliter en continu la délivrance des autorisations d'importation et d'exportation aux opérateurs de l'industrie des produits de la mer. Ce résultat est obtenu par la facilitation des procédures administratives telles que la sécurité alimentaire, l'immigration, les autorisations et inspections du port pour permettre le chargement, déchargement et exportation du poisson et des produits de la mer. Pour cela, le guichet unique doit fonctionner vingt quatre heures sur vingt quatre, et intégrer des agents du Ministère de l'Agro-Industrie et des Pêches, les Services Vétérinaires du Ministère de la Santé et de la Qualité de la Vie, la Direction des Douanes et des Taxes et le Bureau du Passeport et de l'Immigration.

Pêche illégale

L'expansion récente de l'intérêt pour la pêche hauturière de la ZEE s'accompagne d'obligations internationales, régionales, écologiques et sociales. La pêche illégale a la capacité de réduire fortement les avantages économiques et sociaux potentiels qu'un secteur des pêches bien géré pourrait apporter aux îles.

Le Ministre dit clairement que l'Île Maurice est consciente de l'importance d'une bonne gestion de ses stocks de poisson. « Nous avons besoin d'une masse critique et pour qu'elle soit disponible nous devons nous assurer que les licences sont délivrées correctement, que les pêches sont réalisées de manière responsable dans la région et que nous interagissons fortement avec les pays de la région, afin de garantir que nous échangeons les informations, que nous les analysons et que nous sommes perçus comme agressifs dans la guerre menée contre la pêche INN. »

L'Île Maurice dispose d'une ZEE de l'ordre de 2 millions de kilomètres carrés. « Il nous serait difficile de couvrir seuls une zone si étendue et je ne vois pas d'autres pays dans la région, ou ailleurs, qui pourraient financer cela ou avoir la capacité de le faire. Nous n'avons pas le choix, nous devons mettre en commun nos ressources et nous avons également à nous assurer le concours du partenaire fiable qu'est l'UE, qui finance un certain nombre de bons projets dans la région. Simultanément nous devons nous assurer que nos navires sont correctement équipés et nous avons mis en place un système de suivi, contrôle et surveillance ad hoc. »

Le transbordement illégal a été un problème pour l'Île Maurice dans le passé. Le Ministre nous déclare que « c'est un problème que nous traitons de la manière la plus ferme. Plusieurs navires ont été ainsi interdits de transbordement dans le pays.

Nous ne laissons aucune part d'ombre. S'il y a un pays de la région qui est au front pour mener la guerre contre la pêche illégale, je dois dire, en toute humilité, qu'alors l'Île Maurice en a été l'avant-garde. Mais on ne se paie pas de mots, ces mots sont transcrits en actions et ces actions parlent pour elles-mêmes, et les résultats sont là ».

Coopération internationale et régionale

L'Île Maurice participe à de nombreux forums internationaux ou bilatéraux, traitant d'une manière ou d'une autre des pêches hauturières. Certaines sont spécifiques comme la CTOI, qui traite directement des thons et espèces voisines de l'Océan Indien, tandis que d'autres ont une ambition plus générale et peuvent traiter de domaines plus larges dans le secteur des pêches, c'est le cas de la Commission pour la Conservation des Ressources Marines Vivantes de l'Antarctique (CCAMLR), du Comité sur les Pêches de la FAO (COFI) de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) et de la Commission de l'Océan Indien (COI).

Le Ministre reconnaît que « la CTOI joue son rôle d'une manière très responsable, mais, ceci dit, nous avons également besoin de ressources financières. Nous disposons des capacités humaines, mais nous avons besoin de ressources pour garantir que nous sommes capables de faire notre travail efficacement. Les coûts générés par le suivi, contrôle et surveillance sont élevés et je suis sûr que tous les membres de la CTOI, nos partenaires Européens, les Etats membres de la CCAMLR, réalisent que les petits pays vulnérables et loin des marchés les plus rémunérateurs font de leur mieux à une époque où ils doivent faire face à un grand nombre d'épreuves injustes, des facteurs qui sont hors de leur contrôle, et qu'ils continuent cependant encore à mobiliser des ressources pour ce secteur particulier malgré des difficultés excessives. Les efforts et la volonté politique sont là, mais nous avons besoin de ressources financières en face, afin que l'appel adressé à nos partenaires traditionnels, et aux autres Etats membres qui adhèrent à ces conventions internationales, fasse que les promesses faites de s'engager deviennent des réalités ».

A propos de la coopération internationale, le Ministre souligne que « l'objectif de la guerre engagée contre la pêche INN doit être sincère. Cette guerre est nécessaire si nous ne voulons pas voir nos stocks constamment vidés, parce que cela se fait au détriment de la nation toute entière, et à celui de la population partout dans le monde. En fait, arrêter la pêche INN est une guerre, et cela touche tout le monde ». 🌍



Interview du Dr Abraham Iyambo Ministre des Pêches et des Ressources Marines.

La Namibie est devenue un centre d'excellence en matière de SCS, depuis qu'elle a obtenu son indépendance en 1990. Le Ministre explique à Sally Frankcom, du programme « Non à la Pêche Illégale », comment la Namibie espère voir se mettre en place une coopération plus forte dans la lutte contre la pêche illégale.

La Namibie a l'une des zones de pêche les plus productives au monde. Cela est dû à l'exceptionnelle productivité biologique des eaux qui baignent ses côtes, un effet de l'upwelling créé par le courant du Benguela.

Avant 1990 et l'indépendance, une pêche incontrôlée et pratiquée à très grande échelle a fortement réduit l'abondance de tous les principaux stocks. Au cours des années 60, des navires usines entreprirent de transformer le poisson en mer, au delà de la limite des 22 km qui était alors la seule à relever de la juridiction de l'administration des pêches Namibiennes, ceci a eu pour conséquence une forte diminution des stocks de sardine et d'anchois.

La fin des années 60 et les années 70 virent le développement d'une flotte de chalutiers congélateurs hauturiers, venant accroître la présence étrangère dans ces zones de pêche du large. Les captures de merlu passèrent alors de 50 000 tonnes en 1964 à 820 000 tonnes par an en 1972.

Le Ministre Namibien rapporte qu'en mars 1990, à la veille de l'indépendance, « le Président fondateur du pays requit que tous les pays pêcheurs qui opéraient alors dans les eaux de Namibie les quittent, afin de nous laisser le temps de mettre en place la législation nécessaire, en commençant par l'établissement d'une Zone Économique Exclusive (ZEE) et la promulgation de la loi sur les ressources marines (Marine Resources Act). Quelques opérateurs de plusieurs pays n'en tinrent aucun compte. Ils refusèrent de partir. Ils continuaient à jouer au plus malin. Nous les arrêtâmes avec l'aide de nos collègues d'Afrique du Sud. A cette époque nous ne disposions pas de notre propre équipement. Nous n'avions ni patrouilleur ni avion de surveillance. Ils furent donc arrêtés et par décision de justice les navires furent saisis. Ils devinrent alors la propriété du Gouvernement Namibien. Ce fut un message clair et sans ambiguïté quant au sérieux de la nouvelle Namibie en termes de protection de ses ressources »

Ces arraisonnements de haut vol et spectaculaires donnèrent effectivement le coup d'arrêt au pillage des ressources Namibiennes par les flottes hauturières étrangères qui perdurait depuis des décennies. Les chercheurs déclarèrent que cette mesure avait été prise juste à temps, du fait que la précieuse

pêcherie de merlu avait été pêchée à des niveaux qui l'auraient amenée rapidement en dessous du seuil de récupération.

Lorsque d'autres petits Etats côtiers se trouvaient dans l'impossibilité de contrôler de telles opérations de pêche dans leurs ZEE, ils n'avaient guère d'autre alternative que de maintenir les opérations étrangères par le biais d'accords de licences qui ne leur conféraient pas un véritable contrôle sur les pêcheries. Sur ce plan, la Namibie fut également rapide à mettre en place les mesures nécessaires pour recueillir les fruits d'une utilisation durable de ses pêcheries. « En Namibie, nous nous sommes tenus à l'écart des Accords de Pêche. C'est la raison pour laquelle nous avons préféré en priorité apprendre comment gérer nos ressources et comment contrôler les activités de pêche dans notre ZEE ».

Suivi, contrôle et surveillance

Le système SCS Namibien a évolué au cours des ans pour aboutir à ce qui est largement reconnu aujourd'hui par la communauté internationale comme un système très efficace. La Norvège fournit alors un appui initial pour investir dans des navires de surveillance, mais le point crucial a été l'investissement en ressources financières, humaines et matérielles que le Gouvernement Namibien a consenti lui-même.

Le Ministre explique que « le SCS n'est pas une chose facile: premièrement cela coûte cher; deuxièmement cela nécessite des ressources humaines. Pour la Namibie, les pêches contribuent à 25% de la valeur des exportations. Nous n'avons pas d'autre choix que d'investir en équipements, investir dans le personnel et de mettre en place un régime de gestion très visible et très clair ».

Un programme intégré d'inspections et de patrouilles en mer, à terre et dans les airs assure la mise en application continue des lois relatives aux pêches Namibiennes. « Si vous quittez nos ports, à Walvis Bay ou Lüderitz, la couverture par les observateurs atteint 100%. Nous disposons d'un effectif de près de 200 observateurs sur le terrain. Le système d'observateurs améliore la gestion des pêches en assurant le respect des réglementations et la collecte d'informations scientifiques. Cela a bien fonctionné

jusqu'ici. Nous l'avons renforcé avec un système de suivi de navires (SSN) – un système informatisé qui permet le contrôle des mouvements des navires à partir de Walvis Bay ».

En plus du programme d'observateurs, la Namibie dispose de deux avions de surveillance, afin de détecter et dissuader les navires de pêche ne disposant pas de licences, et de suivre les mouvements et les opérations de la flotte dûment licenciée. Les patrouilles côtières réalisées par trois patrouilleurs assurent un respect de la réglementation concernant les ressources côtières par les pêcheurs sportifs et professionnels.

Le suivi exhaustif, par des agents d'inspection à terre, de tous les débarquements effectués dans les deux ports de commerce de Walvis Bay et de Lüderitz garantit le respect des limites de quotas et du paiement des droits associés.

La seule vraie faiblesse dans un SCS très efficace est celle des peines imposées en cas de pêche illégale. Le Ministre déclare à ce propos « Ce que nous pouvons infliger et suggérer comme peine en tant qu'inspection a toujours été très bas. Pour l'instant, les peines sont considérées comme 'des dépenses courantes'. C'est comme si vous donniez une tape dans le dos de quelqu'un pour avoir pêché illégalement. Ce n'est pas dissuasif. Il est donc nécessaire de revoir le niveau des peines tant dans la ZEE qu'en tant que partie des organisations régionales ».

Pêche illégale

« La pêche illégale est effectivement un gros problème et elle se déroule sous le nez de nombreux pays. C'est donc notre propre responsabilité en tant que parlementaires, politiciens, gestionnaires, de garantir non seulement que nous avons un cadre juridique en place au plan national, mais que nous participons aussi au plan international.

Les captures illégales sont débarquées dans des ports, et ceux-ci dépendent des juridictions des Etats, des pays. Si ce poisson est débarqué à Walvis Bay, à Maputo ou à Durban, il doit y avoir la volonté politique de notre part de stopper le processus. L'essentiel des pêches se déroule sous un régime réglementaire avec une licence. Cela inclut ce que nous appelons les navires battant pavillon de complaisance. Je rebaptiserai ce dernier « Pavillon de Déplaisance ». Il n'y a en effet rien de plaisant là-dedans: ils pêchent illégalement et participent à la surpêche et à la destruction et au pillage des ressources naturelles ».

La Namibie est le seul pays de la SADC qui a intégralement appliqué son Plan d'Action National sur la pêche Illicite, Non déclarée et Non réglementée (NPOA-INN). Le Ministre insiste sur l'importance d'avoir un tel plan. « Ce n'est pas le problème d'un pays ou même de la région SADC. C'est un problème mondial et nous devons être capables d'agir. Mais le temps des mots durs, le temps des salles de conférences confortables et des jolis discours, le temps de la parole est terminé. Nous

pouvons avoir tous ces remarquables plans d'action, mais si les pays ne prennent pas les mesures pour être capables de punir ceux qui se complaisent dans la pêche illégale, nous retournerons dans le passé.

Globalement, nous avons parlé de nombreux de ces problèmes, mais je pense qu'il y a un manque de volonté politique. Tous les experts du monde peuvent parler autant qu'ils le veulent, les ONG peuvent parler autant qu'elles veulent. Les politiques, parce qu'ils ont ce privilège d'avoir le pouvoir de prendre des mesures, doivent se mettre autour de la table. Les experts ont fait leur travail. Mais si nous les Ministres, en tant que gestionnaires responsables, nous ne prenons pas de mesures sur les entreprises nationales et multinationales, ainsi que nos responsabilités, alors ce n'est pas la peine d'aller plus loin dans la protection de l'état fragile des pêcheries mondiales. Le pillage continuera, la surpêche continuera, la mauvaise gestion continuera.

Nous devons peut-être traiter des pêches comme nous le faisons pour les drogues. Vous n'êtes pas autorisé à trafiquer des drogues. Le transport de poisson capturé illégalement doit être déclaré illégal. Peut-être dans le cadre de l'UNCLOS devrions nous disposer d'une annexe dans ce sens, le reconnaissant comme une infraction.

Nous avons donc un plan d'action en Namibie. Nous le recommandons aux autres pays, afin que nous soyons capable de lutter contre la pêche INN, de prendre des mesures ad hoc. Pas un plan de discussion mais un plan d'action »

Coopération régionale et internationale

La Namibie n'est pas seulement concernée par la gestion de ses propres eaux; le Ministre a en effet joué un rôle important sur la scène internationale dans le cadre de sa participation à la High Seas Task Force (HSTF, Groupe de travail ministériel sur la pêche en haute mer), via la SADC et via l'engagement actif de la Namibie dans la Commission pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA), la Commission pour la Conservation des Ressources Vivantes Marines (CCAMLR) et l'Organisation des Pêches de l'Atlantique Sud Est (OPASE).

« Nous sommes membres de la CICTA et nous y jouons pleinement notre rôle: garantir que le thon est bien géré dans le monde, prenant en compte sa vulnérabilité du fait de sa nature chevauchante et de grand migrateur. Nous sommes également membres de la CCAMLR. Je suis très fier d'annoncer que Peter Amutenya, le Directeur du SCS Namibien, sera le président de cette organisation pour les deux prochaines années, jusqu'en 2009. Je suis heureux que nous contribuions ainsi à la gestion de la légine.

L'OPASE fut une idée que le Président actuel, lorsqu'il était Ministre des Pêches et des Ressources Marines avait poussé avec beaucoup d'énergie, et lorsque je lui ai succédé nous avons discuté de l'importance d'établir une telle organisation. C'était une idée commune de l'Angola, de l'Afrique du Sud

Suite page 47



Interview de Mr Gareth Thomas, Sous secrétaire d'Etat pour le Développement International au Département pour le Développement International (DFID).

Royaume-Uni

Le Ministre explique à Sally Frankcom, du programme « Non à la Pêche Illégale » quelles mesures le Royaume-Uni prend pour lutter contre la pêche illégale.

Les pêches procurent de la nourriture et des moyens d'existence à des millions de personnes en Afrique sub-Saharienne et c'est pour cette raison que le DFID attache une importance croissante à ce secteur.

Le Ministre souligne l'importance d'un certain nombre de produits provenant des pays en développement, parmi lesquels le poisson tient une place majeure. « En gros, 60% du poisson consommé par le marché Européen vient des pays en développement. 14% du poisson qui entre dans le marché du Royaume-Uni (RU) provient des pays en développement. Il y a évidemment des possibilités importantes pour que ces chiffres évoluent encore à la hausse.

La préoccupation du DFID est à la fois la bonne santé économique des pays en développement – plus de travail et de revenus pour les gens qui travaillent dans l'industrie des pêches – mais aussi d'être certain que le poisson qui y est produit est capturé d'une manière durable, ne laisse pas de place à l'illégalité et évite la corruption, tout cela constituant autant de défis importants ».

Le DFID travaille également avec la Banque Mondiale pour faire passer le message que les pêches requièrent un investissement urgent en termes de capacité de gouvernance, plutôt qu'en termes de capacité de pêche pour capturer encore plus de poisson de manière non soutenable. Le Royaume-Uni, en tant que partie à ce processus, est en train de prendre une initiative internationale pour la définition de nouveaux modes de gestion des pêches, qui soient plus à même de générer de la croissance, en tirant notamment des leçons des « success stories » d'autres nations comme la Nouvelle Zélande, l'Islande et la Namibie.

Le RU a présidé la Ministerial High Seas Task Force (HSTF, groupe de travail ministériel sur la haute mer) qui a fonctionné de 2002 à 2004 et fut si utile à faire connaître la dimension internationale de la pêche illégale comme un problème mondial sérieux. Continuant sur le HSTF, le Ministre explique que le RU a entretenu l'élan ainsi créé « par l'organisation d'une série de consultations dans la ligne de la Task Force sous la bannière de la Chatham House au RU » (pour plus d'informations sur la Chatham House et son travail sur la pêche illégale aller sur le site www.illegal-fishing.info.)

De plus, le RU a également lancé des études sur l'impact de la pêche INN, dans les pays en

développement et sur les écosystèmes; soutenu le Réseau de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS); soutenu le travail sur le Registre mondial des navires, travaillé avec la FAO et l'industrie; et enfin, soutenu le travail avec les pays en développement.

Le RU « est en pleine discussion avec un certain nombre de pays d'Afrique pour évaluer ce que nous pouvons faire pour les aider à simultanément mettre dehors les opérateurs illégaux et accéder plus facilement aux marchés Européens. Nous avons travaillé au sein de l'Europe sur un règlement qui contribuera à motiver les pays à lutter contre l'illégalité. Nous travaillons également avec l'industrie du RU pour les encourager à acheter des biens de consommation produits en Afrique ».

L'industrie du RU et celle Britannique sont généralement tout à fait enthousiastes vis-à-vis de la nouvelle réglementation de l'UE. Celle-ci promeut une approche nouvelle de mise en application des règlements, basée sur le marché, qui laisse la charge de la preuve à l'Etat du pavillon du navire de pêche, afin qu'il démontre lui-même que les produits sont d'origine légale. Cette démarche passe par la certification des produits et la traçabilité. Les règlements de l'UE vont « exiger des pays d'où viennent les bateaux qu'ils prouvent que le poisson qu'ils ont capturé ne l'a pas été illégalement. Cela crée donc un encouragement direct du marché adressé aux pays, afin qu'ils prouvent que le poisson qu'ils ont capturé ne l'a pas été illégalement et c'est une incitation assez forte pour les pays qui veulent vendre des biens de consommation dans le marché de l'UE, à lutter contre l'illégalité et d'aider à conserver les stocks de poisson » Cela doit également aider à lutter contre le problème des Etats non conformes – les fameux « pavillons de complaisance ».

Simultanément, le RU reconnaît qu'il y a là des barrières au commerce potentielles pour les Etats en développement et travaille avec la Commission Européenne pour garantir qu'il existe des dispositions adéquates pour aider au développement des capacités et à une prise de conscience dans les pays en développement exportateurs.

Un autre domaine dans lequel le Ministre fait pression auprès de l'UE est le problème des Accords de Pêche, « nous sommes assez sceptiques quant aux bénéfices que les Accords de Pêche ont eu. Nous pensons que les accords conclus par l'UE sont meilleurs que bon nombre de ceux

qui ont été négociés de par le monde. Mais nous sommes sceptiques. Comme un certain nombre d'Etats membres nous pensons qu'ils ne sont pas terriblement utiles pour les pays en développement et nous allons continuer à donner des arguments à l'Europe pour la réforme de ces Accords de Pêche ».

Le Ministre a récemment lancé une initiative au RU, défiant les supermarchés « d'acheter Africain », et mettant en évidence les bénéfices de l'achat éthique pour le consommateur, tout en faisant également ressortir les bénéfices que ce commerce peut apporter aux pays en développement. En agissant ainsi, le RU essaie de mettre sur la sellette ces fameux schémas de certification qui désavantagent les pays en développement. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons cherché à mettre en évidence les bénéfices du commerce avec l'Afrique et à contester l'ensemble du « food miles debate » (débat sur la question de la prise en compte de l'empreinte écologique des aliments d'origine lointaine, NDT).

Beaucoup de biens de consommation qui sont produits dans les pays en développement génèrent en effet moins d'émissions de carbone que ceux produits n'importe où dans le monde. Nous pouvons mettre cela en évidence utilement. C'est une chose qu'avec un peu de chance nous pouvons faire au RU pour encourager les consommateurs Britanniques à élargir leur point de vue ».

Le DFID a été déterminant dans son soutien au programme « Non à la Pêche Illégale ». Une suggestion pour la poursuite du mouvement qui a été lancé dans la région d'Afrique Australe est la formation d'une « Task Force d'Afrique Australe » pour stopper la pêche illégale. Le Ministre pense à ce propos que « la task force est une idée intéressante, mais je considérerai plutôt le leadership du Ministre Iyambo et de ses collègues pour voir s'ils veulent ou non suivre cette route, où s'ils ont d'autres idées pour aller plus loin dans ce travail sur la pêche illégale.

Pour notre part, nous continuerons certainement à soutenir les efforts des pays Africains dans la lutte contre la pêche illégale ». 🌍

Suite de la page 45

INTERVIEWS DES MINISTRES: NAMIBIE

et de la Namibie de disposer d'une telle organisation et nous sommes heureux que tant de pays qui ont un intérêt dans cette région nous aient rejoints.

Pour ce qui est des ORGP, la CICTA, la CCAMLR et l'OPASE, nous jouons notre rôle. Nous sommes prêts à partager notre modeste expérience et à le faire de manière généreuse, afin que nous puissions protéger les ressources marines ».

Le Ministre exprime clairement que « La région SADC ne doit pas être une zone où les pirates peuvent venir et piller. Elle ne doit pas être une source de produits pêchés illégalement ou une zone de transit pour ceux qui veulent entrer sur le marché avec de tels produits. De mon expérience avec la Namibie, avec la High Seas Task Force et l'Afrique en général, je peux dire que j'ai appris pas mal de choses et je m'autorise donc à penser que la pêche illégale est bien un crime transnational. C'est un fléau. Cela encourage la surcapacité dans les pêches. Cela encourage une distorsion du commerce. C'est quelque chose que nous devons combattre conjointement, non seulement en tant que pays, mais en tant que région ».

Le Ministre suggère qu'une Task Force d'Afrique Australe, pour Stopper la Pêche Illégale, serait une voie intéressante pour traiter le problème. « C'est la plateforme nécessaire pour lancer notre campagne et notre combat de longue haleine contre la pêche illégale. L'énergie est bien là. La volonté politique également. Nous avons bien sûr besoin d'un appui: pour être capables de disposer de plus d'analyse

documentaire sur ce qui se passe, afin que nous sachions qui sont ces personnes qui sont impliquées dans les pêches illégales.

Je crois donc que nous avons besoin d'une task force, d'une task force qui sera articulée sur le Protocole sur les pêches de la SADC; d'une task force qui ne sera pas là pour parler, mais pour exercer un pouvoir. Cela donnera à nos gouvernements une responsabilité un devoir de combattre la pêche illégale dans la région et où qu'elle puisse se dérouler. La SADC n'est qu'une partie de la grande Afrique. Si nous voulons lutter efficacement et positivement contre la pêche illégale, alors cela doit prendre une envergure à la mesure du fléau. Ce ne doit pas être seulement le rôle de la région d'Afrique Australe.

Il y a un problème, et nos communautés vulnérables en souffrent et vont continuer à être perdants. Nos stocks sont en train d'être détruits. Les générations à venir seront encore plus exposées. Il est très important que nous promouvions une telle idée auprès de l'Union Africaine afin qu'elle soit inscrite dans l'agenda Africain et que nous puissions lutter contre la pêche INN. Une task force, oui, mais une task force avec du pouvoir. Nous voulons que les pays industrialisés participent à une telle task force, car beaucoup de ceux qui sont engagés dans la pêche INN viennent de ces pays, et qu'en dehors de profiter de l'Afrique le temps est venu pour eux de protéger ces ressources avec nous, maintenant.

Nous pensons au-delà de la région, nous pensons au monde dans son ensemble ». 🌍



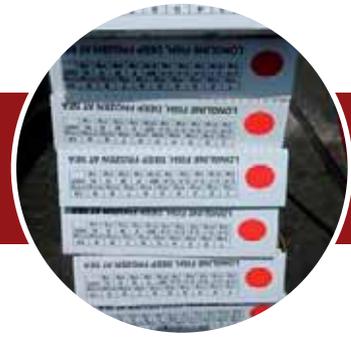


THÈMES ET QUESTIONS

CONTENU

- 50 Pêches et Commerce International
- 54 La Certification des Pêcheries
- 58 Evaluer le IPOA-INN
- 62 Suivi, Contrôle et Surveillance: du Principe à l'Application
- 66 Hisser un Pavillon d'Alerte
- 70 De la Mer à la Cote
- 72 Mesures de l'Etat du Port
- 76 La High Seas Task Force: une Meilleure Pratique par la Coopération Internationale
- 78 Le Commerce Illégal de l'Ormeau (*Haliotis midae*) d'Afrique du Sud

Quels sont les avantages, les défis et les priorités pour les pêches dans les pays en développement?



Pêches et Commerce International

Contexte

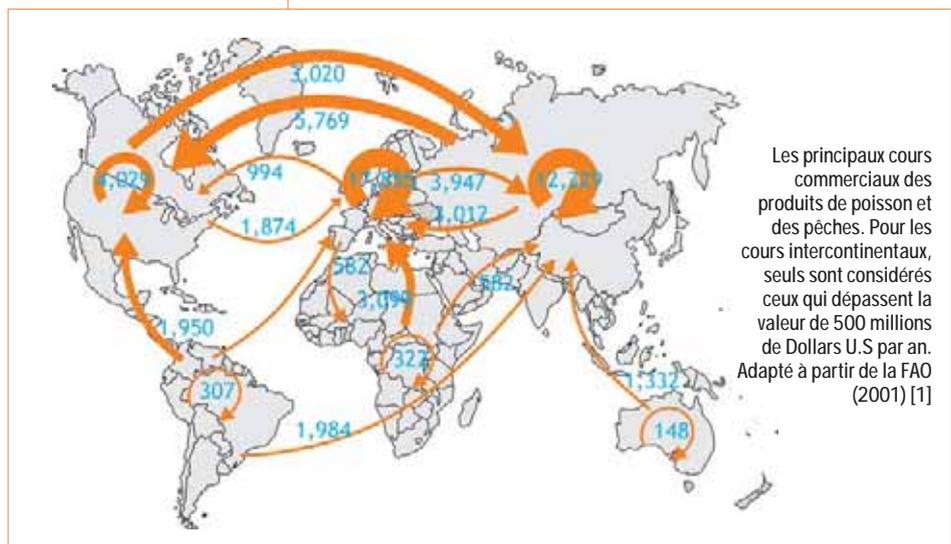
Ce qui suit est un ensemble de faits et de données marquants dans les domaines des pêches, le négoce international et les pays en développement.

- Le commerce du poisson bénéficie aux pays en développement via les revenus des exportations, l'emploi dans le secteur des pêches et la sécurité alimentaire, cette dernière étant assurée par les importations de poisson séché, fumé ou transformé.
- Les revenus des exportations des pays en développement sont limités par les exigences des réglementations sanitaires et les tarifs douaniers élevés pour les produits élaborés, imposés par les pays développés. Les subventions accordées aux flottes de pêche et au secteur de la transformation, dans les pays développés, constituent une concurrence difficile pour les pays en développement.
- Le commerce international met une pression de plus en plus forte sur les stocks de poisson. Pour que ce commerce soit durable, il doit être associé à une gestion des ressources efficace, pour garantir que les stocks ne sont pas surexploités biologiquement ou économiquement.
- Trente huit pour cent de la production des pêches et de l'aquaculture fait l'objet d'un commerce international. Le mon-tant des opérations était de 8 milliards en 1976, de 58 milliards en 2002 et de 78 milliards en 2005. La moitié de ce commerce (48% en valeur) provient de pays en développement et 72% sont destinés aux marchés en Europe, aux USA et au Japon.
- Les principales espèces commercialisées sont les crevettes (16,5% en valeur en 2004), les poissons démersaux (i.e. cabillaud, merlu, lieu et merlan pour 10,2%), le thon (8,7%) et le saumon (8,5%)¹.

- Une part croissante du poisson commercialisé provient de l'aquaculture qui compte pour plus d'un tiers de la production mondiale. La plus grande part de ce commerce est régulé par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).
- La Chine est le premier producteur et exportateur de produits à base de poisson avec 10% des exportations en valeur en 2006², dont l'essentiel provient de réexportations (poisson importé, transformé et exporté sur d'autres marchés).
- Le commerce du poisson peut apporter tout un éventail de bénéfices, mais son impact potentiel sur les stocks de poisson, l'équité sociale et le développement économique doit également être pris en considération pour minimiser les impacts négatifs et promouvoir le développement durable.

Avantages du commerce international de poisson pour les pays en développement

Les pays en développement bénéficient d'importants gains en devises grâce aux exportations de poissons. Le revenu net pour les pays en développement provenant des exportations de poisson atteignait 20.4 milliards en 2004, c'est-à-dire plus que les principales autres denrées comme le café, le cacao, le sucre et les thés combinés.





Le commerce international du poisson contribue à générer de l'emploi et des revenus dans les différents secteurs des pêches.

Bien que ce soit une source de nourriture qui est ainsi exploitée, les revenus en devises peuvent contribuer positivement à la sécurité alimentaire en permettant l'importation d'autres denrées alimentaires³.

Le commerce international du poisson permet également le développement de l'emploi et des revenus dans les secteurs des pêches, de la transformation et de l'export. L'étendue de ces bénéfices dépend de la part de la valeur ajoutée que le pays peut obtenir dans le processus. Celle-ci peut être développée par la fourniture de services portuaires, de la vente de poisson de haute valeur et qualité, comme le thon destiné au sahsimi ou la production de produits prêts à la consommation.

Avantages du commerce international de poisson pour les pays développés

Les Européens, Américains et Japonais sont de gros consommateurs de poisson. La diminution des stocks de poisson dans leurs propres eaux et leur goût pour des espèces comme les langoustes, le thon, la crevette et le poulpe les ont conduit à se reposer sur les importations pour satisfaire leur demande.

Les importations de poisson sont également importantes en tant que matière première pour le secteur de la transformation comme les conserveries de thon en Espagne, en France et en Italie et elles permettent de maintenir l'emploi dans ce secteur.

Controverses

Tarifs douaniers et quotas

Les tarifs douaniers élevés dans les pays d'importation, en particulier pour les produits élaborés « sensibles » (comme le thon en conserves, les longes de thons congelés ou les crevettes en conserves ou transformées) rendent difficile pour les pays exportateurs de tirer le plein bénéfice de leurs valeurs ajoutées. Ils ont donc tendance à exporter le

poisson en l'état frais ou congelé pour éviter d'avoir à payer ces importants droits d'entrée.

La forte croissance de la valeur des exportations des pays en développement au cours de ces trente dernières années provient d'un accroissement des volumes plus que d'un développement de la valeur ajoutée. Cependant, les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) ont pu bénéficier de droits d'entrée nuls pour leurs produits entrant sur le marché Européen et ont ainsi acquis une position dominante dans la fourniture de produits élaborés (voir encadré 1).

En retour, les tarifs douaniers dans les pays en développement sont en moyenne beaucoup plus élevés que ceux des pays développés, ces tarifs élevés sont supposés apporter des revenus aux États et protéger l'industrie locale.

Associés avec un faible pouvoir d'achat et une demande limitée, ces tarifs élevés ont limité le commerce régional Sud-Sud avec seulement 15% du poisson des pays en développement exporté vers d'autres pays en développement. Cependant, ce chiffre va probablement croître avec la réduction tarifaire espérée au terme des négociations de l'OMC (voir encadré 1), l'accroissement du nombre d'accords de commerce régionaux et la croissance du pouvoir d'achat du consommateur dans les pays en développement.

Hygiène et normes sanitaires

Les pays développés imposent des conditions de sécurité alimentaire strictes et des mesures concernant la salubrité des animaux et des plantes sur les produits importés d'autres pays. Par exemple, pour exporter du poisson et des produits transformés vers l'UE, les navires doivent disposer d'un certificat vétérinaire, et les entreprises de transformation doivent être inspectées et autorisées par une autorité nationale compétente reconnue par l'Union Européenne.

ENCADRÉ 1: PAYS ACP, APE ET COMMERCE DU POISSON

Le secteur des pêches est essentiel dans de nombreux pays ACP. La Namibie, le Sénégal et la Tanzanie sont de grands exportateurs de premier plan pour les produits de la pêche non transformés alors que les Seychelles, la Côte d'Ivoire, le Ghana et l'Île Maurice exportent de grandes quantités de produits transformés, de thon en conserves notamment. Dans le même temps quelques pays ACP importent également des produits de la pêche non transformés. Le Nigéria importe des petits pélagiques comme le maquereau pour la consommation nationale et les Seychelles importent du thon pour le mettre en conserve et l'exporter.

Jusqu'à fin 2007 les pays ACP bénéficiaient d'un accès préférentiel sur le marché Européen selon l'accord de Cotonou. Cet avantage était particulièrement intéressant pour les produits transformés (comme les longes de thon, le thon, la crevette et les mollusques transformés et en conserves) pour lesquels les autres pays devaient payer des droits de douane de 20 ou 24% avec pour résultat que les pays ACP fournissaient 12% (en valeur) des produits non transformés et 33 % des produits transformés importés par l'UE en 2003⁶.

Les pays ACP sont particulièrement touchés par la réduction des droits de douane de l'UE au terme des négociations de l'OMC (voir encadré 1). Cela conduira à une « érosion de la préférence » réduisant l'avantage comparatif des pays ACP par rapport aux autres pays soumis à la totalité des droits. Les pays ACP perdent déjà des parts dans le marché Européen alors qu'il est en croissance, fournissant 22% des importations de produits transformés de l'UE en 2005⁷.

Les conditions de l'accord de Cotonou entre l'UE et les pays ACP n'étaient pas compatibles avec les règles de l'OMC du fait qu'elles n'étaient pas réciproques ni offertes à l'ensemble des pays en développement. En conséquence l'UE négocie des accords de partenariat économique, ou APE, avec six groupes régionaux de pays ACP (Caraïbes, Pacifique et quatre groupes pour l'Afrique).

En janvier 2008, 35 pays ACP parmi les six régions avaient signé un APE définitif ou temporaire (42 n'avaient rien signé) et bénéficieront de droits de douane nuls et d'accès sans quotas aux marchés Européens.

Ces APE complets ou intérimaires respectent les règles de l'OMC et sont entrés en vigueur le premier janvier 2008. Les pays non signataires sont couverts par l'accord « tout sauf les armes » (pour les pays peu développés) ou GSP (pour les autres).

Les détails des accords varient selon les régions. Le Pacifique a bénéficié de meilleures règles d'origine pour les produits de la pêche permettant aux pays ACP de la région d'acheter du poisson en provenance de navires de n'importe quelle nationalité pour la transformation. Les pays d'Afrique de l'est et australe peuvent exporter jusqu'à 10 000 tonnes de thon de toute origine vers l'UE.

Les négociations continuent sur certains points, pour les pays qui ne sont pas prêts à signer les APE intermédiaires seront négociés en APE complets au cours de 2008.

Ces normes constituent une entrave au commerce qui est généralement plus importante pour les pays en développement que les droits et taxes à l'importation. Les difficultés que rencontrent ces pays pour satisfaire à ces normes signifient que le poisson peut être importé en Europe par des voies où les contrôles sont moins stricts; ceci peut également faciliter l'importation de poisson capturé illégalement.

Labellisation et certification

L'intérêt croissant pour l'éco-labellisation (certifiant qu'un produit respecte certains critères environnementaux) et les initiatives indépendantes de certains supermarchés allant dans ce sens constituent également un défi pour les pays en développement. Il peut leur être difficile d'atteindre les critères de certification, en particulier là où manquent des capacités de gestion et les ressources nécessaires à la gestion durable des stocks de poisson.

Cependant, avec l'évolution de la demande et du choix éclairé des consommateurs, la certification des aspects sociaux, environnementaux et éthiques de la production a potentiellement la capacité d'agir comme un levier pour une meilleure gestion des pêches, en fournissant l'accès à des marchés plus rémunérateurs.

Sécurité alimentaire et sources de revenus

Le commerce international du poisson a tendance à accroître le prix du poisson sur les marchés locaux, du fait de la demande des exportateurs. Cela peut également changer le type de poisson et de coquillages accessibles aux consommateurs locaux (par exemple, en Tanzanie, le poulpe qui était auparavant une nourriture bon marché et consommée localement est devenu une denrée d'exportation à haute valeur)⁴. L'accroissement des prix et la moindre disponibilité en matière première peut avoir des effets néfastes sur les transformateurs traditionnels (le plus souvent des femmes qui fument ou séchent le poisson).

Pêche illégale

Le commerce international de poisson peut favoriser l'entrée de poisson capturé illégalement dans les marchés. L'Union Européenne a récemment proposé un nouveau règlement sur les pêches illicites, Non déclarées et Non réglementées (INN) avec pour objectif d'intégrer les mesures de conservation des stocks et réduire le commerce de poisson d'origine illégale. Par exemple, revoir les chaînes de distribution pour limiter les possibilités d'entrée de poisson capturé illégalement sur le marché Européen réduira la rentabilité des opérations illégales ainsi que la pression sur les stocks de poisson.



Les pays ACP ont grandement bénéficié des accords de commerce.

Impact sur les ressources

La croissance de la demande des consommateurs a jusqu'ici été satisfaite par une production croissante; dans la plupart des cas, la gestion des pêches n'a pas été assez solide pour prévenir la surexploitation des stocks de poissons. Ceci peut menacer la durabilité du commerce du poisson si des mesures de gestion efficaces ne sont pas mises en place pour contrôler l'exploitation des stocks.

L'UE et le commerce international

L'UE est le premier importateur mondial de poisson et produits de la pêche, et elle est de plus en plus dépendante des importations pour couvrir ses besoins; ce marché représente 39% des importations mondiales et 25 % des exportations en valeur en 2004⁵.

Cela a amené à s'inquiéter de ce que la politique de l'UE sur les taxes à l'importation, les subventions aux pêches, les accords de pêche et les complexes « règles d'origine », qui déterminent les tarifs douaniers à appliquer selon l'endroit où et par qui le poisson a été capturé et transformé, puisse contribuer à la distorsion du commerce international du poisson. Cependant, les chiffres du commerce combinent les statistiques du commerce de chaque pays Européen pris individuellement et inclut donc une quantité non négligeable de négoce entre pays Européens: 84% des exportations de l'UE vont vers des pays Européens et 50% des importations en proviennent. De ce fait, la distorsion n'est pas aussi importante que d'aucuns l'imaginaient.

Quoiqu'il en soit, il semble que les politiques de l'UE client quelque peu faussé le commerce du poisson; les pays ACP ont bénéficié des accords de commerce via les clauses d'accès préférentiel (voir encadré 1). Pour bénéficier de ce droit d'accès particulier, le poisson en provenance des pays ACP doit respecter de complexes règles d'origine, notamment d'être capturé par un navire appartenant à des ressortissants Européens ou ACP et battant pavillon de ces Etats

avec 50% de l'équipage d'origine Européenne ou ACP.

De nombreux pays ACP ne disposent pas de leurs propres navires de pêche, ils doivent donc négocier un accord de pêche pour permettre aux navires Européens de pêcher dans leurs eaux et ainsi obtenir un certificat d'origine, les qualifiant pour entrer hors droits dans le marché Européen (cependant, les règles d'origine ont été améliorées dans le pacifique grâce aux APE, voir encadré 1).

Ces accords de pêche qui permettent aux navires Européens d'accéder aux eaux des pays tiers ont également un impact sur le commerce. Le poisson capturé dans le cadre du FPA peut être transbordé ou débarqué directement dans un port Européen et de fait ne jamais apparaître dans les statistiques commerciales. Ceci peut avoir pour effet de réduire jusqu'à 20% la valeur potentielle des exportations à partir de ces pays. Dans d'autres cas, comme aux Seychelles, les chiffres du commerce sont gonflés par le fait que les débarquements locaux des navires Européens sont comptabilisés comme des exportations de l'UE vers les Seychelles.

Maximiser les avantages

Le commerce international du poisson peut apporter des avantages substantiels aux pays en développement qui peuvent être maximisés par l'accroissement de la valeur ajoutée qu'ils peuvent en tirer. Pour cela l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, de la capture (offre) aux marchés (demande) doit être prise en compte.

Il existe un certain nombre de risques et défis qui doivent être couverts, dont:

- Les pays en développement doivent être capables de satisfaire aux normes et critères édictés par les pays importateurs et les négociants, que ce soit des exigences obligatoires ou volontaires.
- Les producteurs dans les pays en développement et en particulier les plus petits peuvent avoir besoin d'un appui supplémentaire pour être capables de satisfaire aux normes du commerce international et donc d'accéder aux marchés internationaux dans une période de consolidation accrue du secteur de la distribution alimentaire;
- l'accroissement des exportations de poisson ne doit pas avoir pour conséquence un accroissement des prix sur les marchés locaux, et les moyens d'existence des transformateurs traditionnels doivent être protégés.
- Les ressources de poisson doivent être gérées efficacement pour que le commerce du poisson puisse être durable et continue à produire ses effets bénéfiques sur le long terme.
- Les questions d'environnement et de durabilité doivent être prises en compte dans la production aquacole du fait que la plupart des futurs développements en volume du commerce du poisson viendront probablement de l'aquaculture. 🇫🇷

Pour les notes de bas de page, voir page 84.

La certification des pêcheries peut-elle être utilisée dans la lutte contre les pêches illégales?



La Certification des Pêcheries

Pourquoi une certification des pêcheries?

Les initiatives de certification, qui vont du commerce équitable à l'éco-étiquetage, sont devenues courantes dans les marchés Européens et Américains. La principale motivation pour la certification des pêcheries a été jusqu'ici la durabilité environnementale, car les transformateurs comme les distributeurs répondent à la demande des consommateurs et des ONG de rester à l'écart des pêcheries surexploitées. Beaucoup de certifications fournissent une éco-étiquetage qui, répondant au choix préférentiel du consommateur, stimulent le marché dans ce sens.

Quelle est la situation actuelle?

Bien qu'un certain nombre de systèmes de certification des pêcheries qui visent le développement durable soient en cours de mise en place, l'initiative la mieux établie actuellement est le Marine Stewardship Council (MSC).

En décembre 2007 on comptait pas moins de 1 123 produits étiquetés par le MSC. La plupart des pêcheries certifiées par le MSC sont situées dans les pays développés; il n'en existe que deux dans les pays en développement: la pêcherie de la langouste de roche au Mexique et celle du merlu en Afrique du Sud.

Quelle est la demande du consommateur et du distributeur?

On note un intérêt croissant des consommateurs pour les produits des pêcheries durables. Dans une enquête récente commanditée par le Seafood Choices Alliance sur le marché du Royaume-Uni (RU) en 2007, 74% des personnes interrogées déclaraient que les considérations environnementales étaient assez, ou très importantes pour elles. D'autres études ont suggéré que les consommateurs étaient vraisemblablement plus motivés par le rapport qualité-prix, la qualité intrinsèque et la praticité que par des questions de développement durable.

Il existe une demande importante des marchés Européens et Américains pour le poisson provenant de pêcheries durables. Par exemple:

- Sainsbury's (distributeur du RU) s'est engagé à n'acheter du poisson sauvage qu'en provenance de pêcheries soutenables à partir de 2010.

- aux Pays-Bas, 25 chaînes de distributeurs ont défini comme objectif de ne vendre que des produits de la mer certifiés MSC dès 2011.
- Marks et Spencer (distributeur de Grande-Bretagne) s'est engagé à acheter 100% de son poisson en provenance de pêcheries durables (certifiées MSC ou équivalent) dès 2012.
- Walmart (USA) et Asda (équivalent au RU) ont annoncé leur intention de passer l'ensemble de leurs approvisionnements en poisson sauvage frais et congelé en provenance de pêcheries certifiées MSC entre 2009 et 2011.

AUTRES INITIATIVES DE CERTIFICATION DANS LE DOMAINE DES PÊCHES

FRIEND OF THE SEA (L'AMI DE LA MER)

<http://www.friendofthesea.org>

S'est développé sur le marché de détail en Italie et en Espagne et a certifié quelques pêcheries dans les pays en développement (i.e. 15 espèces de poissons du Sénégal).

FAIR FISH (POISSON ÉQUITABLE)

<http://www.fair-fish.ch>

A été appliqué à une pêcherie du Sénégal et inclut des critères environnementaux, sociaux et de bien-être animal.

NATURLAND (PAYS DE LA NATURE)

http://www.naturland.de/naturland_fish.html

Essentiellement un étiquette biologique, il a été utilisé pour certifier des exploitations aquacoles (tant dans des pays développés qu'en développement) et est actuellement mis en oeuvre pour les captures des pêcheries de poisson sauvage du lac Victoria.

SEAFISH RESPONSIBLE FISHING INITIATIVE (INITIATIVE POUR UNE PÊCHE RESPONSABLE DES POISSONS MARINS)

<http://rfs.seafish.org>

Certifie la production navire par navire; créé au Royaume-Uni, il est actuellement testé sur les thoniers opérant au Sri Lanka.

FISH4EVER (DU POISSON POUR TOUJOURS)

<http://www.fish-4-ever.com>

S'intéresse au poisson provenant des « petites » pêcheries (de type artisanal) visant les thons, sardines et anchois au large des côtes Espagnoles et Portugaises.

FAIRTRADE (COMMERCE ÉQUITABLE)

<http://www.fairtrade.org.uk>

Pas encore appliqué aux produits de la pêche bien qu'un intérêt ait été exprimé à le voir appliqué aux crevettes d'élevage et au poisson sauvage comme le thon de l'océan Indien et la perche du Nil.



Les initiatives en matière de certification sont devenues très courantes dans les marchés Européens et Américains actuels.

Quels sont les problèmes actuellement posés par les systèmes de certification?

Malgré le développement considérable de la certification des pêcheries ces dernières années, un certain nombre de problèmes demeurent posés par ces initiatives et elles ne sont pas sans conséquences pour les pays en développement.

Entre autres:

Une faible capacité des pays en développement et les coûts élevés pour atteindre la certification:

Cela inclut le coût et les difficultés à atteindre les critères fixés, le processus de certification et le maintien du statut de certifié. Certaines évaluations (par exemple Friends of the Sea) sont plus rapides et plus accessibles aux pays en développement, mais sont considérés par les ONG comme moins crédibles.

De possibles barrières non-tarifaires pour les pays en développement:

Si la certification devient un pré-requis pour entrer sur les marchés, il y a là un problème de restriction des opportunités de développement de marchés à l'export (ICTSD, 2006). Du poisson certifié ne garantit pas un meilleur prix et il n'est toujours pas clairement établi comment les coûts et bénéfices de tels processus sont

effectivement répartis dans la chaîne de distribution (UNCTD, 2007).

Crédibilité des systèmes de certification: un problème central pour tous ceux qui sont engagés dans la certification est leur crédibilité vis-à-vis du marché, des consommateurs et des ONG. Ceci a été renforcé par les directives reconnues internationalement de la FAO et le code de conduite pour la certification de l'ISEAL; mais il n'existe pas de système formel pour comparer entre-eux les systèmes de certification.

Un faible engagement des pays en développement dans la définition des standards:

bien que de nombreux systèmes de certification puissent être appliqués au secteur des pêches des pays en développement, les représentants des pays en développement se sont relativement peu investis dans le processus de création des normes (Poseidon, 2004).

Une focalisation sur les problèmes environnementaux, alors que les problèmes sociaux et juridiques peuvent avoir une importance équivalente dans les pays en développement:

aboutir à une situation écologiquement durable est la base pour une durabilité sociale et économique. Cependant, il existe d'autres problèmes comme la pêche INN

EXEMPLE DE CERTIFICATION MSC POUR LE MERLU D'AFRIQUE DU SUD

La pêche du merlu est la principale pêcherie industrielle en Afrique du Sud, elle compte pour 40% des exportations nationales en produits de la mer. La certification pour la pêcherie chalutière hauturière du merlu a été obtenue en avril 2004. Le processus a été initié suite à une demande des distributeurs Européens du fait de la compétition avec la pêcherie certifiée MSC du Hoki de Nouvelle Zélande et afin de maintenir un accès privilégié au marché devant les concurrents de Namibie, du Chili et d'Argentine.

Le processus de certification s'est intéressé aux problèmes environnementaux, y compris l'impact de la pêche sur les oiseaux de mer. On a également suggéré que des motivations politiques visaient à réduire l'accès aux quotas de la pêche chalutière (Ponte 2007). Quoiqu'il en soit, fin 2007 les pêcheries traditionnelles Sud-Africaines obtenaient des droits de pêche en suivant un principe d'équité.



Du poisson certifié ne garantit pas un prix plus élevé.

(Illégale, Non déclarée et Non réglementée) et des considérations éthiques qui ne sont pas actuellement couverts par les principaux systèmes de certification (MRAG, publication en cours).

Quelles sont les possibilités d'usage de la certification pour lutter contre la pêche illégale?

Comme nous l'avons dit, bien que la certification se soit focalisée sur les problèmes environnementaux, il peut exister des opportunités de l'utiliser dans la lutte contre la pêche INN car, les pays en développement ont un considérable manque à gagner dans le secteur des pêches du fait de la pêche illégale.

1) Encouragement à réduire les pêches INN par la certification environnementale

La certification environnementale peut être utilisée comme une motivation à réduire la pêche illégale, du fait que la certification ne doit pas être accordée là où existe un haut niveau de pêche illégale. Afin d'obtenir la certification, les gestionnaires des pêches auront dès lors besoin de réduire l'incidence des activités illégales. C'est un moyen de pression économique pour encourager les gestionnaires à réduire le niveau de captures INN.

2) Renforcement de la traçabilité

Les systèmes de traçabilité qui sont généralement intégrés dans la certification peuvent être étendus, afin de garantir au marché que le poisson ne provient pas de sources illégales. Certains systèmes peuvent être extrêmement sophistiqués, cependant, on rencontre des exemples de systèmes plus basiques qui ont été effectivement appliqués dans des pays en développement.

MSC ET PÊCHE ILLÉGALE

Le standard MSC exige que les pêcheries soient en conformité avec toutes les lois locales, nationales et internationales. Il requiert également que des procédures adéquates de suivi, contrôle et surveillance existent et soient effectivement mises en oeuvre. Les pêcheries qui ne répondent pas à ces exigences, et par extension les pêcheries caractérisées par des activités illicites, ne peuvent être certifiées.

Le certificat de chaîne de contrôle (Chain of Custody ou CoC) du MSC assure que le circuit de commercialisation et de distribution du poisson vendu sous le label MSC peut être retracé du point de vente au détail à celui de son débarquement. Il est possible d'étendre ce suivi jusqu'au navire de pêche, là où le risque de pêche INN est élevé. Chaque entreprise participant à la chaîne commerciale du poisson labellisé MSC doit effectuer une évaluation de la chaîne de contrôle MSC (CoC/MS).¹

3) Mettre en place un système de certification INN

Un système de certification distinct peut être mis en place pour vérifier les fournitures de produits de la mer dont on peut prouver l'origine non INN. Selon le règlement CE (2007/0223) sur la pêche INN, les produits importés en Europe, qu'ils proviennent de pays développés ou en développement, doivent être « certifiés » en tant que captures légales par les Etats du pavillon.²

Une question essentielle est de savoir jusqu'où une certification provenant d'une tierce partie peut être utilisée pour garantir le respect de la réglementation Européenne et fournir des garanties pour d'autres marchés. Au RU,

le Seafish³ et la Fédération de l'Alimentation et des Boissons sont en train de développer un protocole d'évaluation des risques pour reconnaître des produits de la pêche non INN.

EXEMPLES DE SYSTÈMES DE TRAÇABILITÉ EN COURS DE MISE EN PLACE

- « Computerised Youngs Trace » un système appliqué par Youngs Bluecrest¹ à quelques pêcheries écossaises de langoustines (nephrops).
- Système de traçabilité par caisse individuelle développé par le MRAG Ltd pour la légine de Georgie du Sud certifiée par le MSC.
- Programmes de traçabilité génétique « GenTrack System » utilisé par Geomar pour les espèces produites par l'aquaculture (Seafood International, mars 2008)
- Systèmes internes basés sur l'évaluation des risques en cours de développement par les importateurs et transformateurs Européens de produits de la mer.
- Suivi du bilan des poids lors des contrôles sur un des maillons de la chaîne de distribution ou transformation.

UNE SOLUTION DE BASE POUR LA TRAÇABILITÉ EN MAURITANIE

La Mauritanie a mis en place récemment un système de traçabilité pour les poulpes pêchés au pot par la pêche artisanale et destinés au marché international. Les navires sont peints de couleurs spécifiques en fonction de leurs zones de pêche et chaque lot de poisson qui est destiné à l'usine est enregistré au point de débarquement: tonnage, date et zone de capture, navires concernés.

Source: Sid'ahmed Ould Abeid, Fédération Nationale des Pêcheurs, Mauritanie.

Eléments de conclusion et problèmes à discuter

- **Perspectives d'utilisation de la certification pour lutter contre la pêche INN:** La certification des pêcheries offre un moyen potentiellement puissant d'action sur le marché pour encourager les chaînes de distribution légales et dissuader les producteurs illégaux d'entrer sur le marché. Ceci peut être obtenu par une certification environnementale, une meilleure traçabilité ou une certification légale indépendante.
- **Franchir les obstacles à la certification pour les pays en développement:** la certification présente des obstacles à franchir pour les pays en développement qui souhaitent exporter leurs produits de la mer sur les marchés Européens,

Américains et Japonais. La réglementation proposée par l'UE sur les pêches illégales ne prévoit pas de soutien au développement des capacités dans les pays en développement, ce qui est pourtant le cas d'approches comparables dans la lutte contre le commerce illégal du bois.

- **Les systèmes de certification doivent donc prendre en compte la situation des pays en développement:** parallèlement au développement des capacités dans les pays en développement, la conception des systèmes de certification doit être adaptée au contexte. Il peut exister des options simplifiées qui pourraient être identifiées, grâce à la participation de représentants de pays en développement lors de la conception de nouveaux systèmes. 🇷🇺



Les pays en développement ont d'importants manques à gagner dans les pêches à cause de la pêche INN.

Pour les références des articles et les notes de bas de page, voir page 84.

Quel est l'état de mise en oeuvre du Plan d'Action International pour prévenir, dissuader et éliminer la pêche illícite, Non déclarée et Non réglementée (INN) en Afrique Australe?



Evaluer le IPOA-INN

« L'Assemblée Générale, encore une fois insiste sur sa sérieuse préoccupation sur le fait que la pêche INN reste une des plus grandes menaces aux écosystèmes marins et continue à avoir de majeures et sérieuses implications pour la conservation et la gestion des ressources océaniques, et renouvelle son appel aux Etats pour qu'ils respectent entièrement toutes les obligations existantes et pour combattre une telle pêche et prendre d'urgence toutes les mesures nécessaires pour la mise en application du Plan d'Action International de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture pour Prévenir, Dissuader et Eliminer la Pêche INN ».

Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur les pêches durables A/RES/61/105, Paragraphe 33. UN, New York; 2006

Introduction

La pêche illícite, Non réglementée et Non déclarée (INN) est considérée comme la principale responsable du manque de succès dans la gestion rationnelle, l'exploitation durable et la conservation des ressources halieutiques mondiales.

En 2001, la FAO, via son Comité sur les Pêches (COFI), adopta le Plan d'Action International pour prévenir, dissuader et éliminer la pêche illícite, Non réglementée et Non déclarée (IPOA-INN). Ce plan d'action est un instrument volontaire listant une série de mesures que les pays et les ORP doivent adopter - selon la nature de leurs pêcheries - afin d'éliminer la pêche INN.

Bien que volontaire par nature, IPOA-INN tire nombre de ses dispositions d'instruments contraignants du droit international des pêches. Afin que les mesures de l'IPOA-INN soient adoptées

de manière cohérente, les pays furent encouragés à développer leur propres plans d'action nationaux INN (ou NPOA-INN), en adoptant un certain nombre de mesures tirées de la « boîte à outils » que constitue le IPOA-INN et en les adaptant à leur situation particulière.

Les mesures contenues dans la « boîte à outils » incluent le blocage des possibilités de fraude dans des domaines critiques comme les contrôles de l'Etat côtier, de l'Etat du port et de l'Etat du pavillon, ainsi que par le biais des mécanismes régionaux et les Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP).

Le plan d'action international est basé sur les principes de participation et de coordination d'approches systématiques et intégrées, ainsi que sur la transparence et la non-discrimination. La coordination et la collaboration nationales,

Tableau 1 - Membres de la SADC et état d'avancement du Plan d'action international INN

	Décision	Avant Project	Actif	Commentaires
Angola	Oui	Provisoire	-	Ébauche préliminaire qui nécessite encore un travail substantiel avant que d'aboutir à une ébauche complète.
RDC	Oui	-	-	La RDC a exprimé verbalement son intérêt à la FAO pour une assistance dans le développement de son plan national.
Madagascar	Oui	Oui	-	A développé son premier avant project complet en avril 2008 avec l'assistance du programme « Non à la Pêche Illégale ».
Ile Maurice	Oui	-	-	La NORAD a promis un appui consistant pour aider l'Ile Maurice à produire l'ébauche de son plan d'action national avant fin 2008.
Mozambique	Oui	Oui	-	Finalisation de la première ébauche complète en cours, adoption attendue en 2008.
Namibie	Oui	Oui	Oui	Seul pays côtier membre de la SADC ayant finalisé et officiellement adopté son plan d'action INN.
Afrique du Sud	?	-	-	Il n'apparaît toujours pas clairement qu'une décision ferme d'élaborer un plan d'action ait été prise.
Tanzanie	Oui	Provisoire	-	Une ébauche provisoire sera développée avec l'appui du programme « Non à la Pêche Illégale » pour une ébauche complète en avril 2008.



Les pays en développement ont d'importants manques à gagner dans les pêches à cause de la pêche INN.

régionales et internationales sont des éléments clés dans le processus de mise en oeuvre, mettant en évidence le fait que la pêche INN est un phénomène international, transfrontalier, qui ne peut être traité efficacement par une simple juxtaposition des efforts nationaux.

Les pays furent encouragés à développer leurs plans d'action nationaux avant fin 2004. Comme beaucoup d'autres pays et régions de par le monde, aucun membre de la SADC ne réussit à atteindre cet objectif. Cependant, les choses avancent, actuellement deux Etats côtiers membres de la SADC ont réussi à planifier leur position contre la pêche INN de manière sérieuse et structurée.

Tous les gouvernements contactés pendant la rédaction du rapport sur la mise en oeuvre du plan d'action international furent d'accord sur le fait que la pêche INN doit être abordée par les pays membres de la SADC de manière structurée et sur la base des principes de coordination et de collaboration régionales.

Le domaine maritime de la SADC

La caractéristique principale du domaine maritime de la SADC en termes de présentation générale des pêches est qu'il s'étend sur deux grands bassins océaniques distincts, l'Atlantique central et du Sud-Est et l'Océan Indien Sud-Ouest.

Les pêches de la partie Atlantique sont dominées par les pêcheries de chalutiers visant les ressources de petits pélagiques, ainsi que les ressources démersales de poisson et crustacés, tandis que dans l'Océan Indien ce sont plutôt des pêcheries industrielles de palangriers et de senneurs visant les grands pélagiques migrateurs.

Alors que toute la côte Atlantique Sud-Est à partir de 6° sud ne relève que d'Etats de la SADC, dans le Sud-Ouest de l'Océan Indien (ou région SWIO) les Etats membres sont relativement peu nombreux comparés aux autres Etats partageant cette région et ses ressources marines, limitant de fait le rôle de leader de la SADC dans les questions de gouvernance de l'océan et des pêches.

Challenges

Un certain nombre d'administrations nationales des pêches de pays membres de la SADC connaissent toujours de fortes limitations dans les moyens techniques et budgétaires alloués pour répondre aux défis de la pêche INN. De nombreux systèmes de suivi contrôle et surveillance (SCS) de la région demeurent ainsi assez peu développés, sous financés et manquent de moyens humains.

De grandes différences existent entre les pays en termes de développement humain. Certains des Etats membres ont des économies émergentes, d'autres sont des économies à revenu intermédiaire, tandis que d'autres continuent à figurer en fin de liste pour ce qui est de l'indice de développement humain (IDH du PNUD).

Ce manque d'homogénéité qui est reflété par de grandes différences dans les styles et les capacités de gouvernance est l'un des principaux facteurs qui rendent difficile pour certains Etats voisins, de collaborer de manière positive et efficace dans la lutte contre la pêche INN. Ces différences sont plus marquées dans la région SWIO, là où des pays situés respectivement en tête et en bas de liste de l'indice de développement humain ont des ZEE contiguës.

Le partage d'informations, la collaboration transfrontalière et les approches intégrées de lutte

LE PROGRAMME DE « NON À LA PÊCHE ILLEGALE » SOUTIENT LE DEVELOPPEMENT DE NPOA-INN AU MADAGASCAR

Suite aux premiers contacts fait lors de la réunion de Maputo, organisée en octobre 2007 par le Programme de Non à la Pêche Illégale (SIF), le Madagascar a soumis au Programme SIF, en février 2008, une demande de soutien pour le développement de son Plan Nationale d'Action, visant à prévenir, dissuader et éliminer la pêche illégale, non déclarée ou non réglementée (NPOA-INN).

Le développement des NPOA-INNs pour les Etats Membres de la SADC était l'une des opinions de financement du Programme SIF identifiées dans le rapport sur l'état d'exécution d'IPOA-INN au sein de la SADC, qui avait été produit par le Programme vers la fin de 2007.

La mission de développement de NPOA-INN a eu lieu en mars-avril 2008, et a abouti au premier avant-projet complet de NPOA-INN, qui est actuellement en train d'être considéré par le Ministère des Pêches et le gouvernement Malgache pour la finalisation et l'adoption.



La mission qui était dirigée par le principal consultant M. Gilles Hosch, a travaillé en étroite association avec la Direction des Pêches et Ressources Marines (DPRH), ainsi qu'avec le Centre de Surveillance des Pêches.

Un vaste déploiement de partenaires du secteur public et privé avec les programmes régionaux basés à l'Île Maurice, avec la Commission de l'Océan Indien, étaient consultés durant ce processus. En plus des administrations et d'autres partenaires clés d'Antananarivo, la capitale, les ports de pêche de Mahajanga et d'Antsiranana étaient visités.

Le Madagascar a maintenant rejoint deux autres pays de la région du Sud-Ouest de l'Océan Indien (SWIO) qui ont développé leur premier avant-projet complet en 2007, à savoir le Mozambique et les Seychelles. Ceci servira à l'intégration des efforts nationaux pour combattre et éliminer la pêche INN à l'échelle régionale.

En haut: le bateau de patrouille côtières des pêches à Mahajanga; En bas: Triage des crevettes de haute valeur sur les docks de poisson de Mahajanga.

Photos: Gilles Hosch

contre la pêche INN sont également souvent faibles ou absents. D'intéressantes initiatives ont cependant été prises ces dernières années, comme le protocole d'échange d'informations des systèmes de suivi des navires entre l'Afrique du Sud et le Mozambique.

Certains pays de la SADC sont plus touchés que d'autres par des problèmes de corruption et d'absence de transparence. Le taux de pêche INN, comme défini dans le IPOA-INN est largement fonction du niveau de gouvernance en général, et des systèmes de suivi, contrôle et surveillance. Plus le pays est bien noté en termes de gouvernance, et plus les systèmes de SCS sont développés et efficaces, moins la pêche INN est pratiquée. Ceci est à l'origine de grandes différences entre les taux de pêche INN dans la région SADC.

IPOA-INN couvre les questions de gouvernance et de SCS, mais sa portée et son champ d'intervention vont bien plus loin que ces deux seuls éléments clés. Un plan d'action national (NPOA) traitera de bien d'autres problèmes cruciaux, comme les engagements de l'Etat du pavillon et du port, l'échange d'information et les liens de collaboration avec les pays voisins, les mesures commerciales de lutte contre la pêche INN, et les actions à entreprendre au niveau des Organisations régionales des pêches

(en particulier l'harmonisation des politiques et des cadres juridiques).

La dimension régionale

Lutter efficacement contre la pêche INN et finalement l'éliminer ne peut être réalisé où que ce soit dans le monde sans que les régions ne s'unissent dans leur résistance contre elle. Les fraudeurs sont basés sur des unités très mobiles; et les entreprises qui sont derrière eux sont souvent constituées d'une manière si opaque que retracer les bénéficiaires finaux des activités de pêche illégale est une tâche que peu de gouvernements peuvent mener seuls.

Lorsque les conditions de pêche illégale deviennent plus difficile dans une zone donnée, les fraudeurs sautent tout simplement les frontières et continuent de pêcher illégalement dans les eaux voisines, ou vont simplement plus au large.

Les ORGP ont un rôle essentiel à jouer dans cette quête pour l'arrêt de la pêche illégale. Parce que de nombreuses clauses du IPOA-INN s'adressant aux ORGP sont en fait prévues dans les résolutions et recommandations adoptées pendant les assemblées générales de ces dernières, celles-ci sont généralement tournées en termes très vagues. Leur mise en oeuvre étant souvent laissée à la discrétion



Combattre et finalement éliminer la pêche illégale ne pourra être réalisé nulle part au monde sans que les régions se regroupent.

des Parties contractantes ou associées, c'est généralement là que se posent les vrais problèmes.

Il existe un besoin évident pour les ORGP d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des résolutions et des résultats obtenus au niveau des Parties Contractantes ou Associées, et de noter les échecs ou les manquements dans cette mise en oeuvre.

Cela implique et inclut ce qui suit:

- fournir une liste exhaustive des navires
- développer des cadres juridiques harmonisés, afin de mettre en place des peines hautement dissuasives;
- échanger les informations sur les opérateurs illégaux et leurs compagnies mères;
- fermer les ports de la région aux opérateurs identifiés comme pratiquant la pêche INN;
- échanger au plan régional l'information générée au plan national sur les pêcheries et leurs opérateurs; et
- refuser de délivrer des licences aux principaux fraudeurs dûment identifiés et dénoncés comme tels par les pays voisins.

Conclusion

Le IPOA-INN est à ce jour l'instrument international le plus complet pour lutter contre les menaces que font peser les pêches illégales. Les pays qui ont développé des NPOA-INN ont analysé leur propre situation et ont résolu de lutter contre la pêche INN en suivant une approche intégrée, globale et transparente.

Dans certains cas, il ressort que les pays ont développé des approches cohérentes avec le plan d'action international, notamment via la rédaction et l'adoption de cadres juridiques qui incluent des mesures clef, tirées de l'Accord sur le respect des mesures et de l'Accord sur les stocks de poisson, même s'ils n'ont pas encore développé un plan d'action national pour le moment.

Dans cette configuration, le développement d'un plan d'action national INN garantira que l'ensemble des options de lutte contre la pêche INN a été passé en revue et ces dernières développées lorsque nécessaire. 🇷🇺

Cet article a été tiré de « Non à la Pêche Illégale IPOA-INN » mise en application du rapport d'enquête pour la Région de la SADC qui était produit vers la fin de 2007 par Gilles Hosch. Le rapport complet et ses annexes sont disponibles à télécharger sur <http://www.stopillegalfishing.com/documents.html>. Pour les notes de bas de page, voir page 84.

Des systèmes de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) nationaux cohérents et une solide, coopération régionale dans ce domaine sont des éléments essentiels dans la lutte contre la pêche INN.



Suivi, Contrôle et Surveillance: du Principe à l'Application

Des systèmes de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) nationaux cohérents, et une solide coopération régionale dans ce domaine, sont des éléments essentiels dans la lutte contre la pêche Illicite, Non déclarée et Non réglementée (INN). Les systèmes SCS sont créés et mis en oeuvre pour répondre à des tâches diverses. Ils permettent en premier lieu de rassembler les informations sur les pêcheries et les pêcheurs qui peuvent aider à la mise en place et au suivi des « règlements de la pêcherie ». Ce sont les informations sur les navires de pêche et les engins employés, les captures et leurs quantités, les lieux de pêche et le devenir du poisson une fois qu'il a été capturé. C'est par le biais de cette information et de la surveillance des navires de pêche que ceux qui participent au système SCS espèrent dissuader les pêcheurs ou les entreprises de violer les règles de la pêcherie et, au cas où ils continueraient à le faire, de les prendre sur le fait et de les punir en conséquence.

Il existe de nombreux types de systèmes SCS qui vont du très sophistiqué au plus simple, ils varient dans leur mise en oeuvre, d'une approche de type militaire jusqu'à une gestion communautaire. L'organisation chargée de la mise en place et du fonctionnement du système SCS est l'un des acteurs principaux dans la mise en oeuvre de la gestion des pêches. Une part de son travail est d'établir et d'entretenir des liens nationaux, régionaux et éventuellement internationaux avec ceux qui sont également actifs dans la pêcherie et en particulier pour ce qui touche la garantie de la légalité des opérations de pêche.

La capacité de SCS dans la région SADC s'est globalement améliorée au cours de la dernière décennie. Pratiquement, tous les Etats côtiers disposent d'une base solide, avec une législation sur les pêches relativement récente, et de nombreux pays disposent maintenant des ressources humaines nécessaires au SCS, dont des inspecteurs des pêches et des observateurs qui ont reçu une formation de base en suivi et surveillance. La qualité des systèmes d'information s'est également améliorée et dans certains cas ils incluent un système intégré de suivi des navires (SSN). Les moyens physiques nécessaires (comme les patrouilleurs et les avions de surveillance) ont été renforcés dans certains cas, bien que le manque d'entretien et le manque de moyens financiers ad hoc ont souvent empêché ce matériel d'être un véritable atout dans les opérations SCS.

ENCADRÉ 1: IL Y A PLUSIEURS DÉFINITIONS DU SCS

Il y a plusieurs définitions du SCS, celle ci, proposée par la FAO, est couramment utilisée:

- **SUIVI:** la collecte, la mesure et l'analyse de l'activité de pêche y compris, mais sans s'y limiter: la capture, la composition par espèces, l'effort de pêche, les prises accessoires, les rejets, la zone d'opération, etc. Ces informations sont des données de base que les gestionnaires de pêcheries utilisent pour aboutir à des décisions de gestion. Si cette information n'est pas disponible, inexacte ou incomplète, les gestionnaires seront handicapés dans le développement et la mise en oeuvre des mesures de gestion.
- **CONTRÔLE:** concerne la spécification des termes et les conditions dans lesquelles les ressources peuvent être prélevées. Ces spécifications sont normalement contenues dans la législation nationale des pêches et autres dispositions qui pourraient être convenues au niveau national, sous-régional et régional. La législation est la base pour laquelle des mesures de gestion de la pêche sont mises en oeuvre par le biais du SCS.
- **SURVEILLANCE:** concerne la régulation et la surveillance de l'activité de pêche afin d'assurer que la législation nationale, les termes et conditions d'accès, et les mesures de gestion soient respectés. Cette activité est critique pour garantir que les ressources ne sont pas surexploitées, le braconnage réduit au minimum et que les dispositions de gestion soient effectivement mises en oeuvre.

Mise en place d'un système SCS

Les systèmes SCS peuvent être développés soit pour des pêcheries particulières, soit pour un groupe de pêcheries qui interagissent. Les différents types de pêches requièrent généralement des systèmes SCS différents. Par exemple, dans le cas d'une pêche industrielle, on mettra plus l'accent sur l'imposition des règlements que sur leur respect, et cela entraîne la mise en oeuvre d'un ensemble de composantes traditionnelles que sont les registres de navires, les programmes d'observateurs, les SSN et les patrouilleurs et avions de surveillance. Les contraintes de suivi sont généralement plus simples que dans les pêches artisanales car, on peut mettre en oeuvre la tenue de livres de bord,



Les contrôles au hasard sont une partie importante des stratégies d'échantillonnage.

l'embarquement de SSN et d'observateurs sur les plus grosses unités et les débarquements peuvent être orientés vers certains ports où le suivi des opérations est plus facile.

Dans une pêcherie artisanale ou traditionnelle, la combinaison d'un grand nombre de pêcheurs et de points de débarquement, la diversité des engins de pêche utilisés et la présence de pêcheurs migrants rend souvent complexe le SCS. Il requiert alors souvent une approche combinée de gestion communautaire et de l'usage plus traditionnel d'enquêtes-cadre, de collecteurs de données et d'agents de contrôle.

Les personnes sont au cœur de toute organisation de SCS: aucune technologie, stratégie ou plan ne pourra remplacer la nécessité de disposer de personnel qualifié et fiable. Une évaluation réaliste du personnel disponible en termes de besoin du SCS, de ressources financières, de temps disponible et de faisabilité de la formation de court et long termes est ainsi une étape importante dans la planification des activités de SCS. Des programmes de formation et d'instruction sont généralement requis pour être sûr que le personnel puisse réaliser effectivement son travail.

Les moyens physiques sont une autre clé du SCS et les choix sont nombreux, si l'on considère les différents types d'équipement existant sur le marché. Lorsque l'on réfléchit sur l'acquisition d'un nouveau matériel, il est toujours intéressant de se demander combien il est nécessaire ou raisonnable de dépenser. Par exemple, bien qu'il soit connu que les grands

patrouilleurs ont un effet très dissuasif sur les opérations de pêche commerciale, d'autres options plus simples et moins coûteuses existent: un SSN peut être mis en oeuvre dont les coûts principaux peuvent être pris en charge par l'industrie elle-même; un simple programme d'observateurs et de collecte de données peut être établi pour compenser les faiblesses du SSN; enfin les navires de pêche peuvent être canalisés vers certains ports ou points de contrôle avant qu'ils ne quittent les zones de pêche. Ce type de système peut répondre à une grande variété de mesures de gestion sur une flotte déjà licenciée.

Les pêcheurs opèrent dans un environnement rigoureusement contrôlé au plan juridique par l'autorité, mais dans une zone isolée, sans témoins ou sans unités de contrôle sur place, la tentation de contrevenir à la loi n'est jamais loin. Un moyen de réduire cette tentation est d'équilibrer les aspects d'imposition de la loi et de respect de cette dernière dans le SCS, afin de promouvoir un environnement où le respect de la réglementation par les pêcheurs est maximal et d'utiliser la force dans les zones où cela n'est pas le cas. La conformité des pêcheurs, aussi appelée conformité volontaire a un rôle à jouer dans tous les systèmes SCS, elle est considérée comme l'un des apports les plus positifs de l'adoption d'une approche participative. Les pêcheurs sont d'autant plus enclins à respecter les règles qu'ils les ressentent comme légitimes, justifiables et raisonnables. Créer ce sens de la légitimité envers la stratégie de gestion peut réduire considérablement les coûts du SCS. Cependant, la conformité volontaire relève plus

du processus que d'une fin en soi; elle a tendance à prendre du temps pour mûrir et montrer des résultats. Ce processus n'est sans doute pas assez rapide dans le cas où les violations des règles sont critiques pour la durabilité des stocks, auquel cas la meilleure option peut être l'action immédiate de maintien de l'ordre avec en perspective à plus long terme l'accroissement de la conformité volontaire.

Les pêcheries sont gérées en gérant les pêcheurs, pas le poisson. Cela signifie que le SCS relève des pêcheurs et des activités connexes à la pêche et non du stock de poisson. Cela concerne les opérations courantes de pêche dans **quatre dimensions clés**: avant la pêche, pendant la pêche, au cours des débarquements et après les débarquements. Prendre en compte ces dimensions aide à atteindre le niveau optimal de suivi et de surveillance au moindre coût. Par exemple, si tout l'effort de SCS est concentré sur le moment où la pêche se déroule effectivement cela ne facilitera pas le croisement des informations sur les autres dimensions et à la fin le système ne fournira pas la meilleure solution.

L'usage de **SCS orientés** est également pratique, les contrôles au hasard sont une part importante des stratégies d'échantillonnage, mais pour la surveillance, viser particulièrement les contrevenants avérés ou suspectés peut être plus efficace. Cette recherche spécifique des contrevenants réguliers augmente le taux de détection et dissuade les contrevenants potentiels.

Le **ratio coût/efficacité** est l'un des premiers points à considérer dans tous les systèmes SCS, une comparaison entre les coûts et les bénéfices de différentes options de SCS est nécessaire. La stratégie SCS doit donc fournir des éléments sur les ressources financières disponibles, de manière générale, si le coût du système SCS dépasse les bénéfices, d'autres options moins coûteuses doivent être envisagées. Les plans SCS peuvent être utilisés pour justifier des discussions budgétaires, mais ceci ne doit pas devenir un moyen de contourner le problème.

Enfin, il n'existe pas une méthode unique à suivre pour évaluer la **performance du système SCS**, mais, par le biais du calcul des coûts induits et des niveaux de conformité, les tendances et les zones problématiques deviennent apparentes et servent de base pour la planification. Quelques questions générales qui peuvent être posées au cours du processus sont données dans l'encadré n° 2.

Perspectives

Au cours de la dernière décennie, le gestionnaire de SCS sur le terrain n'a pas vu de grands changements dans les options pratiques accessibles pour lutter contre la pêche illégale. Ce qui a changé c'est

l'approche vis-à-vis du SCS: il est maintenant perçu comme un élément lié et intégré au système de gestion de la pêcherie. Une approche plus analytique et intégrée est en cours d'adoption dans quelques pays.

Un autre domaine qui a changé pour le gestionnaire de SCS a été le développement de l'arène régionale et internationale, et la nécessité de s'impliquer dans des sphères de discussions beaucoup plus vastes et plus poussées qu'auparavant. C'est le cas pour l'ensemble des instruments internationaux de gestion des pêches qui définissent le rôle que les Etats et les Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP) devraient ou pourraient jouer

pour combattre efficacement la pêche illégale et qui se sont multipliés au cours de la dernière décennie. L'un des plus récents est le « Dispositif type relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port » qui est proposé comme instrument volontaire, et des discussions sont par ailleurs en cours sur la possibilité de mise en place de programmes de certification commerciale pour le « poisson légal ».

La coopération internationale et régionale dans le SCS est peut être la solution à la pression toujours croissante mise sur les systèmes nationaux. Les stocks de poisson, les pêcheurs, les opérations de pêche et le commerce du poisson sont transfrontaliers, que ce soit par nature ou par leurs effets. C'est pour cette raison que les politiques nationales et les stratégies SCS ne peuvent être formulées isolément. Les approches et la coopération promues par la gestion régionale des pêches fournissent un cadre de coopération entre les pays, pour relever les principaux défis de la lutte contre la pêche INN et pour le développement d'approches SCS qui puissent bénéficier à chacun.

En résumé, bien que les systèmes SCS se soient améliorés dans la région SADC au cours de la dernière décennie, ce n'est pas le moment d'être trop confiant; les méthodes employées par les pêcheurs illégaux s'améliorent parallèlement à l'amélioration des systèmes SCS. De nombreux systèmes des Etats côtiers membres de la SADC peuvent être significativement améliorés par une meilleure connaissance, des échanges d'informations améliorés et une approche plus analytique du SCS. 🇷🇺

ENCADRÉ N° 2 QUESTIONS À POSER LORS DE L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES D'UN SCS

- Quels sont les objectifs de conformité dans les différentes pêcheries et sont-ils atteints?
- Quelles sont les attentes vis-à-vis du système; ont-elles été définies?
- Les stratégies SCS ont-elles été toutes mises en oeuvre?
- Y-a-t-il eu des changements dans la flotte de pêche ou ses habitudes?
- Existe-t-il de nouvelles technologies ou d'autres moyens qui pourraient améliorer le système SCS?
- Les pêcheurs acceptent-ils et respectent-ils la législation des pêches (sinon, pourquoi?)?
- Les agents SCS fournissent-ils le travail attendu d'eux (sinon, pourquoi?)?



A gauche: les personnes sont au coeur de toute organisation de SCS. A droite: les grands patrouilleurs ont un fort effet dissuasif.

ENCADRÉ N° 3: GÉRER UNE COLLABORATION RÉGIONALE DANS LE SCS - L'EXEMPLE DU PACIFIQUE OUEST

La pêche partagée du thon dans le Pacifique Ouest est gérée sous les auspices du Forum Fishery Agency (FFA), et de la Commission sur la Conservation et la Gestion des Stocks de Poissons Grands Migrateurs dans l'Océan Pacifique Occidental et Central (WCPFC). La FFA fournit un cadre de gestion des pêches dans les eaux nationales de 17 Etats membres insulaires, tandis que le WCPFC couvre la haute mer. Les captures de thon dans cette région du Pacifique Ouest sont estimées à 2,2 millions de tonnes par an. Les captures sont effectuées par plus de 1000 navires enregistrés et qui battent pavillon de près de 30 Etats différents. De tels niveaux de captures sur une zone aussi vaste constituent un véritable challenge pour les systèmes SCS des pays et rend nécessaire la coopération régionale qui est fournie par la plateforme du FFA.

Les pays concernés ont choisi des voies innovantes pour s'assurer que les pêcheries du Pacifique Ouest respectent les règles de gestion et que la pêche de thon dans leurs Zones Économiques Exclusives (ZEE) et les eaux adjacentes sont légales. Le concept qui sous tend le programme régional de suivi et de conformité est de soutenir et renforcer les opérations nationales de SCS, et d'assurer les bénéfices d'une coopération régionale, afin de renforcer la réussite de la mise en oeuvre des plans de gestion des pêcheries nationales. Il existe également un recouvrement et une synergie entre les bons systèmes SCS appliqués au plan national dans les ZEE respectives des pays membres de la FFA et cela a un impact sur la conformité dans la zone de compétence de la WCPFC (haute mer au large des îles).

Les éléments juridiques et techniques du système SCS de la FFA sont appliqués nationalement ou régionalement et incluent une approche harmonisée de termes et conditions minima d'accès pour les

navires étrangers, tels que: un registre des navires de pêche, un traité sur la coopération pour la surveillance des pêches et le respect des lois (Traité de Niue); et un arrangement de type Lacey Act permettant une coopération régionale pour l'application des peines infligées pour pêche illégale dans la ZEE d'un autre Etat membre de la FFA. La collaboration régionale sur les mesures de l'Etat du port, l'harmonisation des lois nationales, les programmes d'observateurs, la surveillance aérienne et maritime et un système de suivi de navires (SSN) sont également des éléments essentiels de ce système SCS.

La FFA cherche continuellement à améliorer ses capacités SCS. Ses efforts les plus récents visent à l'établissement d'une stratégie régionale de SCS et une revue des SSN nationaux qui constituent ensemble le SSN du FFA. La future approche est de bâtir une collaboration régionale renforcée sur la base des résultats des études analytiques menées sur la conformité et les risques associés de non-conformité. Cette approche devient plus courante dans les SCS dès qu'on réalise que la focalisation sur les zones à haut risques, biologique, économique ou social, accroît les chances d'une gestion des pêches réussie.

La FFA, comme quelques uns des Etats membres de la SADC, est en train de réfléchir à la mise en place d'un centre d'appui régional SCS qui constituera une nouvelle étape pour faciliter le partage et la gestion des informations et soutenir les stratégies régionales SCS. La région SADC, bien que différente dans la nature de ses pêches, pourrait tirer profit d'un suivi étroit de l'évolution de la situation et des leçons tirées de la FFA qui couvrent les questions centrales de la gestion de l'information, soit: coordination, capacité, savoir-faire, législation et gouvernance.

Le programme « Non à la Pêche Illégale » tient à remercier la FFA des îles du Pacifique pour l'article qu'elle a rédigé sur son rôle dans le SCS des pêches dans la région – cet article est intégralement reproduit dans www.stopillegalfishing.com.

La Fondation pour la Justice Environnementale (EJF) développe un argumentaire pour agir contre les Pavillons et Ports Sous-Normes.



Hisser un Pavillon d'Alerte

Les opérations de pêche illécite, Non déclarées et Non réglementées (INN) – souvent appelées « pêche pirate » - sapent les efforts de gestion durable des pêches et causent de grands dommages à l'environnement marin, tout en mettant en danger la sécurité alimentaire et les modes de vies des communautés côtières les plus démunies.

Les eaux Africaines bénéficient des écosystèmes marins parmi les plus productifs au monde, des millions de personnes en dépendent pour leur nourriture et leurs revenus. La plupart des pays de la SADC manquent encore des moyens nécessaires pour une surveillance effective de leurs eaux nationales (Zones Économiques Exclusives ou ZEE) qui s'étendent à 200 miles nautiques au large de leurs côtes et sont de plus en plus visées par les flottes de pêche illégales.

Les navires qui s'adonnent à la pêche illégale le font principalement pour minimiser les coûts associés aux pêches légales, en exploitant les lacunes laissées par des cadres juridiques nationaux et internationaux fragiles et des moyens de contrôle faibles ou inexistantes. Ces conditions réunies permettent à des entreprises sans scrupules de maximiser les captures tout en minimisant leurs coûts.

Cet article étudie deux de ces lacunes: l'utilisation de Pavillons Sous Normes (FONC), là où l'Etat du pavillon n'exerce pas de réel contrôle sur ses navires, et les Ports Sous Normes (PONC), là où un Etat du port est dans l'incapacité, ou n'a pas la volonté, de mettre en oeuvre les mesures et les contrôles raisonnables pour lutter contre les activités INN.

Les FONC et PONC sont des éléments essentiels pour les opérations de pêche pirates. Une action efficace contre eux serait à la fois économique et très bénéfique pour lutter contre la pêche INN.

Le Pavillons Sous Normes (FONC)

Les pavillons sous normes (appelés aussi pavillons de complaisance) ont été décrits par Franz Fishler, ancien Commissaire des pêches de l'UE, comme « le fléau du monde maritime actuel ». Ils constituent le moyen le plus simple et le plus répandu pour des opérateurs peu scrupuleux de circonvenir les mesures de gestion et de conservation et d'éviter les amendes pour pêche INN.

Selon le droit international, le pays qui accorde son pavillon à un navire est responsable de la régulation et du contrôle de ses activités. Certains pays accordent

encore de nos jours à n'importe quel type de navire, et quelle que soit sa nationalité d'origine, de battre leur pavillon en percevant des redevances, sans faire un quelconque effort de régulation et ignorant toute infraction qu'il puisse commettre.

Généralement, un pays FONC dispose d'un « registre ouvert », tirant un revenu de la délivrance de son pavillon à des navires (y compris des navires de pêche) qui appartiennent à des ressortissants étrangers. Cependant, on peut dire que la définition d'un pays FONC inclut également tout pays qui autorise un navire à battre son pavillon et lui donne une autorisation de pêcher si ce pays ne dispose pas des moyens (ou de la volonté) de suivre et contrôler le navire en question.

Des armateurs sans scrupules ont utilisé depuis longtemps les FONC pour éviter les règlements contraignants comme les taxes ou les normes de sécurité. L'enregistrement FONC réduit fortement les coûts d'exploitation pour les armateurs du fait qu'ils n'ont pas à acquitter de licences et de systèmes de suivi de navires et peuvent également contourner la réglementation et les lois imposant les assurances, le respect du droit du travail, la formation des équipages et l'achat d'équipement de sécurité.

Les équipages employés à bord des navires FONC sont souvent sujets à des exactions et des conditions de travail déplorables, y compris des salaires très bas, une nourriture et de l'eau de mauvaise qualité et l'absence de toute procédure sérieuse de sécurité.

Les FONC sont bien connus pour être faciles, rapides et peu chers à obtenir, même par internet, pour juste quelques centaines de dollars. Les navires INN, peuvent dans ces conditions changer de pavillon et de nom plusieurs fois dans une même saison de pêche, afin de créer la confusion chez les autorités de gestion et de surveillance, une pratique connue sous l'appellation « flag hopping (saut de pavillon) »².

Soutenus par des sociétés écrans, des joint ventures et des propriétaires anonymes, les FONC entravent gravement les efforts de lutte contre la pêche INN du fait qu'ils rendent très difficile de repérer et condamner les réels propriétaires des navires qui pêchent illégalement.³ En conséquence, les navires de pêche FONC ont proliféré ces vingt dernières années.

Alors que les flottes se sont développées et que les ressources marines sont devenues plus rares, les FONC ont été de plus en plus utilisés comme des moyens d'éviter les mesures de gestion et de



Des armateurs peu scrupuleux ont longtemps utilisé les Pavillons sous normes (de complaisance) pour contourner les réglementations, taxes et normes sanitaires

conservation des stocks. Dans les eaux internationales, les mesures de régulation des pêches ne s'appliquent qu'aux pays membres des Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP). Il s'ensuit que si un navire change de pavillon pour celui d'un autre pays qui n'est pas partie à ces accords – et les FONC ne sont, le plus souvent, pas membres des ORGP ou autres accords de pêche – il peut alors pêcher sans tenir aucun compte des mesures de gestion agréées.

Pour compliquer encore la situation, notons le fait que ces dernières années, beaucoup de pays FONC sont devenus membres d'ORGP et respectent - pour quelque temps et jusqu'à un certain point - les réglementations. Les navires FONC et INN ne recouvrent donc pas nécessairement la même réalité, mais la culpabilité avérée de nombreux navires FONC dans les activités INN est un argument fort pour qu'on s'emploie à empêcher leur usage par les navires de pêche.

Les ports sous normes (PONC)

La plupart des navires de pêche doivent à un moment donné rejoindre un port pour y débarquer leurs captures, prendre du carburant et faire des ravitaillements, et les navires INN n'y font pas exception. Réguler l'accès aux facilités portuaires peut donc être un moyen très efficace pour contrôler la pêche INN. Cependant certains ports ne le font pas et des contrôles insuffisants constituent un maillon faible utilisé par l'industrie des pêches INN pour accéder au marché et pour assurer un appui logistique à leurs navires.

L'existence de tels ports sous normes connus aussi sous l'appellation Ports de complaisance) est considérée par beaucoup comme l'un des principaux

facteurs facilitant la pêche INN, malgré le fait que la mise en oeuvre complète et volontaire de contrôles portuaires ne requiert pas nécessairement des ressources supplémentaires considérables.

Les PONC sont généralement tolérés là où l'Etat du port ne veut pas, ou est incapable d'exercer les mesures de lutte contre les activités de pêche INN, ce qui inclut entre autres, les inspections pour repérer le poisson capturé par la pêche INN, et l'interdiction de débarquement ou de transbordement de captures illégales.

Dans quelques cas remarquables, les PONC sont également des ports francs (ou zones franches). Ces zones sont importantes dans la régulation des activités de pêche INN car, elles sont généralement des zones sous douane, bénéficiant de réglementations douanières favorables ou de l'exonération de droits de douane ou de contrôles pour les débarquements et transbordements. Le poisson capturé illégalement peut donc accéder facilement au marché ou être expédié plus loin sans être détecté par l'Etat du port ou du pavillon.

De l'utilisation des FONC et PONC dans la pêche INN - le cas de la Guinée

Le rôle des PONC et FONC et la nécessité de s'y intéresser peuvent être mis en évidence en étudiant les recherches effectuées par la Fondation pour une justice environnementale (EJF, une ONG basée au Royaume-Uni) en Guinée⁴.

La Guinée a un manque à gagner évalué à 110 millions de Dollars US par an dû aux activités INN, c'est le pire en Afrique⁵. La pêche est une activité économique et sociale essentielle dans ce pays, assurant 70 000 emplois directs et indirects, en premier lieu dans le

secteur artisanal. L'EJF a travaillé en Guinée depuis 2004, mettant en évidence l'étendue et l'impact de la pêche INN dans le pays.

Des enquêtes et des interviews avec les communautés locales et les autorités de tutelle ont fait ressortir clairement un problème étendu et croissant de pêche INN. Des navires de pêche étrangers étaient responsables d'un faisceau de pratiques illégales comme la pêche sans licence, l'utilisation d'engins de pêche illégaux et destructifs, ainsi que l'entrée dans les 12 milles nautiques normalement réservés à la pêche artisanale.

Les communautés locales ont déclaré connaître une diminution à la fois des tonnages et de la taille des poissons capturés et de fortes inquiétudes quant à la pérennité de leurs revenus et de la sécurité alimentaire. Dans certains cas, les pêcheurs avaient perdu tous leurs engins de pêche alors qu'ils étaient abordés par les navires de pêche illégale. Dans au moins un cas, des pêcheurs ont été tués lorsque leur pirogue a été abordée et coulée par un chalutier qui pêchait dans la zone réservée à la pêche artisanale.

L'EJF s'est associée avec Greenpeace International pour évaluer l'étendue de la pêche INN plus au large. Ils ont observé 104 navires de pêche étrangers dont plus de la moitié (53) étaient soit acteurs directs, soit partie liée à des activités de pêche INN. Une grande part des activités illégales observées étaient relatives à des opérations destinées à « blanchir » les captures illégales sur le marché légal. Cela comprenait notamment; le transbordement en mer de captures entre navires (pratique interdite par la loi Guinéenne), le réemballage de poisson capturé par un navire INN dans des cartons estampillées au nom d'un autre navire dûment autorisé, et plusieurs navires prétendaient être en fait un seul et même navire (officiellement autorisé à pêcher).

Les navires de pêche engagés dans les activités INN étaient sous pavillon de plusieurs pays dont ceux disposant de registres ouverts FONC, comme le Honduras et Malte. Plusieurs autres navires ont délibérément caché leurs marques d'identification ou n'étaient pas immatriculés du tout. Cependant, la flotte INN était dominée par les navires battant pavillon Chinois.

Bien que la Chine ne dispose pas d'un registre ouvert, l'engagement de navires Chinois dans les activités de pêche INN est universellement connu. La Chine manque clairement des ressources, et peut être de la volonté, de suivre et contrôler ses navires de pêche et peut donc être considérée comme un pays FONC. Alors que quelques uns des navires Chinois étaient légalement autorisés à pêcher, ils étaient beaucoup plus nombreux à ne pas l'être – et des navires qu'ils soient licenciés ou non furent observés se livrant à des opérations de pêche INN.

De nombreux navires de pêche observés au large des côtes de Guinée ne viennent que rarement, ou jamais, en escale au port. Les cargos congélateurs,



Photo: Susan Schulman

Les communautés locales sont inquiètes pour leur sécurité alimentaire.

connus sous le nom de reefers sont donc essentiels pour leurs opérations.

Les navires pirates transbordent leurs captures sur les reefers qui effectuent des aller-retour entre les lieux de pêche et un port où le poisson capturé illégalement peut être débarqué. Sur le trajet du retour, le reefer se ravitaille en carburant, fournit les services et l'entretien et va jusqu'à assurer les rotations d'équipage des navires de pêche INN en mer.

L'EJF a observé sept reefers opérant dans les eaux Guinéennes; la plupart d'entre eux battaient pavillon de pays FONC et tous étaient engagés dans des opérations de transbordement illégal en mer. L'un d'entre eux, le BINAR 4, enregistré à Panama, fut observé alors qu'il effectuait un transbordement de poisson en provenance de quatre navires battant pavillon Chinois. Les quatre navires étaient dûment autorisés à pêcher dans les eaux Guinéennes, mais, rappelons-le, le transbordement en mer est interdit selon la loi Guinéenne.

Lorsque les navires se rendirent compte de la présence de l'équipe EJF/Greenpeace, ils larguèrent les amarres, les navires de pêche retournant vers les lieux de pêche Guinéens, tandis que le reefer fut suivi par EJF et Greenpeace jusqu'à Las Palmas, dans les îles Espagnoles des Canaries.

Las Palmas est sans doute le plus important point d'entrée pour le poisson en provenance d'Afrique de l'Ouest et destiné au marché Européen, c'est la porte d'entrée du grand marché de l'UE pour le poisson pêché illégalement. Le statut de zone franche du port offre un régime douanier favorable et des contrôles allégés sur les transbordements.

L'usage abusif de ce statut par les sociétés de pêche ont conduit Las Palmas à devenir le port sous-normes (PONC) le plus connu en Europe, fournissant des services aux flottes de pêche tant INN que légales en activité au large de l'Afrique

de l'Ouest, et hébergeant un certain nombre de sociétés qui exploitent les navires INN. Las Palmas dispose actuellement de seulement 5 inspecteurs, ce qui est notoirement insuffisant pour surveiller effectivement les 360 000⁶ tonnes de poisson qui transitent annuellement par le port.

Le poisson INN est « blanchi » dans le marché légal, d'abord entre les navires de pêche légaux et illégaux (y compris FONC) en mer, pendant les transbordements sur les reefers et enfin à Las Palmas. Sur les 53 navires identifiés par EJF/Greenpeace comme engagés ou liés aux activités de pêche illégales en Guinée, les registres des autorités portuaires⁷ montrent que 17 ont touché Las Palmas pour débarquer leurs prises, effectuer des réparations et faire des avitaillements.

Certains de ces navires INN sont des reefers qui ont touché le port à de multiples reprises, illustrant un peu plus le poids des PONC dans la pêche illégale. Des investigations plus approfondies de l'EJF aux Canaries et au Royaume-Uni ont été jusqu'au stade final de la chaîne de distribution - la vente de produits de la mer sur le marché Européen.

La culpabilité tant des FONC que des PONC dans la pêche INN est détaillée dans le témoignage de Marie-Hélène Aubert, rapporteur du rapport provisoire sur le plan d'action Européen de lutte contre la pêche illégale⁸.

Un reefer était repéré dans le port de Las Palmas, il portait le nom de Lian Run peint sur l'étrave, on distinguait sous la peinture un autre nom: Sierra Grana. Les autorités portuaires n'avaient aucune donnée sur l'un ou l'autre nom et déclarèrent que le navire s'appelait en fait le Lian Run 21 bien que ce nom n'apparaisse pas dans la base de données portuaire.

Une recherche ultérieure sur le numéro de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) que portait le navire aboutit à un quatrième nom: le *Timanfaya*⁹. Le navire battait pavillon Panaméen et débarquait du poisson capturé par 15 navires différents¹⁰, parmi lesquels quelques uns que EJF et Greenpeace avaient déjà observés en pêche illégale. Le commandant présenta à la délégation MEP une déclaration disant que le poisson avait été capturé légalement en Guinée; cependant la délégation incluait une inspectrice des pêches de Guinée qui assura qu'elle ne savait rien de ce *Lian Run*¹¹.

Des raisons et des actions contre les PONC et FONC

Le plan d'action international des Nations Unies contre les pêches INN (IPOA/INN) a identifié la prise en compte des PONC et FONC comme un point capital dans la lutte contre la pêche illégale. Il suggère un renforcement accru du respect des réglementations internationales en matière de pêche via un Traité sur les mesures de l'Etat du port, destinées à contrôler la pêche INN.

L'UE, qui est à la fois une entité de pêche majeure et le plus grand marché de produits de la mer du monde, a identifié les mesures de régulation efficaces destinées à éliminer les PONC et FONC comme vitales dans le cadre des efforts qu'elle consent au problème de la pêche INN au plan mondial. Dans sa récente proposition de règlement établissant un système communautaire de prévention, dissuasion et élimination de la pêche INN, la Commission Européenne a ébauché une action complète sur les contrôles au port ainsi qu'un système qui établit une liste noire incluant non seulement des navires INN, mais aussi des Etats tiers non-coopératifs.

Pour les pays de la SADC, le raisonnement en faveur de la mise en place de mesures fortes et efficaces, pour traiter des FONC et PONC est également convaincant. Le manque de moyens limite la capacité des pays de la SADC de couvrir l'ensemble des impacts environnementaux, sociaux et économiques de la pêche INN; la prise de mesures à la fois efficaces et financièrement faisables est donc vitale.

Des contrôles au port efficaces et l'exclusion des navires FONC des ports de la SADC constituent l'une des stratégies les plus efficaces financièrement, pour lutter contre la pêche INN.

Les actions sur les FONC et PONC ne sont pas seulement abordables financièrement, elles peuvent être également très efficaces. L'exploitation des PONC et FONC par les navires INN est motivée par des raisons purement économiques; ces navires économisent des coûts d'exploitation lorsqu'ils peuvent éviter les coûts d'une pêche légale, et ils disposent d'un marché pour leurs captures illégales. Enlever cette motivation économique serait dissuasif pour les opérateurs INN, par exemple.

Les pêcheurs pirates ne travailleraient pas sans un marché pour leurs captures. Par conséquent, un accord régional de la SADC pour renforcer les mesures comme un système de SCS renforcé et le contrôle des débarquements finira par augmenter les coûts d'exploitation des navires INN, jusqu'au point où ils ne seront plus rentables.

Les FONC permettent aux opérateurs de réaliser de grands profits financiers, du fait qu'ils ne paient pas de licences, de systèmes de suivi des navires et contournent les règlements et les lois¹². Un accord des pays de la SADC visant à refuser l'accès à leurs ports de navires identifiés comme battant pavillon FONC changerait la donne.

Les capacités dans le domaine de la gestion des pêches sont très diverses dans la SADC. Bien que des stratégies communes doivent être développées au plan régional, ce qui est adapté à un pays ne l'est pas nécessairement pour un autre. Ceci dit, il y a des actions communes que chaque pays de la SADC doit prendre, afin de lutter efficacement contre la pêche INN et cela touche particulièrement le rôle joué par les PONC et FONC. 🚫

Pour suivre le poisson capturé illégalement, de l'Afrique de l'Ouest jusqu'au marché Européen



De la Mer à la Cote



A: Du poisson est capturé par des navires battant pavillon étranger au large des côtes d'Afrique de l'Ouest. Nombre d'entre eux bat pavillon de complaisance (FONC), en provenance de registres ouverts, ou de pays qui n'ont pas les moyens (ou la volonté) de suivre et contrôler les navires battant leur pavillon. © EJF

B: Les opérateurs INN ignorent les tentatives de gestion durable des pêcheries et usent souvent de méthodes de pêche illégales et destructives. Une forte proportion des captures FONC en Afrique de l'Ouest sont considérées comme des « captures accessoires » sans valeur, qui sont jetées par dessus bord, mortes, perdues pour l'écosystème marin, les pêcheurs locaux et le revenu national. © Greenpeace/Gleizes

C: De nombreux navires FONC sont rarement inspectés par les autorités compétentes. L'EJF a mis en évidence des manutentions et stockages extrêmement insalubres à bord de navires de pêche en activité en Afrique de l'Ouest, et ce malgré leur respect supposé des normes d'hygiène strictes de l'Union Européenne. © EJF

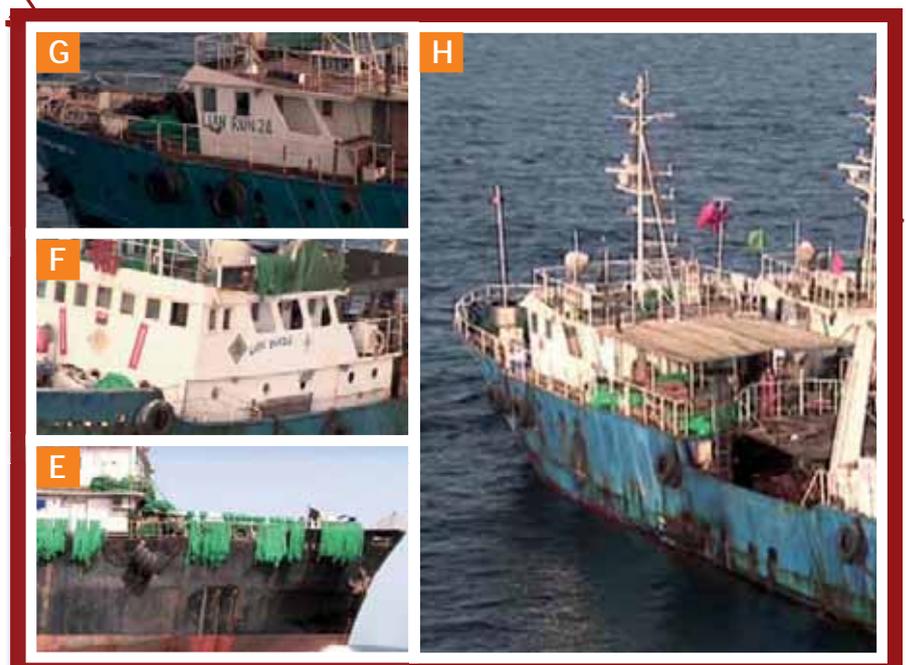
D: Les navires INN entrent souvent dans la zone des douze milles nautiques réservée aux pêcheurs artisans avec de graves conséquences pour la sécurité alimentaire et leurs revenus. Des collisions avec les navires INN ont conduit à des pertes de matériel de pêche et, dans certains cas extrêmes, de vies humaines. © EJF

E: De nombreux navires masquent délibérément leur nom, leur pavillon et immatriculation. © Greenpeace/Gleize

F&G: Des navires non licenciés essaient souvent de se faire passer pour des navires dûment autorisés et qui appartiennent à la même société – dans ce cas particulier, le navire du milieu (**F**), le Lian Run 24, disposait d'une licence de pêche au large de Guinée. Le navire du haut (**G**) fut d'abord identifié comme le Lian Run 13 qui ne disposait pas de licence. Quelques jours plus tard les chiffres 13 avaient été effacés et l'identification Lian Run 24 peinte sur le pont. © EJF

H: Une fois les captures à bord des navires de pêche illégale, le poisson est emballé sous le nom d'un bateau autorisé. Les navires dûment licenciés fournissent des boîtes d'emballages avec leur nom dessus, aux navires illégaux, en mer et loin de la surveillance. © EJF

C'est la première étape dans un processus de blanchissement qui tire avantage des FONC et PONC et va jusqu'aux marchés finaux.



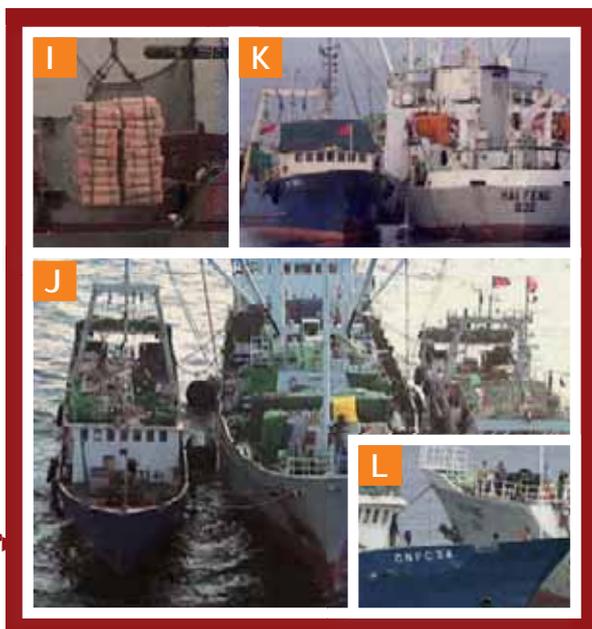
>>



S: C'est à travers une chaîne de distribution partant des navires INN en activité dans les eaux Africaines, jusqu'aux marchés du monde entier, que le poisson INN est susceptible d'aboutir à nos assiettes. Les FONC et PONC assurent aux opérateurs illégaux, à la fois une couverture parfaite et un point d'entrée facile pour leurs captures illicites. Des mesures efficaces en vue d'éliminer les FONC et PONC constituent une stratégie économiquement intéressante et efficace de lutte contre la pêche INN dans la région SADC. © EJF



P,Q&R: Dorénavant, complètement blanchi dans le marché normal et pratiquement impossible à repérer, le poisson INN est vendu aux consommateurs sans méfiance. © EJF



I&J: Les navires INN transbordent illégalement leurs captures sur des cargos congélateurs, dont la plupart sont enregistrés sous pavillon FONC. Ces navires font des aller-retour entre les ports sous normes (PONC) et les zones de pêche, emportant le poisson pirate dans un sens et apportant du carburant, diverses fournitures et les équipages dans l'autre. Grâce à ce manège, les navires INN peuvent rester longtemps en mer sans escales, parfois pendant des années. © EJF

K&L: Les navires de pêche CNFC 24 et Jui Yuan 812 transbordent vers un reefer FONC. Ces deux navires sont autorisés à pêcher dans les eaux Guinéennes, mais le transbordement en mer est interdit selon la loi Guinéenne et les deux navires sont donc en train de pratiquer la pêche INN. © Greenpeace/Gleizes

A partir de ce moment, le poisson INN suit la seconde étape de blanchissement du fait que du poisson capturé légalement est mélangé à celui qui ne l'est pas.



M: Las Palmas est sans doute le PONC le plus connu du monde. Sous l'appellation « zone franche » et ne disposant que de 5 inspecteurs des pêches, beaucoup de captures n'y sont jamais inspectées. Servant de point d'entrée « facile » Las Palmas fournit également toute la logistique nécessaire à l'entretien des flottes de pêche INN d'Afrique de l'Ouest. © EJF

N&O: Dès que les reefers accostent dans un PONC, les captures illégales sont débarquées dans les locaux dédiés, souvent propriété d'entreprises de pêche internationales. © EJF O: © Greenpeace

Le poisson INN est maintenant blanchi pour la troisième fois, du fait que les captures de nombreux navires battant pavillon de complaisance ou non sont mélangées. Une fois débarqué, le poisson a pénétré le marché et n'est que rarement l'objet de contrôles supplémentaires sur la légalité de son origine.

Examen de l'intérêt, de la mise en oeuvre et des défis posés par les mesures du ressort de l'Etat du port, dans la région d'Afrique Australe.



Mesures de l'Etat du Port

Développements internationaux et défis

L'intérêt des mesures de l'Etat du port

La reconnaissance internationale de l'intérêt des mesures de l'Etat du port pour lutter contre la pêche Illicite, Non déclarée et Non réglementée (INN) est allée s'intensifiant ces dernières années.

Tout poisson capturé en mer doit être débarqué quelque part, et un système coordonné de contrôles au port – incluant les obligations des navires, les systèmes d'information, les inspections et la formation – peut de plus en plus être utilisé pour détecter le poisson capturé illégalement et faire appliquer les réglementations correspondantes.

Notons une importante considération quant aux ratios coûts/bénéfices: l'usage des contrôles de l'Etat du port n'oblige pas nécessairement à d'importantes dépenses, et ils sont donc une voie d'avenir prometteuse pour une mise en oeuvre par les Etats en développement. Sur le plan opérationnel, ces mesures peuvent être intégrées dans un système cohérent de contrôles étendu à des domaines comme la santé et la sécurité.

Les mesures de l'Etat du port peuvent être associées à d'autres outils utilisés pour une lutte efficace contre la pêche INN. Ce sont les mesures agréées au plan international concernant le commerce et les marchés

comme la traçabilité, la responsabilité de l'Etat du pavillon, les Systèmes de Suivi des Navires (SSN), les listes positives et les listes de navires INN et les systèmes de bases de données et d'information. En fait, l'association des mesures du port et du marché est une combinaison qui est de plus en plus reconnue comme une arme extraordinaire pour lutter contre la pêche INN.

Les mesures de l'Etat du port peuvent également aboutir à un ensemble d'outils d'exécution par l'Etat du port, l'Etat du pavillon et/ou les Etats tiers, tels que:

- refus d'accès au port
- interdiction de débarquement, transbordement et/ou transformation des captures
- saisie et confiscation des captures;
- interdiction d'usage des services portuaires, comme le refueling, l'avitaillement et les réparations;
- interdiction de vente, commerce, achat, exportation ou importation de poisson INN;
- lancement de procédures pénales, civiles ou administratives sous la juridiction nationale; et
- coopération avec l'Etat du pavillon et/ou les membres d'une ORGP pour l'application de la loi et/ou la dissuasion.



Le poisson capturé en mer doit être débarqué, et les contrôles portuaires aident à détecter le poisson capturé illégalement et à faire appliquer les réglementations.

Développement des mesures du ressort de l'Etat du port pour lutter contre la pêche INN

Les mesures de l'Etat du port ont été particulièrement développées depuis 1982 dans les instruments internationaux concernant les pêches, mais le mouvement a vraiment pris de l'ampleur depuis 1995. Les instruments ont ainsi eu tendance à se focaliser sur le rôle des Etats du port pris individuellement, ou par le biais des Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP).

Les droits et devoirs de l'Etat du port dans la prise des moyens pour promouvoir des mesures de conservation et de gestion efficaces furent soulignés dans l'Accord sur les Stocks de Poisson de 1995. Ce dernier faisait également référence aux actions que les Etats du port pouvaient entreprendre, dont l'inspection documentaire et celles des engins de pêche et des captures à bord des navires de pêche, et également l'interdiction des débarquements et des transbordements, dès lors que les captures sont effectuées d'une manière qui sape les mesures de conservation et de gestion des ressources de la haute mer.

Le rôle de l'Etat du port a été étendu en 2001, dans le cadre du Plan d'Action International pour prévenir, dissuader et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (IPOA-INN). Ce document contient des recommandations sur les conditions d'autorisation d'accès au port, les informations à collecter auprès des navires de pêche et un schéma d'actions à entreprendre là où des pêches illégales sont suspectées.

Les Etats sont également encouragés à établir et publier une stratégie nationale, ainsi que des procédures de contrôle de l'Etat du port des navires engagés dans les pêches ou des activités connexes. Dont la formation et l'évaluation des besoins en développement des capacités.

Le Comité des Pêches de la FAO (COFI) a approuvé un instrument volontaire proposant un minimum de normes pour les mesures de l'Etat du port en 2005. Le « Dispositif type relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port dans le contexte de la lutte contre la pêche INN » (ou dispositif type de la FAO) fut élaboré à partir des précédents instruments internationaux et a fourni les bases pour le développement de mesures nationales et régionales.

Un projet d'accord préliminaire sur les mesures de l'Etat du port a été développé en septembre 2007 par la Consultation des experts de la FAO chargée



Tous les Etats n'appliquent pas les mesures de l'Etat du port.

d'examiner les mesures du ressort de l'Etat du port, dans le contexte de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Il sera revu par une consultation technique de la FAO en juin 2008 et sera à l'ordre du jour de la vingt-huitième session du COFI en mars 2009.

L'accord préliminaire décrit les normes minimales applicables aux navires s'adonnant à la pêche ou aux activités connexes qui ne battent pas pavillon de l'Etat du port. Le cadre de cet accord couvre les obligations des navires avant qu'ils entrent au port, l'usage des ports, les inspections et les actions de suivi et le rôle des Etats du port. On y trouve

également: les clauses générales, les obligations des Etats en développement, le règlement des conflits et les non parties à l'accord.

Enfin, cinq annexes visent à faciliter l'harmonisation et fournir une base de développement pour les mesures et actions suivantes:

- informations à fournir à l'avance par les navires;
- procédures d'inspection de l'Etat du port;
- compte rendu des résultats de l'inspection;
- systèmes d'information sur les inspections de l'Etat du port;
- conseils pour la formation des inspecteurs.

L'accord préliminaire fournit des normes minimales pour les mesures du ressort de l'Etat du port, et, afin de promouvoir une action efficace au plus vite, certains pays et organisations ont déjà lancé des actions pour sa mise en oeuvre¹.

Difficultés diverses

Tous les Etats ne sont pas actuellement prêts à mettre en oeuvre des mesures de l'Etat du port. L'une des raisons en est que la pêche industrielle INN est souvent très organisée, motivée par de grands enjeux et de grands profits. C'est une activité qui relève du crime environnemental. Dans certains cas, les intérêts INN peuvent offrir des incitations économiques ou d'autres types d'incitations, voire de démotivation, à un Etat du port pour éviter la mise en oeuvre effective des contrôles. Dans d'autres cas, ce sont les capacités, les politiques, les lois et les cadres institutionnels qui sont absents.

Cela a abouti à la situation actuelle où de nombreux navires INN cherchent à débarquer leurs prises et se ravitailler dans des ports qui n'ont pas ou n'appliquent pas les contrôles et qui sont connus sous l'appellation de « ports de complaisance ». Comme on l'a dit, il existe différentes raisons pour lesquelles un Etat n'assure pas les contrôles, et la

nécessité de s'accorder sur la définition des « ports de complaisance » a été soulignée en mai 2006 lors de la conférence sur la revue de l'accord des Nations Unies sur les stocks de poissons.

Un autre problème majeur apparaît lorsque les navires identifiés par une ORGP comme ayant pêché illégalement ne sont pas autorisés à débarquer leurs captures dans les ports des Etats membres, et que les services qu'ils sont autorisés à recevoir sont contingentés. Cela s'est révélé souvent inefficace en pratique. Les navires transbordent simplement leurs captures en mer sur des navires de transport avant d'arriver au port et n'ont donc plus besoin d'y débarquer leurs captures. L'interdiction de l'accès aux services s'est également révélé difficile à mettre en oeuvre correctement dès que le navire est déjà au port, et donc inefficace en pratique.

Une solution est d'interdire l'accès au port aux navires qui ont été reconnus comme avoir pratiqué ou encouragé la pêche illégale. Cela accroît les coûts d'exploitation des navires de pêche INN du fait qu'ils doivent aller plus loin pour débarquer et se ravitailler.

Malgré ces difficultés, la route à suivre est devenue plus claire dès que les pays renforcent progressivement le rôle de l'Etat du port à travers le développement et la mise en oeuvre d'un instrument juridique contraignant.

Le rôle central de l'Etat du port peut être mieux compris dans ses relations avec d'autres outils IPOA-INN, le potentiel de coopération régionale et d'harmonisation et le développement des capacités.

Pour renforcer les capacités, la FAO a lancé une série d'ateliers régionaux sur les mesures du ressort de l'Etat du port pour la lutte contre la pêche INN. Celui dédié aux pays d'Afrique Australe s'est tenu à Cape Town en janvier 2008.

L'objectif principal de cet atelier financé par le Département pour le Développement International du Royaume-Uni (DFID) était de développer les capacités nationales et de promouvoir la coordination bilatérale, sous régionale et/ou régionale. Les pays seraient alors en meilleure position pour renforcer et harmoniser les mesures de l'Etat du port et en conséquence de mettre en oeuvre les outils ad hoc du Plan d'action international et du Dispositif type de la FAO. Ils seraient également en mesure de contribuer au développement d'un instrument juridique contraignant, sur les mesures de l'Etat du port.

Etat des lieux et difficultés en Afrique Australe

Contexte

Les Etats côtiers de la région d'Afrique Australe sont en charge de la gestion et du suivi de quelques sept millions de kilomètres carrés dans l'Atlantique Sud-

Est et du Sud-Ouest de l'Océan Indien. Le coût de prise en charge effective de cette tâche est prohibitif.

De plus en plus, les pays reconnaissent la valeur réelle des mesures de l'Etat du port comme un outil central de SCS pour juguler le commerce, le débarquement et le transbordement du poisson capturé illégalement. Les navires étrangers peuvent être autorisés à toucher environ 20 ports dans les Etats membres de la SADC. On estime à plus de 2 500 par an, le nombre de navires de pêche étrangers faisant escale dans les ports de la SADC.

Difficultés

Bien que les Etats portuaires de la SADC aient généralement promulgué une législation qui peut donner effet aux mesures de l'Etat du port, ces Etats continuent à être confrontés à des difficultés décourageantes, dans leurs activités quotidiennes de contrôle du poisson INN qui pourrait être débarqué dans leurs ports.

Les défis à relever par ces pays dans leurs efforts de mise en oeuvre de mesures d'Etat du port efficaces sont entre autres:

- un nombre limité et une formation incomplète des agents d'inspection des pêches qui n'avaient reçu aucune formation dans les mesures de l'Etat du port;
- une incapacité à retracer les activités des navires de pêche étrangers dès qu'ils sont autorisés à entrer dans la ZEE d'un Etat du port membre de la SADC;
- peu ou pas de coordination entre les Ministères concernés, y compris ceux qui sont en charge des pêches, des autorités portuaires et du commerce; et
- un manque de ressources financières.

Les participants à l'atelier de la FAO ont remarqué que tous les Etats du port de la SADC ont réaffirmé leur engagement à mettre en oeuvre des mesures de l'Etat du port et ont envisagé un certain nombre d'interventions potentielles qui pourraient les aider dans leur mise en oeuvre. Ces interventions sont entre autres:

- La coordination des activités destinées à juguler les activités INN;
- le partage de moyens, comme les navires de surveillance;
- le partage de savoirs faire et de technologies;
- l'harmonisation des lois et politiques de la SADC visant à lutter contre les pêches INN et les activités connexes, avec un accent particulier sur la mise en oeuvre harmonisée des mesures de l'Etat du port; et
- la formation des agents d'inspection des pêches sur les mesures de l'Etat du port.

Cependant, afin d'entreprendre ces tâches, les Etats du port de la SADC auront besoin d'un soutien financier.



Les mesures de l'Etat du port peuvent interdire le débarquement des captures

Les différences entre les systèmes réglementaires et les politiques dédiées à la gestion des pêches et la pêche INN et les activités connexes ne permettent pas un véritable échange d'informations, la coordination des activités de SCS et l'alignement des textes législatifs, en particulier des sanctions applicables.

Cependant, les Etats parties aux ORGP² sont obligés de mettre en oeuvre les mesures de l'Etat du port adoptées par ces organisations. L'harmonisation des mesures de l'Etat du port serait alors obtenue par le biais de mécanismes comme les dispositifs régionaux, les inspections au port, l'interdiction des débarquements et des transbordements en mer, les listes de navires, les SSN, les dispositifs de documentation des captures et les réseaux d'information.

Sur le plan international, les mesures découlant du Dispositif type et de l'Accord préliminaire de la FAO s'appliquent généralement aux navires de pêche, de transport ou de servitude étrangers. Cependant une contrainte pour de nombreux pays dans la région SADC est de contrôler également les pêcheurs INN qui peuvent battre leur propre pavillon, dans le cadre d'une société conjointe ou d'autres types d'arrangements, mais pêchent en dehors de leurs ZEE et retournent dans leurs ports pour les débarquements ou les transbordements.

Dans certains pays de la SADC, en particulier là où la pêcherie des grands pélagiques de l'Océan Indien ou les pêches pélagiques de l'Océan Atlantique se déroulent dans leurs propres ZEE, les navires étrangers débarquent aussi bien du poisson qui a été capturé en dehors de ces ZEE.

Des recommandations pour agir

Parmi les efforts qui ont suivi la signature du Protocole sur les Pêches de la SADC en août 2001

on notera l'appui apporté par le Royaume-Uni à travers le programme « Non à la Pêche Illégale: un programme d'appui dans la lutte contre la pêche INN en Afrique Australe ».

Dans ce cadre et en coopération avec le gouvernement du Mozambique et la SWIOFC, un « Forum de l'Afrique de l'Est et australe pour lutter contre la pêche INN » s'est tenu à l'île Maurice en octobre 2007. Le forum fut l'occasion d'évaluer divers aspects de la coopération régionale pour la lutte contre la pêche INN et de préparer une liste de priorités pour la collaboration régionale dans ce domaine, dont la nécessité de renforcer et harmoniser les mesures de l'Etat du port.

Atelier de la FAO sur les mesures du ressort de l'Etat du port pour lutter contre la pêche INN

Les participants à l'atelier s'accordèrent sur six mesures essentielles pour une future action et la coopération dans le renforcement des mesures de l'Etat du port comme décrit plus bas.

Un cadre global décrivant les actions qui doivent être prises au cas par cas, tel celui élaboré au cours de l'atelier peut être consulté sur www.stopillegalfishing.com, il inclut les thèmes suivants:

- nécessité d'une volonté et d'un soutien politiques continus;
- harmonisation et standardisation;
- centre régional de Suivi, Contrôle et Surveillance;
- formation et développement des capacités;
- financements;
- échange d'informations et coordination des activités.

Conclusions

Les mesures de l'Etat du port ont été reconnues au plan international, ainsi que par plusieurs forums de la région SADC, comme centrales pour de futures initiatives dans la lutte contre la pêche INN. La suite a été soigneusement étudiée, et bien qu'un certain nombre de difficultés doivent encore être levées, un ensemble d'actions concrètes a pu être proposé pour examen par les pays membres de la SADC.

Parmi ces actions, l'importance d'un renforcement de la coopération régionale sur des bases économique saines, la mise en place de processus transparents et le développement des capacités pour une mise en oeuvre effective sont apparues comme étant centrales.

Des résultats positifs pour la région sont d'ores et déjà réalisables sous réserves d'une volonté politique forte et de priorités clairement établies. De ce point de vue, la région SADC a la capacité d'atteindre des résultats exemplaires qui seront utiles à la lutte contre la pêche INN et tourneront finalement ses impacts négatifs en autant de bénéfices à la fois pour la population et les ressources d'Afrique Australe. 🇷🇺

Par Simon Upton, Président de la Table Ronde sur le Développement Durable et Directeur de la HSTF

La HSTF a innové en réunissant des Ministres et des personnes ressources ayant la même vision pour traiter la pêche Illicite, Non déclarée et Non réglementée (INN).



La High Seas Task Force: Une Meilleure Pratique par la Coopération Internationale

Quelle fut la raison de mettre en place une Task Force (groupe de travail)?

Dans le sillage du sommet mondial de Johannesburg en 2002, beaucoup de gens se demandaient comment l'agenda très ambitieux que la communauté mondiale avait élaboré pouvait être abordé rationnellement. Il y avait une certaine lassitude vis-à-vis des processus mondiaux lourds et traînants en longueur. Mais la nature mondiale de tant de problèmes signifiait que des initiatives cantonnées au niveau national, voire régional seraient sans suite.

La Table ronde sur le développement durable tenue sous les auspices de l'OCDE (Organisation pour la Coopération et le Développement Économiques) décida de vérifier s'il était possible de choisir un problème unique parmi cette très longue liste et d'évoluer au rythme des pays les plus motivés. La pêche illégale en haute mer fut choisie, parce qu'elle était mondiale par essence (car elle relève des « communs » de l'océan mondial qui sont hors du contrôle de toute organisation prise isolément). C'est un problème transversal qui couvre plus de domaines que toute agence mondiale ou forum de négociation ne peut le faire.

Le résultat de ces réflexions fut la décision par un petit nombre de pays qui n'avaient pas prétendu être représentatifs de quelque manière que ce soit, de déclarer leur détermination à traiter le problème jusqu'aux limites de leurs possibilités, et ce, même si les autres ne partageaient pas le même sentiment d'urgence.

Comment les membres de la Task Force décidèrent-ils de réaliser leur tâche?

Depuis le début, la Task Force fut – comme indiqué dans son long titre – dirigée au niveau ministériel. En d'autres mots, l'appartenance à la Task Force fut initiée par les Ministres eux-mêmes et pas par leurs administrations. C'était aux Ministres d'aller en première ligne. Cela se révéla à l'usage, à la fois une force et une faiblesse. Il existait une perte de continuité causée par un système de membres tournants, qui après deux ans et demi d'existence de l'initiative vit tous les Ministres remplacés, à part Felipe Sandoval du Chili et Abraham Iyambo de Namibie. La Nouvelle Zélande connut trois Ministres pendant la vie de la Task Force! Rien de tout cela n'était évitable – les élections arrivent et les remaniements ministériels suivent.

Du point de vue du secrétariat, si l'exercice était répété indéfiniment, les Ministres devaient nommer un conseiller senior, bien au fait du sujet pour garantir un dynamisme au niveau national. S'appuyer sur la bureaucratie en place est insuffisant.

Les cinq participants du début (le Canada les rejoignit plus tard) décidèrent d'inviter quelques partenaires à les rejoindre en partant du principe que les gouvernements ne sont pas les seules sources de sagesse sur un problème aussi complexe et multiple que celui-là. Ils réussirent à susciter un appui des ONG sous la forme de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) et le WWF International (Fonds Mondial pour la Nature). Les deux organisations ont dû déléguer leurs directeurs à la Task Force pour atteindre le niveau ministériel requis par les pays. Ils ont également obtenu le soutien actif de l'Institut de la Terre (Earth Institute) de l'Université de Columbia. Des tentatives de mobilisation du secteur privé se révélèrent presque toutes infructueuses. Des sociétés comme Unilever qui avaient beaucoup à dire à propos des approvisionnements durables déclina l'invitation. Ce fut un des plus grands défauts dans la composition de la Task Force.

Chaque membre de la Task Force eut à contribuer financièrement (ou encourager quelqu'un à le faire à sa place). Le contributeur le plus généreux fut de loin l'Australie. En dépit de cela, environ la moitié des fonds nécessaires durent être finalement obtenus de sources philanthropiques, en particulier de la Fondation Packard et la Fondation Oak. L'argent réuni permit de financer un secrétariat limité à trois personnes pour un peu plus de deux ans. Il était convenu dès le départ que le secrétariat aurait une courte durée de vie. Il n'y aurait pas de construction d'empire et le personnel devrait travailler à la dissolution du secrétariat dans le délai d'un mois, après la remise du rapport final.

Les membres de la Task Force s'accordèrent sur le point que l'analyse entreprise par le secrétariat devrait aboutir à une série de mesures concrètes qui pourraient être mises en oeuvre immédiatement par les membres, quelque soit la volonté d'agir de la communauté mondiale. Ils ne voulaient pas que ces mesures affaiblissent les processus multilatéraux déjà en cours en des lieux comme la Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), l'Organisation Maritime Internationale (OMI), et les Nations Unies. Ils voulaient plutôt montrer le



Les mailles du filet se resserrent – une analyse globale du phénomène de la pêche INN.

chemin dans l'espoir que d'autres les suivraient en donnant par ce biais un peu d'impétuosité à des processus qui auraient sinon été très lents.

Plus important, les membres voulaient se mettre dans une position très claire à la fin du processus. Ils voulaient être capables de poser aux pays non membres deux questions simples:

- (1) Êtes-vous d'accord avec notre analyse? Sinon dites-nous ce qui ne va pas.
- (2) Si vous ne pouvez pas démontrer qu'elle est mauvaise, qu'est-ce qui vous empêche de nous rejoindre dans l'action que nous sommes prêts à entreprendre?

On demanda au secrétariat de la Task Force de percevoir l'ensemble de son analyse à la lumière de ces demandes. Le but était d'éviter encore d'autres de ces analyses interminables et savantes du problème qui n'ont pas d'effet discernable sur sa résolution.

La Task Force a-t-elle atteint les objectifs annoncés?

En termes de production d'une très bonne analyse multidimensionnelle du problème on peut dire que la Task Force a certainement rempli son office. « Resserer les mailles du filet » est pour l'instant l'analyse la plus complète sur le phénomène de la pêche illégale. Il rassemble en un seul document une analyse exhaustive des aspects économiques, commerciaux, environnementaux, criminels, légaux et de traitement du problème. Dans l'architecture mondiale actuelle, ces aspects sont traités avec une plus grande – et trop souvent moindre – ampleur par une myriade d'agences régionales et internationales, qui sont censées en théorie travailler étroitement ensemble. La pratique est quelque peu différente.

Quant au développement d'une série de mesures pratiques qui peuvent être mises en oeuvre sans attendre le reste du monde, la Task Force réussit à déterminer une liste restreinte d'activités qui pourraient constituer la base d'une action immédiate. Alors que quelques unes étaient en effet de simples

positions communes à défendre dans les forums mondiaux, au moins deux étaient « concrètes » dans le sens où elles étaient conçues pour traiter directement des opérations illégales. Ce furent:

- Une proposition pour financer correctement le réseau de suivi, contrôle et surveillance qui était alors hébergée par la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) aux Etats Unis. Ce réseau est supposé être un « hub » pour des agences d'exécution dans plus de 40 pays membres. A ce jour, seuls les Etats Unis ont contribué réellement et il n'y a pas eu de personnel spécialisé à plein temps. S'il doit exister un jour un Interpol de la pêche, cela requerra plus que des efforts volontaires à temps partiel. La Task Force reconnut que des ressources sonnantes et trébuchantes devaient être trouvées pour donner des ailes au réseau.
- Une proposition d'établissement d'un inventaire des navires de pêche actifs en haute mer tiré du grand nombre de bases de données accessibles au public et qui sont actuellement complètement morcelées et difficiles d'accès pour des expertises.

De surcroît, la Task Force décida de forcer l'allure sur le débat quant aux résultats attendus des Organisations Régionales de Gestion des Ressources (ORGP). Il mit en place un panel d'experts pour développer un « modèle » pour une telle organisation qui pourrait devenir un véritable standard de référence, afin que les organisations régionales puissent se tester elles-mêmes.

Qu'est ce que cela va changer?

C'est la seule question qui compte vraiment. La réponse sera donnée dans le temps. Un rapport comme « Resserer les mailles du filet » a une durée de vie utile de douze à dix huit mois au plus. Ce sera à la charge des Ministres qui participèrent (et, espérons-le, leurs successeurs) d'utiliser leurs services pour promouvoir leurs conclusions et encourager une participation plus large. Ils auront également besoin de trouver d'autres ressources pour que leurs initiatives portent leurs fruits. Les pays dépensent collectivement des milliards en patrouillant leurs propres eaux. Mais le poisson et les pêcheurs ne sont pas confinés dans les limites des frontières portées sur les cartes océaniques. Etre prêt à dépenser quelques millions par an sur ce qui se passe au-delà de ces lignes magiques est essentiel si l'on veut obtenir une réponse mondiale originale à un problème mondial. Oui, cette dépense assurant un bien public mondial devrait en principe être couverte par tous les pays. Mais ce n'est pas le cas et ce n'est pas demain la veille. Les pays qui veulent prendre l'initiative auront à mettre de l'argent là où sont leurs bonnes intentions. S'ils le font ils auront une bonne chance d'influer sur le mode futur de gestion des hautes mer mondiales. Sinon, cela aura été juste un rapport de plus.

Le rapport final de la Task Force – Resserer les mailles du filet- est accessible sur: www.high-seas.org. 🇺🇸

La surpêche, les maladies, les changements écologiques, la disparition des habitats et l'échec de la gouvernance ont tous contribué au déclin des stocks d'ormeaux.



Le Commerce Illégal de l'Ormeau (*Haliotis midae*) d'Afrique du Sud

L'ormeau est le nom commun utilisé pour décrire le genre *Haliotis*. L'Afrique du Sud abrite cinq espèces endémiques d'ormeaux, mais une seule parmi elles, l'*Haliotis midae*, est capturée commercialement. *H. Midae* met huit ans pour atteindre la maturité sexuelle et quatre autres années environ pour que sa coquille atteigne le diamètre minimal de capture de 115 millimètres. La collecte des ormeaux remonte à environ 6 000 ans, mais la ressource n'a commencé à être surexploitée qu'à la fin des années 60, du fait de la forte demande des marchés Asiatiques pour ce mets de choix. L'ormeau est commercialisé pour sa chair, vivant, congelé, en conserve et séché, mais il est également vendu en tant qu'aphrodisiaque et ses coquilles sont recherchées pour faire des cendriers, des porte savons et assiettes. Il n'y a pratiquement pas de consommation d'ormeaux en Afrique du Sud et 95% des captures sont exportées à Hong Kong, en Chine continentale, au Japon, en Malaisie, en Corée, aux Philippines, à Singapour et à Taïwan.

La pêcherie commerciale de l'ormeau remonte à la moitié du siècle dernier avec un pic des captures de 3 000 tonnes en 1965. Les ormeaux atteignent les prix les plus hauts payés pour des produits de la mer en

des emplois directs pour des centaines de membres des communautés côtières. Au cours de la saison 2004-2005, il y avait environ 300 titulaires de droits de pêche commerciale, sans compter le personnel annexe et leurs familles. Cependant, du fait du déclin des stocks sauvages, dû pour l'essentiel à la pêche illégale, le TAC de l'ormeau a été réduit tous les ans, passant de 615 tonnes en 1995 à 125 tonnes pour la saison 2006-2007 et 75 tonnes pour la saison écourtée de 2007-2008. En février 2008, l'Afrique du Sud a pris la décision sans précédent de fermer la pêcherie.

Le déclin des stocks d'ormeaux en Afrique du Sud au point de devoir fermer la pêcherie est largement dû à la pêche illégale de la ressource, bien que la pénétration de la langouste de roche de la côte Ouest (*Jasus lalandii*) dans certaines zones a eu également un impact négatif. La langouste de roche se nourrit en effet d'oursins dont les épines de protection fournissent un refuge sûr pour les jeunes ormeaux. Le déclin des oursins dans ces zones ont ainsi laissé les ormeaux exposés à la prédation.

L'incapacité de patrouiller correctement la considérable longueur de côtes de la région au cours des quatre dernières années a également contribué au développement du braconnage de l'ormeau à des niveaux inconnus jusqu'à. Les tendances pour 2006 et 2007 indiquent des niveaux du même ordre. Les statistiques de confiscation d'ormeaux ont été multipliées par dix entre 1996 et 2006. Plus d'un million d'individus ont été saisis en 2006, le plus haut chiffre jamais atteint. L'essentiel du commerce illégal se fait principalement sous les formes séchée et congelée, bien qu'il y ait des cas de commerce illégal sous forme de conserve. Il n'y a pas d'incidents connus de commerce illégal d'ormeaux vivants.

Les activités liées au braconnage et au commerce des ormeaux se déroulent dans pratiquement toutes les provinces Sud-Africaines et l'exportation de produits illégaux dérivés de l'ormeau passe par de nombreux postes frontaliers terrestres, maritimes ou aériens du pays. Il est difficile de déterminer exactement ce que le pays a

Photo © Angus MacKenzie



Ormeau vivant.

perdu au plan financier du fait du braconnage des ormeaux, et quels sont les dommages sociaux et environnementaux qui ont été ainsi causés. Du fait que la capture et le commerce sont illégaux, il est difficile de déterminer précisément la quantité d'ormeaux braconnés, mais les estimations vont de quatre à six fois les captures réalisées par la pêche officielle.

Les coûts associés au commerce illégal d'ormeaux du fait de l'implication apparente de tant de membres des communautés côtières, des plus jeunes aux plus vieux, ont de graves implications sur le long terme pour ces communautés. On ne peut que s'inquiéter d'entendre les anecdotes rapportant les départs des enfants des écoles et les adultes quittant le secteur du travail officiel pour se livrer au braconnage. Une telle situation n'aboutira pas seulement à une plus forte marginalisation de ces individus vulnérables qui ne gagneront désormais plus leur vie dans le cadre de l'économie légale, mais cela exclut également toute possibilité future de bénéficier de l'usage de ces espèces marines endémiques.

Dans une tentative de juguler le commerce illégal international d'ormeaux, l'espèce Sud-Africaine a été listée dans l'Annexe III de la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore en Danger (CITES) en 2007. C'est un indicateur d'un pas dans la bonne direction, du fait qu'on s'assure ainsi l'aide des autres pays pour repérer l'ormeau Sud-Africain dans le marché international et que cela renforce également les contrôles officiels dans les principaux pays d'importation que sont Hong Kong, la République Populaire de Chine, Taïwan et le Japon.

Les statistiques du Département du Recensement et des Statistiques de Hong Kong montrent que de grandes quantités d'ormeaux ont été importées en provenance de pays de la SADC, voisins de l'Afrique du Sud, tels le Mozambique, le Swaziland et le Zimbabwe. Les ormeaux braconnés sont également commercialisés via la Namibie et cela pose un problème d'application car, il existe actuellement une ferme d'aquaculture commerciale d'ormeaux Namibienne qui produit et commercialise *H. Midae*. L'espèce d'ormeau Sud-Africaine est endémique et les exportateurs légaux d'Afrique du Sud ont indiqué qu'ils n'exportaient pas d'ormeaux sous quelque forme que ce soit dans les autres pays Africains. De plus, à part la pêcherie et l'aquaculture Sud-Africaine et la ferme aquacole Namibienne il n'existe aucun autre site de capture ou de commerce connu d'ormeaux dans aucun des pays Africains. Il est donc pratiquement certain que tout l'ormeau exporté du Mozambique, du Swaziland et du Zimbabwe vers Hong Kong a été capturé illégalement en Afrique du Sud et « blanchi » dans les pays voisins.



Ormeau Sud-Africain séché.

L'inscription sur la liste du CITES permettra aux pays voisins de la SADC comme le Mozambique, le Zimbabwe et le Swaziland, via lesquels les ormeaux capturés illégalement sont passés en contrebande, de pouvoir également contribuer à la régulation du commerce international.

Lutter contre le commerce illégal tout au long de la chaîne commerciale requerra une collaboration bien coordonnée entre les nombreux organes étatiques dans toutes les sphères gouvernementales, dont les départements gouvernementaux dans les pays clés pour les transbordement et l'importation, ainsi que les membres du secteur privé et de la société civile. On doit également s'assurer de l'engagement concret des détenteurs de quotas et d'autres personnes ressources de l'industrie, des ONG et de la société civile dans le développement et la mise en oeuvre de tous plans destinés à l'identification d'options appropriées, réalistes et viables, de moyens d'existence alternatifs pour les populations concernées.

Il est nécessaire de mettre en place un processus au cours duquel une stratégie de long terme sera développée pour l'usage soutenable et la gestion durable de la ressource. Dans ce cadre, les habitants de la côte, le secteur privé et des ONG et d'autres partenaires devront sincèrement s'investir dans le développement d'alternatives réalistes. Cet engagement de gouvernance coopérative a été le fondement du processus dans lequel se sont lancés les autres pays pour reconstruire leurs pêcheries d'ormeaux. Un tel processus ne va pas se mettre en place du jour au lendemain, et il requerra nombre d'efforts, beaucoup de collaboration et de dévouement, mais les bénéfices attendus de la conservation de cette espèce endémique devraient largement dépasser toute les difficultés de gouvernance. 🇷🇺





REMARQUES FINALES

CONTENU

- 82** Que Doit on Faire Maintenant?
- 84** Notes et Références



Que doit on faire maintenant?

Par Sandy Davies and Per Erik Bergh, de l'Équipe de Coordination du Programme Non à la Pêche Illégale

Au cours de la brève histoire du programme « Non à la Pêche Illégale » la réaction d'un grand nombre de participants, incluant les gouvernements, les structures intergouvernementales, l'industrie de la pêche et les ONG, a été enthousiaste vis-à-vis de la campagne menée pour stopper la pêche illégale en Afrique Australe. La question qui se pose maintenant est de savoir, comment aller plus avant pour développer et mettre en oeuvre un plan cohérent, exhaustif et pratique qui permettra de passer des mots à l'action. De quoi avons-nous donc besoin?

Premièrement, la gestion des pêches au plan national doit soutenir une forte capacité SCS. Le Plan d'Action National sur la pêche Illicite, Non déclarée et Non réglementée (NPOA-INN) est la référence pour toute stratégie d'un gouvernement dans sa lutte contre la pêche INN. La mise en oeuvre de ce plan doit être l'activité principale de l'organisation chargée du Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) et contribuer à la mise en oeuvre du cadre réglementaire de la gouvernance des pêches. Les routines, procédures et bonnes pratiques SCS doivent être développées et la formation assurée pour que le système réglementaire soit bien appliqué sur le terrain. Le besoin croissant pour les Etats du pavillon, les Etats côtiers et les Etats du port, de contrôler leurs flottes et leurs ports comme l'impose le droit international met encore plus de pression sur des organisations de SCS déjà très sollicitées. Prioriser le développement et la mise en oeuvre du NPOA-INN, former le personnel, améliorer les systèmes d'information, fournir ou partager régionalement des ressources en matériel, travailler avec les organisations spécialisées comme les gardes côtes et la marine nationale et identifier les risques critiques (économiques, biologiques ou sociaux) pour définir où il faut en priorité porter l'effort SCS, tout cela fait partie du « paquet » requis au plan national pour gérer ces demandes avec succès.

Deuxièmement, la stratégie et la collaboration régionales doivent couvrir tous les domaines. Au cours des dernières décennies, beaucoup d'engagements ont été pris vis-à-vis des accords régionaux et internationaux, afin de protéger les ressources et ceux qui en dépendent. Parmi les plus importants pour la région d'Afrique Australe

on citera les accords relatifs aux Organisation Régionales de Gestion des Pêches (ORGP) et aux Organes Régionaux des Pêches (ORP). Ceux-ci fournissent un cadre de travail pour la coopération sur les pêches tant à l'intérieur des ZEE que dans les eaux internationales. Bien que quelques unes des organisations soient compétentes en matière de SCS, les autres le sont moins et elles ont besoin d'améliorer leurs capacités pour faciliter la collaboration entre leurs membres dans ce domaine. La coopération régionale peut être renforcée encore par des protocoles d'accord et des systèmes normalisés pour l'échange d'information. Dans la coopération régionale, il est également important d'identifier les niveaux d'intervention et les acteurs appropriés. Définir les acteurs, leurs rôles et les liens entre-eux est essentiel pour s'assurer que l'ensemble soit plus efficace que les parties.

Les options pour aboutir à cela sont en cours de discussion dans la région: elles incluent un Centre régional de SCS, et une Task Force (groupe de travail de haut niveau) pour arrêter la pêche illégale. Le Centre SCS serait un développement très intéressant qui pourrait étayer de nombreux autres aspects de la collaboration régionale, comme la formation d'inspecteurs et d'observateurs, la création de listes régionales de navires, le partage des informations SSN, ainsi que celui des moyens en matériel et en ressources humaines de SCS. Il peut également fournir un secrétariat ad hoc pour une Task Force et faciliter les discussions régionales. Une difficulté sera de décider sous quelle tutelle ces collaborations devraient être établies pour aboutir au mieux dans la tâche à accomplir.

Troisièmement, le commerce ou le transport du poisson capturé illégalement ne doit pas payer. Pour stopper la pêche illégale il ne suffit pas de punir et d'arrêter ceux qui capturent le poisson, mais il faut également s'intéresser à ceux qui le commercialisent ou le transportent. Comme pour les pêcheurs, il existe là un besoin de lancer des campagnes de prise de conscience pour faire comprendre aux négociants et aux transporteurs ce qui est constitutif d'une activité illégale, car sans cette information ils pourraient involontairement continuer à manipuler du poisson capturé illégalement. Les mesures sur le commerce et les marchés pour stopper le négoce et la manipulation de poisson capturé illégalement

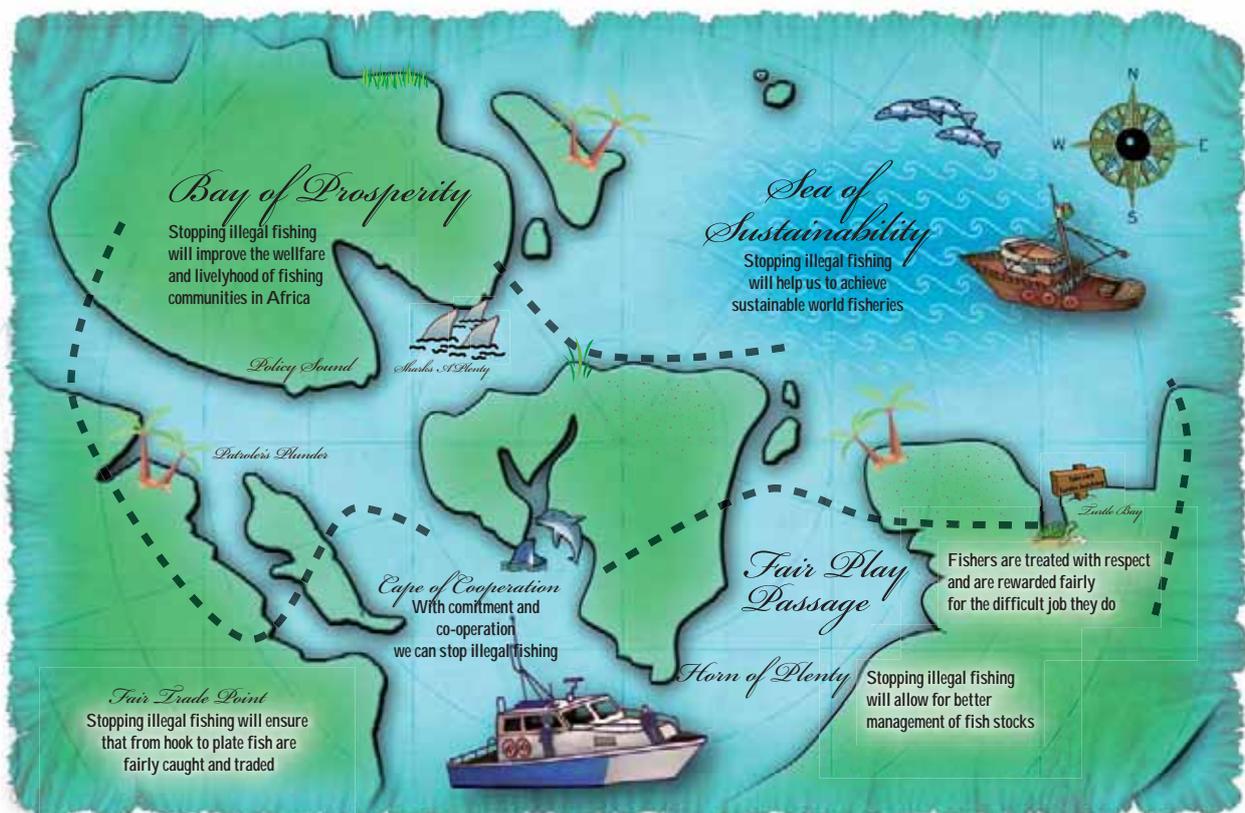
font référence à des principes et des pratiques qui sont utilisées pour suivre et réguler le commerce des produits de la mer, de l'instant où le poisson est capturé, jusqu'à celui où il arrive au consommateur. Ces mesures incluent divers éléments SCS comme le suivi des captures, les mesures de contrôle, la vérification de l'étiquetage et son suivi au long de la chaîne de contrôle.

Cependant, la prolifération de ces mesures sur le commerce et les marchés, y compris les systèmes de certification, si elle n'est pas correctement gérée va accroître la pression sur des organisations SCS nationales déjà débordées et qui ont à se conformer à des normes internationales toujours plus strictes. Il est donc important d'aller plus loin dans la compréhension des impacts et des bénéfices possibles de telles mesures et systèmes, et d'évaluer par qui le fardeau des futures réglementations sur le commerce et les programmes de certification sera porté. Tirer des leçons et des bonnes pratiques des autres domaines de lutte contre le crime environnemental paraît dans ce cas un chemin utile à suivre.

Quatrièmement, la gouvernance des pêches doit être améliorée par le biais de changements de comportement. Les pêcheurs doivent comprendre l'intérêt à jouer le jeu selon les règles, les gouvernements aussi. Organiser les réflexions et porter le débat auprès de ceux qui ont besoin de l'entendre aidera à changer les attitudes, et cela peut en retour changer les comportements. Accroître notre compréhension des impacts de la pêche illégale et, plus important encore, des bénéfices potentiels

de pêcher légalement et de gérer la pêcherie avec des systèmes équitables et justes, est un élément important que nous avons besoin de développer et de partager. Ce la peut être réalisé par le biais des leçons apprises et l'échange d'expériences, par la publicité, par la recherche et les analyses plus approfondies et par la pression des pairs, dans l'objectif de promouvoir une conscience individuelle et institutionnelle pour gérer les ressources d'une manière juste et durable. La prise de conscience des avantages de jouer le jeu selon les règles est une priorité absolue, tandis que les incitations à la bonne gouvernance, comme la responsabilisation et des systèmes simples et transparents pour faciliter les mesures anti corruption sont de bonnes premières étapes.

Enfin, le fait que les leaders Africains aient pris fait et cause pour la campagne « Non à la Pêche Illégale » a été le moteur essentiel pour donner l'élan et assurer l'engagement politique de le maintenir. Mais la gouvernance des pêches n'est pas la chasse gardée des gouvernements. Tous les partenaires concernés doivent s'engager dans des actions concrètes et évoluer pour que le processus continue. Les pêcheurs, l'industrie de la pêche, les négociants en produits de la mer, les ONG, la société civile, les établissements de formation, les organisations intergouvernementales et les organisations de développement, tous ont un rôle à jouer dans la lutte contre la pêche illégale. Au cours de la décennie qui vient, ce sera leur capacité à renforcer et soutenir concrètement le travail de chacun qui sera le facteur critique pour entrer dans l'histoire de la pêche illégale. 🌞



Tous les partenaires ont un rôle à jouer dans la lutte contre la pêche illégale.



Notes et Références

ETAT DES LIEUX

Page 2: La Pêche Illicite, Non Déclarée et Non Réglementée (INN)

Par Denzil Miller, Secrétaire de la Commission pour la Conservation des Ressources Marines Vivantes de l'Antarctique (CCAMLR)

1. Les opinions exprimées dans cet article sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les points de vue et décisions collectives ou officielles de la CCAMLR;
2. http://www.un.org/Depts/los/convention_agreements/texts/unclos/closindx.htm;
3. <http://www.fao.org/DOCREP/MEETING/003/X3130m/X3130E00.HTM>;
4. http://www.un.org/Depts/los/convention_agreements/convention_overview_fish_stocks.htm;
5. http://www.un.org/Depts/los/convention_agreements/convention_overview_fish_stocks.htm;
6. http://www.ccamlr.org/pu/e/e_pubs/cr/97/all.pdf;
7. <http://www.fao.org/fishery/ipoa-iiu>;
8. http://www.dfo-mpo.gc.ca/fgc-cgp/declaration_e.htm;
9. http://www.iucn.org/THEMES/MARINE/Word/FAO_IUU_Declaration_apr05.doc;
10. <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/NO6/500/73/PDF/NO650073.pdf?OpenElement>;
9. <http://www.oecd.org/dataoecd/2/28/39375276.pdf>;
10. Vidas, D. 2004: IUU Fishing or IUU Operations? Some Observations on Diagnosis and Current Treatment. In: Bringing New Laws to Ocean Waters. Caron, D.D. & Scheiber, H.N. (eds). Kiniklijke Brill NV, Netherlands. pp. 1-20;
11. As above (footnote 10);
12. Sumaila, U.R., Alder, J. & Keith, H. 2006. Global scope and economics of illegal fishing. Marine Policy 30: 696-703;
13. <http://www2.dfid.gov.uk/pubs/files/illegal-fishing-mrag-synthesis-report.pdf>;
14. Vidas, D. *ibid.* n. 9;
15. <http://www.chathamhouse.org.uk/publications/papers/view/-/id/523/>;
16. http://www.iss.co.za/AF/RegOrg/unity_to_union/pdfs/sadc/protocols/fisheries.pdf;
17. Miller, D.G.M. & Molenaar, E.J. 2006: The SEAFC Convention: A comparative analysis from a developing coastal State perspective. Ocean Yearbook 20: 305-375.

THÈMES ET QUESTIONS

Page 50: Pêches et Commerce International

Par Suzannah Walmsley, Marine Resources Assessment Group

1. FAO (2007) The State of World Fisheries and Aquaculture, 2006, Rome: FAO;
2. Lem, A. (2007) Seafood production and International trade: Global trends. FAO-CHEAM course. Zaragoza, Spain. Nov 2007;
3. Kurien, J. (2005) Responsible fish trade and food security. FAO Fisheries Technical Paper 456. Rome: FAO;
4. Bryceson, I., Jiddawi, N., Kamukuru, A., Kulindwa, K., Mwaipopo, R., Onyango, P. & Sebastian, M. (2006) Fisheries Study in Tanzanian Coastal Waters: the effect of trial export of finfish from Mafia Island on ecological-social resilience and vulnerability. An interdisciplinary study conducted under the auspices of Tanzanian- Norwegian development cooperation, the Management of Natural Resources Programme (TAN0092). First Phase 22nd February to 31st June 2006;
5. Kleih, U.K. & Walmsley, S.F. (2007) The impact of EU commercial fisheries policies and practice on international trade in fisheries products. Commissioned by the Commonwealth Secretariat with support from the UK Department for International Development, May 2007. MRAG, NRI & CRE;
6. Walmsley, S.F., Barnes, C.T., Payne, I.A., Howard, C.H. (2007) Comparative Study of the Impact of Fisheries Partnership Agreements – Technical Report. May 2007. MRAG, CRE & NRI;
7. Mackie, L. (2004) Overview of Economic Partnership Agreements (EPAs) and related fisheries: Expert meeting: ACP EU fisheries relations.

Page 54: La Certification des Pêcheries

Par Charlotte Tindall, Marine Resources Assessment Group

FOOTNOTE

- 1 Un des principaux transformateurs de produits alimentaires au R.U. Dépendant de la marque Foodvest;
- 2 L'état auquel appartient ou est immatriculé le navire qui effectue les captures;
- 3 Seafish est un établissement public non-ministériel (NDPB) qui est financé par les quatre départements des pêches du gouvernement du Royaume-Uni.

ARTICLE REFERENCES

- ICTSD (2006) Fisheries, International Trade and Sustainable Development (Commerce international et développement durable): Policy Discussion Paper.
- ICTSD Natural Resources, International Trade and Sustainable Development Series. ICTSD/Centre international pour le commerce et le développement durable, Genève, Suisse;



Photos (de gauche à droite): Gilles Hosch, Susan Schulman, Gilles Hosch, Susan Schulman

THÈMES ET QUESTIONS

- MRAG, à paraître. Achieving sustainable development objectives through fisheries certification: opportunities and challenges. (Réussir les objectifs du développement durable par la certification des pêcheries: possibilités et défis à relever);
- Ponte, S (2007) Stefano Ponte: "Greener than thou: The Political Economy of Fish Ecolabeling and its Local Manifestations in South Africa" (plus vert que toi: l'économie politique de l'écolabellisation du poisson et ses effets locaux en Afrique du Sud), World Development, Vol. 36, No. 1, pp. 159-175;
- Poseidon (2004) Trade Issues Background Paper: Ethical/social/ecocertification, labelling and guidelines (certification éthique/sociale/écologique, labellisation et directives). UN Food and Agriculture Organisation (FAO), Rome;
- Seafood International (March 2008) Sustainability: the long and winding road. www.seafood-international.com;
- UNCTD (2007) Report of the Expert Meeting on Enabling Small Commodity Producers and Processors in Developing Countries to reach Global Markets (rapport de la réunion d'experts visant à permettre aux petits producteurs et transformateurs d'atteindre les marchés mondiaux). Geneva, 11-13 December, 2006.

Page 58: Evaluer le IPOA-INN

Par Gilles Hosch, *Fisheries and Coastal Resources, Planning and Management*

Programme « Non à la Pêche Illégale » rapport de mise en oeuvre du plan d'action international INN pour les membres et les ORP de la région SADC.

- Volume 1 - Résumé;
- Volume 2 - Rapport;
- Volume 3 - Annexes, regroupant les textes des Plans d'action nationaux dans leur langue d'origine.

Cet article est extrait du rapport cité plus haut qui a été rédigé fin 2007 par Gilles Hosch. Le rapport complet et ses annexes sont téléchargeables par internet sur: <http://www.stopillegalfishing.com/documents.html>.

Page 66: Hisser un Pavillon d'Alerte

Par Steve Trent, *Fondation pour la Justice Environnementale*

1. Fédération des travailleurs du transport international, campagne sur les pavillons de complaisance <http://www.itfglobal.org/flags-convenience/index.cfm>;
2. Recommandations sur la mise en oeuvre du plan d'action international de lutte contre la pêche INN. FAO 2002 Technical Guidelines for Responsible Fisheries No. 9;

3. Agnew, D.J., and Barnes, C.T. (2004) Aspects économiques et motivations de la pêche INN: construire un cadre de travail OCDE (2004). Fish Piracy. Combating Illegal, Unreported and Underregulated Fishing. Paris: OCDE;
4. Pour plus d'information lire les rapports de l'EJF Party to the Plunder et Pirate Fish on Your Plate;
5. MRAG (2006) Review of Impacts of Illegal, Unreported and Unregulated Fishing on Developing Countries – FINAL REPORT. London;
6. Puertos de Las Palmas (2006) Memoria Anual 2005 www.palmasport.es;
7. Puertos de Las Palmas (2007) www.palmasport.es;
8. Aubert, M-H. (2007) Report on the implementation of the EU plan of action against illegal, unreported and unregulated fishing. (2006/2225(INI)) European Parliament Committee on Fisheries, Final Report, 29.1.2007;
9. Aubert M-H (2006) – communication personnelle à Jose Navarro Garcia, Sous Directeur General de l'Inspection des pêches d'Espagne;
10. Inspections for Spain;
11. Ibid;
12. Earle M (2006) European Greens Report: A visit to the Port of Las Palmas, 19th October 2006;
13. Rigg, K., Parmentier, R., Currie, D. (2003) Halting IUU Fishing: Enforcing International Fisheries Agreements. Oceana. www.oceana.org.

Page 72: Mesures de l'Etat du Port

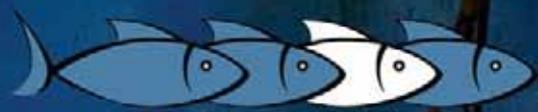
Par Judith Swan, *Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture*

1. C'est ainsi que la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) a adopté en février 2008 un dispositif régional sur les mesures de l'Etat du port inspiré de l'Accord préliminaire;
2. Les ORGP compétentes incluent la Commission pour la conservation des ressources marines vivantes de l'Antarctique (CCAMLR), la Commission des thons de l'Océan Indien (CTOI), la Commission internationale pour la conservation des thons de l'Atlantique (CICTA) et l'Organisation des pêches de l'Atlantique Sud-Est (OPASE). La Commission des pêches pour le Sud-Ouest de l'Océan Indien (SWIOFC) a été également très active dans la promotion de la coopération régionale, y compris par son appui au Forum pour la lutte contre la pêche INN qui s'est tenu à Maputo (Mozambique) du 29 au 31 octobre 2007. Le projet de suivi, contrôle et surveillance de la Commission de l'Océan Indien (COI) met actuellement en oeuvre un programme de développement des capacités pour les agents d'inspection des pêches au port, dont la mise en place d'un système d'information et de statistiques des pêches.






stop illegal fishing



www.stopillegalfishing.com